



LIVRET DE L'ÉTUDIANT·E 2016-2017

MASTER 1 DROIT

université
Paris Ovest
■ ■ ■
Nanterre La Défense



SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
AVANT - PROPOS	4
CALENDRIER 2016/2017 UFR DSP	5
ORGANIGRAMME	6
RENSEIGNEMENTS PRATIQUES.....	7
MEMBRES DU CONSEIL DE l'UFR DSP.....	8
PRESENTATION GENERALE.....	9
Les conditions d'admission en Master 1 Droit.....	11
Délivrance d'un diplôme	12
MASTER 1 DROIT PUBLIC.....	14
M1 Droit public – semestre 1	17
M1 Droit public - semestre 2	21
MASTER 1 DROIT SOCIAL.....	27
M1 Droit social - semestre 1	29
M1 Droit social - semestre 2	33
MASTER 1 DROIT PRIVÉ.....	38
M1 Droit privé - semestre1.....	40
M1 Droit privé - semestre 2.....	45
MASTER 1 DROIT PÉNAL ET SCIENCES CRIMINELLES.....	49
M1 Droit pénal et sciences criminelles - semestre 1.....	51
M1 Droit pénal et sciences criminelles - semestre 2.....	55
MASTER 1 DROIT INTERNATIONAL	59
M1 Droit international - relations internationales - semestre 1.....	61
M1 Droit international - relations internationales - semestre 2.....	64
MASTER 1 DROIT INTERNATIONAL	68
M1 Droit international – Contentieux international et européen - semestre 1	70
M1 Droit international – Contentieux international et européen - semestre 2	73
MASTER 1 DROIT DES AFFAIRES	76
M1 Droit des affaires - semestre1	79
M1 Droit des affaires - semestre 2	84

MASTER 1 DROIT NOTARIAL	88
M1 Droit notarial - semestre 1.....	90
M1 Droit notarial - semestre 2.....	93
MASTER 1 DROIT COMPARE.....	96
M1 Droit compare - semestre1.....	97
M1 Droit comparé - semestre 2.....	97
Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences 2014-2018	97
CHARTRE DES EXAMENS	97
Charte des conditions d'examens et aménagements pour les étudiants à besoins spécifiques	97
CHARTRE DU SAVOIR-VIVRE ENSEMBLE	97
PLAN DU CAMPUS UPOND	97

AVANT - PROPOS

Bienvenue à l'UFR Droit et science politique !

L'UFR Droit et science politique de l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense a pour ambition non seulement de former des juristes de haut niveau mais, au-delà, des acteurs du monde contemporain dotés d'esprit critique et d'initiative.

Depuis sa création, son projet pédagogique est celui d'une faculté de droit et de science politique innovante, favorable à la pluridisciplinarité et au droit comparé, ouverte sur le monde, les nouvelles technologies et les milieux professionnels, et irriguée par une recherche originale, théorique et appliquée. Les parcours de nombreux anciens étudiants dans les champs du droit, de la politique, de l'économie, des médias ou des relations internationales témoignent de la richesse et de la qualité des formations offertes.

L'UFR DSP a l'ambition d'être un lieu d'enseignement pour tous, tout en offrant à chacun la possibilité d'un traitement relativement individualisé. Avec ses enseignants reconnus et dévoués à leur métier de pédagogues et de chercheurs, et avec son équipe administrative disponible, l'UFR DSP offre un environnement propice à des projets étudiants puis professionnels réussis.

Faire le choix d'étudier le droit et la science politique à l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense, c'est s'engager sur un chemin exigeant et épanouissant.

D'une part, de la licence au doctorat, vous apprendrez, grâce aux méthodes traditionnelles et modernes d'enseignement, à réfléchir de façon rigoureuse et vous accumulerez des connaissances et compétences qui constitueront un bagage utile quelle que soit la voie que vous emprunterez plus tard. En outre, vous aurez très vite la possibilité d'étudier à l'étranger dans le cadre des nombreux accords que nous avons conclus avec d'excellents partenaires universitaires.

D'autre part, grâce à de nombreux modules, vous commencerez à envisager votre métier futur : stages obligatoires, rédaction de CV, participation à une audience, forum des métiers, « Clinique du droit », filières en alternance, l'Université de Paris Ouest est en lien étroit avec le monde qui l'environne, ne serait-ce que territorialement (le Palais de justice de Nanterre est à une station de RER de l'Université, et le quartier de La Défense à deux).

Enfin, durant toutes les années que vous passerez sur un campus de 32 hectares, lieu de vie et de culture, avec sa piscine, ses terrains de sport et ses espaces verts, vous aurez de multiples occasions de vous créer un réseau d'amis et de camarades, en vous livrant à des activités soit ludiques (cinéma, théâtre, sports), soit plus sérieuses (engagement associatif, concours de plaidoirie et d'éloquence, etc.).

Moyennant un esprit d'initiative et le respect de quelques règles essentielles à la vie en communauté, nul doute que vous saurez tirer le meilleur d'une *universitas* au sens plein du terme afin de vous forger un esprit bien fait, confiant et imaginatif, et qui vous permettra de voler de vos propres ailes, en France, en Europe et dans le monde.

Florence Bellivier et Pascal Beauvais, Co-Directeurs de l'UFR

CALENDRIER 2016/2017 UFR DSP

1 ^{er} SEMESTRE	2 ^{ème} SEMESTRE
Semaine d'accueil du lundi 05 au vendredi 09 septembre 2016 Début des cours magistraux lundi 12 septembre 2016 Début des TD lundi 19 septembre 2016 Vacances de la Toussaint du jeudi 27 octobre au mercredi 2 novembre 2016 Semaine de révision tutorée du Lundi 5 décembre au samedi 10 décembre 2016 Semaine des partiels et dérogatoires du lundi 12 décembre au vendredi 16 décembre Fin des enseignements vendredi 16 décembre 2016 Vacances de fin d'année du lundi 19 décembre 2016 au dimanche 1^{er} janvier 2017 Examens du 1^{er} semestre de la 1^{ère} session du lundi 2 janvier au samedi 14 janvier 2017 Délibérations des notes de la 1^{ère} session du lundi 22 mai au vendredi 26 mai 2017	Début des cours magistraux lundi 16 janvier 2017 Publication des notes de partiels du 1^{er} semestre (pour information et sous réserve de délibérations) Vendredi 20 janvier 2017 Début des TD lundi 23 janvier 2017 Forum des métiers mardi 24 janvier 2017 Journée porte ouverte Licence mercredi 1^{er} février 2017 Vacances d'hiver du lundi 13 février au dimanche 19 février 2017 Vacances de printemps du lundi 10 avril au dimanche 16 avril 2017 Semaines des partiels et dérogatoires du mardi 18 avril au samedi 22 avril 2017 semaine de révision tutorée du lundi 24 avril au samedi 29 avril 2017 Examens du 2^{ème} semestre de la 1^{ère} session du mardi 2 mai au mardi 16 mai 2017 Publication des notes de partiels du 2^{ème} semestre (pour information et sous réserve de délibérations) mardi 16 mai 2017 semaine de révision tutorée du lundi 29 mai au samedi 10 juin 2017 Examens de la 2^{ème} session (rattrapage) du lundi 12 juin au mardi 27 juin 2017 Délibérations des notes de la 2^{ème} session du mercredi 5 juillet au mercredi 12 juillet 2017
Jours fériés • Toussaint : Mardi 01 novembre 2016 • Armistice : Vendredi 11 novembre 2016 • Lundi de Pâques : Lundi 17 avril 2017 • Fête du travail : Lundi 1er mai 2017 • Victoire 1945 : Lundi 08 mai 2017 • Jeudi de l'ascension : Jeudi 25 mai 2017 • Lundi de Pentecôte : Lundi 05 juin 2017 • Fête nationale : Vendredi 14 juillet 2017	

ORGANIGRAMME

- Co – Directeurs de l'UFR : Florence BELLIVIER – Pascal BEAUVAIS
- Directrices adjointes de l'UFR : Myriam BENLOLO-CARABOT (relations internationales) et Carole MONIOLLE (insertion professionnelle)
- Responsable administrative de l'UFR : Corinne VALEU, bureau E15
- Responsable de la scolarité : Mathilde de CHAMBORANT, bureau E10
- Secrétariat de direction : Diane THOMAS Bureau E14

- Secrétariat des Masters 1 :

Pierre CHALAYE, bâtiment F, bureau E04, ☎ 01 40 97 77 15, @ : dsp.m1@u-paris10.fr

- **Responsables Masters:**

M1 - Droit public : M. Olivier DORD et Mme Sabine BOUSSARD

M1 - Droit social : M. Georges BORENFREUND

M1- Droit privé : M. Xavier LAGARDE

M1- Droit pénal et sciences criminelles : Mme Elisabeth FORTIS

M1- Droit international : M. Jean- Marc THOUVENIN et Mme Marie-Laure NIBOYET

M1- Droit des affaires: Mme Beatrice THULLIER

M1- Droit notarial : M. Marc PICHARD et Mme Manuella BOURASSIN

M1- Droit comparé : M. Jean-Louis HALPERIN et Mme Cécile GUERIN-BARGUES

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

- **Site de l'UFR DSP** : <http://ufr-dsp.u-paris10.fr>
- Accueil et Information Etudiant : l'entresol du bâtiment F, bureau E08, ☎ 01 40 97 77 59
- Echanges internationaux : bâtiment F, bureau 101 A, @ dsp.erasmus@u-paris10.fr ☎ 01 40 97 47 51
- Stages et insertion professionnelle : 1er étage du bâtiment F, bureau 102bis ☎ 01 40 97 49 32 <http://stages.u-paris10.fr>
- Bibliothèque de l'UFR-DSP : l'entresol du bâtiment F, salle E16 ☎ 01 40 97 77 11, @ cinnocenti@u-paris10.fr
- Site Internet des inscriptions, SESAME : <https://sesame.u-paris10.fr>
- Site de communication des résultats : sur l'ENT : <https://ent.u-paris10.fr>
- Service des diplômes : bâtiment A, bureaux A 205 et A 206 ☎ 01 40 97 56 81,
- @ diplomes@u-paris10.fr
- Service des Bourses : bâtiment A, bureau 204, ☎ 01 40 97 47 78, site Internet : <http://bourses.u-paris10.fr/>
- Service Universitaire d'Information et d'Orientation (SUIO) : bâtiment E, au rez-de-chaussée, salle E14, ☎ 01 40 97 75 34, @ cio@u-paris10.fr , site Internet : <http://suio.u-paris10.fr>
- Service de la Formation Continue : bâtiment M, au rez-de-chaussée, ☎ 01 40 97 78 66, site Internet : <http://formation-continue.u-paris10.fr/>
- Service des Affaires culturelles : bâtiment L, au rez-de-chaussée, bureau R 28, ☎ 01 40 97 56 56, @ affaires.culturelles@u-paris10.fr
- Service Handicap et accessibilité : l'entresol du bâtiment F, bureau E08, ☎ 01 40 97 77 59 et bâtiment DD, bureau R 05 ☎ 01 40 97 58 79, @ handicap.caciope@u-paris10.fr
- Service médical: bâtiment E, au rez-de-chaussée, ☎ 01 40 97 75 33, @ medecine-preventive@u-paris10.fr
- Action sociale étudiant : bâtiment E, salle 19, ☎ 01 40 97 71 01

MEMBRES DU CONSEIL DE L'UFR DSP

<u>Collège des professeurs</u> ARCHAN Christophe BENLOLO CARABOT Myriam BOURASSIN-BACHMANN Manuella BOUSSARD Sabine LABORIER Pascale LOKIEC Pascal MILLARD Eric NIBOYET Marie-Laure ROBINE David THOUVENIN Jean-Marc	<u>Collège des maîtres de conférences et doctorants</u> BALLOT-LENA Aurélie GUIOMARD Frédéric GROSBON Sophie LANNEAU Régis LE DIGOL Christophe MEYER Julie NICOLAS Valérie PARANTHOEN Jean-Baptiste VIENNOT Camille
<u>Collège du personnel administratif</u> D'ALMEIDA Rosette VINGLASSALON Christophe JORRE Isabelle	<u>Collège des usagers - étudiants</u> LEPOIVRE Marie (Démocrates et engagés) SHEYBANI Niki (UNI) PISA BURGOS Maxime (FAX) MILLIAT Karen (FAX) KASEM Sabrina (UNEF) GRAILLAT Nathan (UNEF) DESIRE Coralie (UNEF) SIROT Mathieu (UNEF) DUBOIS Emmeline (UNEF)
<u>Collège des personnalités extérieures</u> DIJOUX Stéphanie, professeur de droit allemand rattachée à l'UFR LCE DOBKINE Michel, Secrétaire général du Groupe HAVAS, magistrat en disponibilité et ancien directeur de l'ENM DUMONTET Benoît, directeur de la Haute école des Avocats Conseil (HEDAC) MIGNARD Jean-Pierre, avocat, associé fondateur du cabinet Lysias, co-directeur de la revue Témoignage Chrétien, Maître de conférences à l'IEP de Paris PARANCE Béatrice, Représentante de l'Université Paris 8 – COMUE Paris Lumières DUBIN Laurence, Représentante de l'Université Paris 8 – COMUE Paris Lumières SCHEFFLER Catherine, avocat et ancien bâtonnier des Hauts-de-Seine, enseignante vacataire à l'UFR DSP SIBONY Anne-Lise, Professeur à l'Université de Liège WAUQUIER Vincent, responsable de la classe préparatoire aux grandes écoles « économique et commerciale – ENS Cachan » de l'établissement Bessières	

PRESENTATION GENERALE

M1 - Droit public : Cette formation s'adresse aux étudiants qui souhaitent approfondir leurs connaissances en droit public en abordant des matières plus spécialisées comme le droit des collectivités locales, le droit de l'urbanisme, le contentieux constitutionnel, le contentieux administratif, le droit de la fonction publique, le droit des contrats publics et le droit des libertés fondamentales, la théorie de l'État, etc. Les étudiants ont également la chance de s'initier à la recherche en rédigeant un mémoire mais ils peuvent également faire un stage de quinze jours et rédiger un rapport de stage.

Le master 1 droit public ouvre la voie à quatre masters 2 : droit public général, droit public financier, droits de l'homme et droit des technologies numériques et société de l'information.

M1 - Droit social : Le Master de droit social de Nanterre a vocation à former des juristes spécialisés dans les relations individuelles et collectives de travail, la protection sociale et la santé. Il permet d'acquérir les connaissances nécessaires à l'exercice des divers métiers qui gravitent autour du droit social: juriste d'entreprise, direction des ressources humaines, juriste dans une organisation professionnelle, avocat spécialisé en droit social, gestion hospitalière, inspection du travail.

Dans le cadre du Master 1, sont dispensés d'une part des enseignements de spécialité (Droit du travail relations collectives, Droit des conditions de travail, Droit social international et européen, Droit social comparé, Droit de la protection sociale, Droit de la santé), d'autre part des enseignements transversaux de Droit privé ou de Droit public, enfin des enseignements axés sur les exigences de méthode et sur la professionnalisation.

M1- Droit privé : Le master 1 droit privé est une formation généraliste, conçue aux fins :

- De permettre aux étudiants d'achever le cycle naturel des enseignements fondamentaux, spécialement en droit civil et en droit des affaires ;
- De leur faire découvrir les matières qui offrent des débouchés professionnels attractifs : immobilier, banque et assurance ;
- De les préparer aux examens et concours dont l'obtention est nécessaire à l'exercice des professions judiciaires : barreau, magistrature, huissier...

L'acquisition d'un M1 de droit privé, sous réserve des résultats obtenus, permet de candidater utilement dans la plupart des M2, plus spécialement dans les M2 de droit privé, de droit des affaires, et de droit pénal

M1- Droit pénal et sciences criminelles : Le master de droit pénal et sciences criminelles permet l'étude et l'analyse des évolutions contemporaines des matières fondamentales pour un juriste pénaliste dans la continuité du droit pénal général, de la procédure pénale et du droit pénal spécial étudiés en licence. Il s'attache donc à présenter les procédures pénales spéciales, des droits pénaux spéciaux (droit pénal des affaires, aspects internationaux du droit pénal) et les droits nécessaires à une compréhension globale du

droit pénal : droit des libertés fondamentales, droit de l'Union européenne, contentieux constitutionnel notamment.

Ce master s'attache à faire acquérir une connaissance du fonctionnement de l'ensemble des institutions pénales et des caractéristiques propres aux différents types de délinquance et l'acquisition d'une grande rigueur dans la terminologie juridique.

M1- Droit international: Le M1 Droit international repose sur un socle de matières communes en droit international (public et privé) et en droit de l'Union européenne. Les étudiants peuvent choisir entre deux itinéraires pédagogiques, l'un recommandé pour le M2 parcours droit des relations internationales et de l'Union européenne, l'autre (avec une prépondérance de matières annexes de droit privé) recommandé pour le M2 contentieux international. Les deux itinéraires peuvent être choisis en vue du M2 parcours Droit du commerce international.

M1- Droit des affaires : parcours unique dans lequel est dispensée une formation solide en droit des affaires et est proposée également l'étude de matières de droit commun et de matières d'ouverture.

M1- Droit notarial : Le master droit notarial constitue une formation tournée en priorité vers l'accès à une profession spécifique : la profession de notaire. Le master 1 est conçu comme la préparation la plus adéquate pour accéder au master 2 droit notarial, qui est lui-même nécessaire pour préparer le diplôme supérieur du notariat, au sein d'un centre de formation professionnelle notariale. La formation académique classique vise avant toute chose à la meilleure maîtrise possible du droit civil notarial (régimes matrimoniaux, successions, sûretés) et à l'acquisition ou à la consolidation de connaissances dans des matières indispensables à l'exercice de la profession de notaire (urbanisme, droit international privé, droit des sociétés, droit fiscal, ...). La préprofessionnalisation est assurée, d'une part, par un séminaire d'étude de cas, réservé aux étudiants de ce master, d'autre part, par un stage d'une durée de dix jours minimum.

M1- Droit comparé : Cette formation est un niveau II commun aux Masters I de Droit et de Sciences politiques. Sans équivalent en France, elle fournit au jeune juriste titulaire d'un diplôme de droit positif une formation qui le prépare aux confrontations culturelles que suppose la mondialisation. Trois axes principaux sont envisagés : la mise en place d'un droit communautaire européen à partir de droits nationaux de traditions divergentes (au premier chef le droit romain et la common law) ; l'interrogation sur les droits et les religions de plusieurs pays orientaux ; le rôle majeur pris par la Chine dans les rapports internationaux. Sont comparés les substrats historiques, anthropologiques et religieux de plusieurs droits européens et orientaux pour mieux comprendre l'esprit et les logiques des uns et des autres.

Les conditions d'admission en Master 1 Droit

Conditions d'admission :

Accès au M1 : Le M1 s'adresse aux étudiants issus de la Licence de Droit de Paris Ouest Nanterre La Défense ; il est également accessible à des étudiants issus d'autres formations (sur avis de la commission pédagogique), ainsi qu'aux salariés et aux demandeurs d'emploi en formation continue.

Les dispositifs de validation d'acquis à connaître :

En dehors des accès de plein droit, que vous soyez étudiant(e), salarié(e) ou demandeur d'emploi en formation continue, plusieurs dispositifs de validation vous permettent :

1/ d'entrer dans cette formation sans avoir le diplôme de niveau inférieur :

- Validation des Acquis Académiques (VAA) ;
- Validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels (anciennement VAPP).

2/ d'obtenir ce diplôme sans pour autant reprendre des études

- Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) ;
- Validation des Etudes Supérieures (VES).

Délivrance d'un diplôme

Les modalités et formulaires de délivrance de diplômes sont accessibles sur le portail étudiants du site de l'Université, Rubrique : "Formation" / "Demandez votre diplôme". <http://etudiants.u-paris10.fr/>

Modules transversaux

Le descriptif et les modalités de contrôle des modules transversaux de l'établissement proposés dans votre formation sont accessibles sur le site :

<http://moduleslmd3.u-paris10.fr/>

Ces modules concernent :

- Les EC de Pré-professionalisation
- Les modules "Grands Repères" pour l'ensemble des L1
- Les modules établissement (Parcours Personnalisés Établissement) de L2 et L3

Langues vivantes

L'offre de cours en Langues vivantes pour non-spécialistes (LANSAD) est disponible sur le site :

<http://crl.u-paris10.fr/>

Bonus aux diplômes

Pour celles et ceux qui souhaitent suivre des cours ou activités en plus de leur diplôme, l'Université Paris Ouest propose un système de « **bonus au diplôme** », de la Licence 1 au Master 2.

Les offres sont décrites sur le site :

<http://moduleslmd3.u-paris10.fr/>

dans la rubrique "Bonus aux diplômes".

MASTER 1 DROIT PUBLIC

PROVISOIRES

SEMESTRE 1

3JPUUF71 UE1 FONDAMENTALE - 15 ECTS - 3 MATIERES (1 TD et 2 CM)								
					SESSION 1		SESSION 2	
ECTS	Code matière	Matières	CM	TD	Nature	Durée épreuve finale	Nature	Durée
1 matière obligatoire à TD :								
6	3JDN7003	Droit de l'urbanisme Mme NICOLAS	36h00	18h00	Contrôle continu dont une épreuve finale 3h00		Ecrit	3h00
2 matières obligatoires à CM:								
4,5	3JDP7004	Droit des libertés fondamentales Mme GRUNDLER	36h00	-	Ecrit Oral	1h30 -	oral	-
4,5	3JSP7777	Droit des collectivités territoriales Mme DOMENACH	36h00	-	Ecrit Oral	1h30 -	oral	-
3JPUUC71 UE2 COMPLEMENTAIRE - 12 ECTS - 3 MATIERES (1 TD et 2 CM)								
					SESSION 1		SESSION 2	
ECTS	Code matière	Matières	CM	TD	Nature	Durée	Nature	Durée
1 matière au choix à TD :								
6	3JPU7007	Contentieux constitutionnel M. DORD	36h00	18h00	Contrôle continu dont une épreuve finale 3h00		Ecrit	3h00
6	3JDD7005	Droit de la responsabilité internationale M. LATTY	36h00	18h00	Contrôle continu dont une épreuve finale 3h00		Ecrit	3h00
2 matières au choix à CM :								
3	3JDC7531	Contentieux constitutionnel M. DORD	36h00	-	Ecrit Oral	1h30 -	oral	-
3	3JPU7005	Contentieux constitutionnel comparé Mme GAZIER	36h00	-	Ecrit Oral	1h30 -	oral	-
3	3JPU7010	Droit de la responsabilité internationale M. LATTY	36h00	-	Ecrit Oral	1h30 -	oral	-
3	3JPU7009	Droit fiscal international et européen Mme KURALEVA-CAZALS	36h00	-	Ecrit Oral	1h30 -	oral	-
3	3JPU7015	Droit international et européen de l'environnement Mme GROSBON	36h00	-	Ecrit Oral	1h30 -	oral	-
3	3JPU7004	Droit parlementaire Mme GUERIN-BARGUES	36h00	-	Ecrit Oral	1h30 -	oral	-
3	3JPU7006	Histoire de l'administration Mme PONT-BOURNEZ	36h00	-	Ecrit Oral	1h30 -	oral	-
3	3JDC7774	Institutions politiques comparées Mme UMUBYEYI	36h00	-	Ecrit Oral	1h30 -	oral	-
3JPUUL71 UE3 COMPETENCES PREPROFESSIONALISATION - 3 ECTS - 1 MATIERE A CM								
					SESSION 1		SESSION 2	
ECTS	Code matière	Matières	CM	TD	Nature	Durée	Nature	Durée
1 matière obligatoire :								
0	3JPU8014	Méthodologie - initiation à la recherche	6h00	-	-	-	-	-
1 matière au choix à TD :								
3	3JDC7775	European Governance M. HAJJAMI	36h00	-	Ecrit Oral	1h30 -	Oral	-
3	3JPU7014	International economic law M. THOUVENIN	36h00	-	Ecrit Oral	1h30 -	Oral	-

SEMESTRE 2

3JPUUF81 UE1 FONDAMENTALE - 16,5 ECTS - 3 MATIERES (1 TD et 2 CM)								
					SESSION 1		SESSION 2	
ECTS	Code matière	Matières	CM	TD	Nature	Durée épreuve finale	Nature	Durée
1 matière obligatoire à CM :								
4,5	3JPU8013	Gestion publique M. ZEVOUNOU	36h00	-	Ecrit Oral	1h30 -	oral	-
2 matières obligatoires à TD								
6	3JPU8002	Contentieux administratif Mme BOUSSARD	36h00	18h00	Contrôle continu dont une épreuve finale 3h00		Ecrit	3h00
6	3JDD8006	Droit des contrats publics Mme Folliot Lalliot	36h00	18h00	Contrôle continu dont une épreuve finale 3h00		Ecrit	3h00
3JPUUC81 UE2 COMPLEMENTAIRE - 9 ECTS - 2 MATIERES A CM								
					SESSION 1		SESSION 2	
ECTS	Code matière	Matières	CM	TD	Nature	Durée	Nature	Durée
2 matières au choix à CM :								
4,5	3JDI8045	Droit administratif comparé Mme GAZIER	36h00	-	Ecrit Oral	1h30 -	oral	-
4,5	3JDI8044	Droit administratif de l'Union Européenne M. ZEVOUNOU	36h00	-	Ecrit Oral	1h30 -	oral	-
4,5	3JDS8543	Droit de la fonction publique M. DORD	36h00	-	Ecrit Oral	1h30 -	oral	-
4,5	3JSP8047	Droit des nouvelles technologies de l'information et de la communication Mme PREBISSY-SCHNALL	36h00	-	Ecrit Oral	1h30 -	oral	-
4,5	3JDN8841	Droit fiscal des affaires Mme JANNIN	36h00	-	Ecrit Oral	1h30 -	oral	-
4,5	3JDS8543	Epistémologie juridique Mme CHAMPEIL DESPLAT	36h00	-	Ecrit Oral	1h30 -	oral	-
4,5	3JDI8043	Protection internationale des droits de l'homme Mme BORIES	36h00	-	Ecrit Oral	1h30 -	oral	-
4,5	3JDI8046	Théorie générale de l'état M. LE PILLOUER	36h00	-	Ecrit Oral	1h30 -	oral	-
3JPUUP81 UE3 METHODOLOGIE / PROFESSIONALISATION - 4,5 ECTS - 1 MATIERE								
					SESSION 1		SESSION 2	
ECTS	Code matière	Matières	CM	TD	Nature	Durée	Nature	Durée
1 matière au choix au choix :								
4,5	3JPU8003	Mémoire de recherche	-	-	Ecrit	-	Ecrit	-
4,5	3JPU8004	Stage avec rapport de stage	-	-	Ecrit	-	Ecrit	-

Attention : Les étudiants inscrits en régime dérogatoire pour les Travaux Dirigés doivent se présenter à l'épreuve lors de la douzième semaine de TD (« partiels »).

M1 Droit public – semestre 1

3JDN7003	Droit de l'urbanisme	Valérie NICOLAS
Programme : Le droit de l'urbanisme est une branche du droit en évolution permanente et soulève des questions diverses qui touchent au territoire, l'environnement, l'économie l'architecture, la politique urbaine, etc. des problématiques de diverses natures Le cours est articulé en deux parties. Dans un premier temps, le droit de l'urbanisme sera analysé comme une activité de la puissance publique de réglementation de l'usage du sol. (Planification nationale ou locale, mécanismes d'autorisation individuelle..). Dans un second temps, il sera envisagé sous son aspect opérationnel, par l'étude des procédures d'aménagement et d'équipement. (droit de préemption, zone d'aménagement concertée, etc.)		
3JSP7777	Droit des collectivités territoriales	Jacqueline DOMENACH
Programme : Le cours replace les collectivités territoriales dans le contexte de l'organisation décentralisée de la République Française. Il fait le point sur les grandes notions (décentralisation et déconcentration) .Il traite des Collectivités territoriales, personnes morales de droit public décentralisée (approche organique) et aborde différentes thématiques actuelles: la démocratie locale, l'intercommunalité et les finances locales, la réforme territoriale...		
3JDP7004	Droit des libertés fondamentales	Tatiana GRUNDLER
Programme : Le cours de droit des libertés fondamentales de Master 1 est conçu comme un approfondissement de celui dispensé en Licence 3. Les étudiants ayant déjà, pour la plupart d'entre eux, une vue d'ensemble de la matière, il s'agit à la fois de cibler certaines thématiques contemporaines des libertés fondamentales et de donner à celles-ci un éclairage européen. Ainsi, construit autour des principes de dignité, de liberté et d'égalité, ce cours de Master 1 est l'occasion d'étudier les droits et libertés reconnus ainsi que les techniques de protection mises en place dans d'autres systèmes juridiques que le droit national, en particulier le droit européen (droit du Conseil de l'Europe et droit de l'Union européenne) dont l'influence est déterminante dans ce domaine. Le cours de droit des libertés fondamentales a donc pour ambition de permettre aux étudiants d'acquérir une solide compréhension des mécanismes juridiques à l'œuvre dans ce champ disciplinaire, d'actualiser leurs connaissances s'agissant d'une matière sans cesse en mouvement et de cultiver une féconde pluridisciplinarité.		
3JPU7007	Contentieux constitutionnel	Olivier DORD
Programme : Au-delà de la polysémie de l'expression, le <i>contentieux constitutionnel</i> concerne de façon générale l'étude des juridictions, des règles et des politiques jurisprudentielles qui ont pour objet le contrôle de la conformité à la Constitution de l'ensemble des actes juridiques, notamment de la loi. En substance, une telle analyse juridique implique une réflexion sur la légitimité de l'existence d'une « justice constitutionnelle » dans une démocratie libérale. Au plan technique, elle est centrée sur le cas du Conseil constitutionnel éclairé par des références au droit comparé. L'étude du contentieux constitutionnel français implique de prendre la mesure des attributions de cette institution en tant que juge constitutionnel puis d'analyser plus précisément les deux principales voies de recours que sont le contrôle <i>a priori</i> prévu par l'article 61 de la Constitution et la question prioritaire de constitutionnalité (ou QPC) qu'autorise l'article 61-1 de la Constitution.Plus précisément, ce cours semestriel s'articule autour de deux axes : les juges du contentieux constitutionnel (I) et les règles de ce contentieux (II).		

3JPU7005	Droit constitutionnel comparé	Anne GAZIER
-----------------	--------------------------------------	-------------

Programme : Ce cours est consacré à l'étude comparée des **systèmes constitutionnels de cinq démocraties occidentales** (les Etats-Unis, le Royaume-Uni, l'Allemagne, l'Italie et la Suisse). Il s'agit principalement d'analyser le régime présidentiel (avec les Etats-Unis), le régime parlementaire (à travers trois variantes : le parlementarisme classique, avec le Royaume-Uni ; le parlementarisme rationalisé, avec l'Allemagne et le parlementarisme « absolu », avec l'Italie) ainsi qu'un régime tout à fait original, le régime « directorial » de la Suisse. L'accent est aussi mis sur les mécanismes de démocratie semi-directe là où ils sont le plus développés, c'est-à-dire en Italie et, surtout, en Suisse. Une place non négligeable est accordée également à la structure étatique des cinq pays étudiés et, notamment, aux bases et à l'évolution de l'Etat fédéral (aux Etats-Unis, en Allemagne et en Suisse), de l'Etat régional (en Italie) et de l'Etat unitaire (au Royaume-Uni). Tout au long du cours, le rôle joué par les cours constitutionnelles (ou suprêmes) fait l'objet d'une attention particulière.

3JDP7005	Droit de la responsabilité internationale	Franck LATTY
-----------------	--	--------------

Programme : Le cours prend le parti de traiter du droit de la responsabilité internationale à travers 22 thèmes, chacun étant examiné en prenant pour point de départ un exemple tiré de la pratique (généralement une affaire contentieuse). Cette approche permet de mettre en lumière les enjeux concrets du droit de la responsabilité internationale, avant de les inscrire dans un cadre théorique plus général. Les différents thèmes abordés (sources et sujets du droit de la responsabilité, conditions d'engagement, circonstances excluant l'illicéité, réparation, invocation, contre-mesures, protection diplomatique, autres formes internationales de responsabilité (pénale, pour risque) etc.) seront ainsi l'occasion de mettre au jour l'ossature même du droit international (en tant que système d'articulation des souverainetés) comme ses mutations contemporaines (transnationalisation, juridictionnalisation, fragmentation etc.).

3JPU7009	Droit fiscal international et européen	Polina CAZALS
-----------------	---	---------------

Programme : Le cours se divise en deux parties. La première partie est consacrée au droit fiscal international applicable aux situations présentant des enjeux fiscaux et des éléments d'extranéité. Plus particulièrement, le cours vise à apprendre aux étudiants les règles régissant le recours aux conventions fiscales internationales, leur interprétation et leur application. La seconde partie du cours est consacrée au droit fiscal européen, en étudiant d'une part l'harmonisation fiscale européenne positive (par les directives) et négative (par la jurisprudence de la Cour de justice de l'Union Européenne) et, d'autre part, les interactions entre le droit fiscal européen et le droit fiscal international.

3JPU7015	Droit international et européen de l'environnement	Sophie GROSBON
-----------------	---	----------------

Programme : En traitant de l'évolution historique du droit de l'environnement, de ses acteurs internationaux et européens, de ses sources juridiques, de ses principes fondamentaux et de la responsabilité environnementale, ce cours cherche à démontrer en quoi ce droit récent permet de repenser entièrement les catégories traditionnelles du droit international.

3JPU7004	Droit parlementaire	Cécile GUERIN BARGUES
Programme : Le cours de droit parlementaire a pour ambition de familiariser les étudiants avec les règles de fonctionnement de l'Assemblée nationale et du Sénat, telles qu'elles sont effectivement appliquées. Droit des assemblées politiques délibérantes, le droit parlementaire touche non seulement au droit constitutionnel, mais aussi, pour certains de ses aspects, au droit administratif et au droit financier. S'appuyant sur un plan très détaillé, le cours aborde successivement la question de la nature du droit et du mandat parlementaires, celle de l'organisation et du fonctionnement du Parlement avant de rendre compte des subtilités de la procédure parlementaire.		

3JPU7006	Histoire de l'administration	Françoise PONT BURNEZ
Programme : Une première partie : Le champ d'application de l'administration : - connaissance et maîtrise par l'administration de l'espace et du temps depuis la "nuit des temps" jusqu' à nos jours. - occupation administrative de l'espace Deuxième partie : l'administration et l'Étatisme: - .montée de l'étatisme sous l'Ancien Régime et au XIX siècle - .L'armature de cet étatisme (structures ministérielles sous l'Ancien Régime : les secrétaires d'État) Troisième partie : les agents de l'administration : - .Sous l'Ancien Régime: officiers et commissaires. - .Depuis la Révolution : fonction publique moderne.		

3JDC7774	Institutions politiques comparés	Liliane UMUBYEYI
Programme : La comparaison des modèles nationaux est devenue une <i>norme</i> dans différentes disciplines, en droit ou en science politique. La comparaison des institutions politiques est nécessaire à la connaissance scientifique, mais les enjeux de cette comparaison sur le politique demandent à être situés eux-mêmes dans leurs contextes d'énonciation. Ainsi l'objectif de ce cours sera de présenter les modèles de comparaison dont nous disposons tout en mettant en perspective leurs portées. Car comparer c'est aussi porter un regard particulier, décentrer son point de vue, mais aussi établir une grille de la recherche en sciences sociales. Après une introduction sur les usages et la diffusion des modèles comparatistes, ce cours présente, dans une première partie, les interprétations de l'organisation des institutions politiques, entre les 10e et 18e siècles, en Europe, mais aussi dans leurs rencontres avec d'autres espaces. La formation de l'Etat de police permet de s'interroger ensuite sur la diversité de l'émergence des services publics à l'époque de la discipline des mœurs et de la construction des bureaucraties. Troisième temps, les modélisations des Etat-providence sont comprises au travers des changements de configurations politiques et professionnelles. Enfin les transformations institutionnelles permettent de saisir les orientations données à la prise en charge des populations et à l'émergence de nouvelles catégories d'action publiques. L'analyse des institutions est aussi vue au travers du prisme de la « politique par le bas ». La présentation des exemples historiques est toujours accompagnée d'une réflexion sur des enjeux plus actuels.		

3JDC7775	European Governance	Nabil HAJAMMI
Programme: The course focuses on the “crisis” of the governance within the European Union. Since the nineties indeed, many voices highlight concerns on what is deemed to be a “lack of democracy” in the European decision-making process and in the functioning of the European institutions as a whole. Thus, the course scrutinizes how the European institutions intend to manage such criticisms. Since 2001 – and the publication of the “European Commission White paper on the European governance” – this is indeed a main issue of the European agenda. In a critical perspective, the course discusses both the implementation and efficiency of various measures (European Ombudsman; European Citizens’ right of initiative; Right of petition; etc.) that aim at putting “citizens closer to the European Institutions”.		

3JPU7014	International Economic Law	Jean-Marc THOUVENIN
Programme : Même s’il ne s’agit pas d’un cours d’anglais juridique, le cours est donné en anglais. L’examen peut être passé par les étudiants dans la langue qu’ils souhaitent (français ou anglais). Il porte sur ce qu’il est convenu d’appeler le droit international économique. Ce dernier comporte au moins trois branches, le droit du commerce international, le droit international des investissements, et le droit international monétaire, mais plutôt que d’apporter des connaissances superficielles sur l’ensemble de ces thèmes, le cours choisit d’approfondir la connaissance du droit du commerce international, et tout particulièrement le droit de l’organisation mondiale du commerce. Après une présentation rapide des institutions du droit du commerce international, le cours aborde les principes juridiques de base du droit de l’OMC, avant de s’attarder sur les règles plus spécifiques relatives au commerce des marchandises, sur les règles relatives aux droits de propriété intellectuelle, puis sur celles relatives au commerce des service. L’ensemble s’appuie sur une présentation power point reproduisant en tant que de besoin les textes bruts pertinents. Le droit applicable peut ainsi être non seulement expliqué, mais également détaillé dans ses finesses. L’accent est mis sur les règles, mais également sur les failles des textes, les difficultés de l’interprétation et les techniques mises en œuvre pour les surmonter.		

M1 Droit public - semestre 2

3JPU8002	Contentieux administratif	Sabine BOUSSARD
Programme : Le cours de contentieux administratif est une matière fondamentale et obligatoire pour tous les étudiants qui sont inscrits dans le M1 droit public. Elle fait l'objet de travaux dirigés. Le cours se rapporte à l'étude des règles du procès administratif. Le cours s'articule en trois parties : le domaine du contentieux administratif, la compétence et le jugement. Dans la première partie, on s'intéressera notamment à définir ce qu'est une juridiction administrative, à réfléchir aux évolutions des règles du procès administratif sous l'effet du droit européen à un procès équitable et à revenir sur la distinction des contentieux. La seconde partie, plus technique, porte sur l'étude des règles de compétence et les différentes missions juridictionnelles du Conseil d'État. La dernière partie accorde une large part à l'étude des référés en matière administrative en raison de la place de plus en plus importante que cette procédure au pris au cours des dix dernières années. On étudiera également les règles de recevabilité, la procédure d'instruction et la phase du jugement proprement dite.		

3JPU8013	Droit des contrats publics	Laurence FOLLIO LALLIOT
Programme : Chaque année, la commande publique en France représente environ 90 milliards d'Euros avec des milliers de contrats passés par tous les acteurs publics suivant des règles fortement encadrées par le droit européen. Le cours de M1 Droit des Contrats Publics présente les principaux contrats administratifs français, tels que les marchés publics, les contrats de Délégation de Service Public (les concessions notamment), les Contrats de partenariat et les contrats d'occupation du domaine public, à travers : leurs critères d'identification, l'originalité du régime applicable à leur passation (par ex. les obligations de concurrence imposées à la personne publique, les obligations de probité imposées aux entreprises) et le régime particulier de leur exécution (répartition des risques, compliance, modification, imprévision, résiliation). Il s'intéresse également au contentieux administratif de la passation et de l'exécution, en incluant les modes alternatifs de règlement des litiges contractuels (médiation, arbitrage).		

3JPU8002	Gestion publique	Lionel ZEVOUNOU
Programme : Ce cours vise à initier les étudiants aux grandes problématiques liées à la Gestion publique. Éclatée entre plusieurs disciplines (sociologie de l'action publique, finances publiques, droit de l'Union européenne), la gestion publique influence largement l'ordre juridique et l'administration par ses pratiques. C'est donc une lecture doctrinale ancrée dans une vision interdisciplinaire qu'il s'agit de transmettre aux étudiants. Deux angles d'analyse seront à cet égard privilégiés : les instruments de la gestion publique et une analyse critique des différents discours sur la réforme de l'État.		

3JDI8044	Droit administratif de l'Union Européenne	Lionel ZEVOUNOU
Programme : L'objectif de ce cours est de présenter le bien-fondé d'une approche de l'Union européenne sous un angle de droit public entendu au sens large. Cela signifie tout d'abord remettre en cause, ou tout au moins nuancer l'idée selon laquelle l'Union européenne ne connaîtrait pas la distinction public/privé. La nature "sui generis" de l'Union, telle qu'elle est aujourd'hui généralement présentée, ne permet pas de toujours saisir les enjeux de pouvoirs qui s'y déroulent. En essayant de délimiter une sphère politique et donc "publique" au sein de l'ordre juridique de l'Union, ce cours entend discuter la vision technocratique dominante qui caractérise l'Union européenne.		

3JDI8045	Droit administratif comparé	Anne GAZIER
----------	-----------------------------	-------------

Programme : Ce cours est consacré à l'étude comparative des **institutions locales de plusieurs pays européens** d'Europe occidentale d'une part et d'Europe de l'Est d'autre part.

- La première partie traite des institutions locales de l'Espagne, de la France, de l'Italie, de la RFA et du Royaume-Uni. Sont présentées d'abord les notions essentielles permettant d'appréhender les institutions locales puis les principales caractéristiques des systèmes locaux des pays étudiés et les réformes qui les ont affectés : décentralisation, régionalisation, *devolution*, etc. Ensuite, sont comparés les structures des collectivités locales, leurs compétences, leurs moyens financiers et humains, leurs rapports avec l'Etat et les institutions européennes.

- La deuxième partie traite de la réforme des institutions locales en Russie et en Europe centrale. Après un rappel sur les caractéristiques essentielles des institutions locales socialistes, sont étudiées la transformation du système régional et local russe depuis la perestroïka, puis les réformes des institutions locales menées, à compter de la chute du Mur de Berlin, dans quatre pays d'Europe centrale (Hongrie, Pologne, République tchèque et Slovaquie).

3JDS8543	Droit de la fonction publique	Olivier DORD
----------	-------------------------------	--------------

Programme : L'emploi public représente en France près du quart de la population active. La fonction publique française traduit une spécificité de plus en plus marquée en Europe illustrée notamment par le droit à une carrière dont bénéficient ses agents titulaires et le régime juridique dérogatoire du droit du travail qu'elle implique. Codifiés pour la première fois en 1946, les grands principes fondateurs (situation statutaire et réglementaire du fonctionnaire, distinction entre grade et emploi, neutralité et laïcité...) figurent toujours dans l'actuel statut général des fonctionnaires de 1983/1986. Ils s'appliquent aux trois versants de cette fonction publique : l'Etat, les collectivités territoriales et les établissements hospitaliers et assimilés.

Toutefois, ces principes sont désormais confrontés à l'évolution du rôle de la puissance publique dans notre société, aux incidences du droit de l'Union européenne et à l'application de la loi organique relative aux lois de finances. L'adaptation de la fonction publique et de son droit est donc indispensable au prix, sans doute, de l'abandon de certains particularismes.

Centré sur l'étude de la fonction publique de l'Etat, ce cours semestriel s'articule autour de deux axes : les caractéristiques du système français de fonction publique (I) et les droits et obligations des agents publics (II).

Bibliographie : O. DORD, *Droit de la fonction publique*, PUF, coll. Thémis-droit.

3JSP8047	Droit des nouvelles technologies, de l'information et de la communication	Catherine PREBISSY-SCHNALL
----------	---	----------------------------

Programme : Internet est une sphère innovante qui est perturbateur pour le juriste. Le droit des technologies numériques est en effet une matière vivante qui oblige à se tenir en permanence informée des mutations induites dans les domaines d'information par le droit. Or, ces domaines sont très divers avec une dimension transfrontalière: le juriste spécialisé en TIC aborde sous tous les angles les questions que pose la révolution numérique qui est pleinement en prise avec la jeune génération des « geeks du droit » : e-gouvernement, e-procurement, respect des données personnelles, cybercriminalité, gouvernance mondiale d'Internet, convergence numérique, liberté d'expression en ligne (etc). Cette plurisidiplinarité du champ de connaissance à utiliser dépasse très largement les clivages entre droit public et droit privé et contraint le spécialiste à se situer aux carrefours des disciplines. Les compétences requises comprennent l'aptitude du juriste à s'entendre avec le technologue car tant l'architecture des réseaux que son fonctionnement sont contrôlés par les techniciens.

3JDN8841	Droit fiscal des affaires 2 : l'imposition des résultats de l'entreprise – l'impôt sur les sociétés	Elisabeth JANNIN
Programme : Loin d'être « autonome », le droit fiscal de l'entreprise est l'une des composantes du droit des affaires ; aussi, le mode d'imposition des bénéfices réalisés par les sociétés est-il, aujourd'hui, un critère déterminant du choix de la forme juridique de l'entreprise, voire de sa localisation géographique. Après un bref exposé de la dualité des régimes d'imposition des entreprises (IS ou non IS), ce cours envisagera successivement : - le champ d'application, matériel et territorial, de l'IS ; - la détermination du résultat fiscal des sociétés et groupes de sociétés (intégration fiscale) ; - l'imposition des résultats réalisés par les sociétés ; - et pour terminer par une question plus « patrimoniale », l'imposition, entre les mains des associés ou actionnaires, des résultats distribués par les sociétés. Tous les thèmes traités seront illustrés par des exemples et cas pratiques		

3JDS8544	Epistémologie juridique	Véronique CHAMPEIL-DESPLATS
Programme : Le terme « épistémologie » peut être entendu en deux sens très différents : en français, il sert en général à désigner l'histoire des sciences ; en anglais (« epistemology »), il correspond à la théorie de la connaissance ou aux différentes théories de la connaissance qui cherchent à répondre à la question : à quelles conditions une connaissance est possible ? C'est ce second sens qui sera retenu ici (bien que le cours ait lieu en français). Très complémentaire du cours de théorie du droit dispensé en L3, ce cours d'épistémologie juridique se propose donc de dresser un panorama des différentes théories de la connaissance du droit. Seront étudiées la théorie normativiste, la théorie dite constructiviste du droit, la théorie pragmatiste, la théorie interprétativiste, la théorie réaliste, la théorie sociologique, l'approche du « droit en contexte »... Le cours vise ainsi à montrer qu'il y a non seulement plusieurs conceptions du droit mais aussi plusieurs théories possibles de la connaissance du droit.		

3JDI8043	Protection internationale des droits de l'Homme	Clémentine BORIES
-----------------	--	--------------------------

Programme : Le cours de protection internationale des droits de l'homme vise à donner aux étudiants une connaissance des aspects juridiques de la protection internationale des droits de l'homme, tout en abordant les débats politiques ou culturels auxquels la matière donne cours. Ouvert à tous types de profils et indispensable dans le cadre de nombreuses formations juridiques, le cours magistral s'appuie nécessairement sur des connaissances fondamentales de droit international public, et les rappelle lorsque cela s'avère nécessaire. Sont présentés de manière dynamique les différents droits protégés, les obligations qui reposent sur les Etats afin de garantir la protection des droits de l'homme, ainsi que les différents titulaires de droits (individus, groupes). Le cours présente également les nombreux systèmes de protection internationale des droits de l'homme mis en place tant au niveau universel que sur le plan régional (européen, américain, africain...) en étudiant leurs différentes institutions, procédures et sources de droit.

3JDI8046	Théorie générale de l'état	Arnaud LE PILLOUER
----------	----------------------------	--------------------

Programme : L'Etat est un objet d'analyse relativement étrange. D'un côté, il peut se manifester de la façon la plus rude, par la contrainte physique, l'enfermement, voire la violence pure et simple. Mais de l'autre, il apparaît immédiatement comme une idée, un concept – avant tout autre chose : celle d'une certaine forme d'exercice du pouvoir politique (la forme « moderne », se caractérisant par la souveraineté), ou celle de l'incarnation de cette forme en un appareil institutionnel. Aussi le cours se donne-t-il pour ambition, en tout premier lieu, d'exposer les différentes conceptions de l'Etat, qui ont contribué à la construction de cette idée – en même temps qu'elles consolidaient cette « forme ». Mais il s'agit également de montrer qu'un certain nombre de théories juridiques (telles que la souveraineté, la représentation, la hiérarchie des normes, etc...) permettent de penser l'idée même d'Etat – et plus encore : que cette dernière ne peut être appréhendée indépendamment de ces théories. Ces dernières en effet constituent l'Etat, le façonnent et lui permettent de fonctionner.

3JPU8003	Mémoire de recherche	
----------	----------------------	--

Programme : Le mémoire est une recherche originale, un premier apprentissage de la collecte des données, de l'organisation de la documentation, de la mise en place et du traitement de la problématique adoptée, de l'argumentation, de l'écriture, etc. **Il constitue un élément déterminant pour les étudiant-es qui souhaiteraient dans le cadre de leur Master 2 choisir de faire un mémoire de recherche.** L'étudiant-e doit choisir pour le diriger l'un des enseignant-es du Master 1 sans que le sujet fasse nécessairement partie de la matière enseignée. L'étudiant-e a tout intérêt à prendre contact le plus tôt possible avec l'enseignant-e de son choix qui doit lui signifier son accord pour encadrer son travail. Le mémoire ne saurait dépasser 50 pages.

Le mémoire ne saurait dépasser 50 pages (annexes comprises) et devra être déposé auprès du secrétariat pédagogique des M1

3JPU8004	Stage et rapport de stage	
----------	---------------------------	--

Programme : L'étudiant-e qui fait le choix du stage en relation avec les métiers du droit public devra préalablement avoir défini un projet professionnel. Ce stage est d'une durée de 15 jours minimum. Il doit être fait durant l'année universitaire, y compris durant les mois d'été, peut être fractionné (1 jour par semaine par exemple) car il ne doit pas obliger l'étudiant à manquer plus d'une semaine de cours. Il doit être validé par les responsables du master (Mme Boussard ou M. Dord) et fait l'objet d'une convention avec

la structure d'accueil. Le rapport de stage se devra de justifier le choix du stage au regard du projet professionnel, présenter l'organisme d'accueil et évoquer les questions juridiques de droit public qui auront été rencontrées pendant le stage.

Le rapport ne saurait dépasser 25 pages (annexes comprises) et devra être déposé auprès du secrétariat pédagogique des M1.

PROVISOIRES

3JPU8014	Méthodologie de recherche	
Programme : La particularité du Master 1 Droit public est de demander aux étudiant-es soit de rédiger un mémoire de recherche, soit de réaliser durant l'année universitaire un stage. Dans un cas comme dans l'autre, ces rapports de stages et mémoires de recherche ne font pas en principe l'objet d'une soutenance orale à ce stade de 1ère année de la formation. Le cours d'initiation à la recherche est un cours obligatoire pour tous les étudiants du master droit public, pour les aider à faire un choix entre le stage et le mémoire et pour les aider dans la préparation du rapport de stage ou du mémoire.		

MASTER 1 DROIT SOCIAL

SEMESTRE 1

3JSOUF71 UE1 FONDAMENTALE - 16,5 ECTS - 3 MATIERES (2 TD et 1 CM)								
					SESSION 1		SESSION 2	
ECTS	Code matière	Matières	CM	TD	Nature	Durée épreuve finale	Nature	Durée
1 matière obligatoire à TD :								
6	3JDS7281	Droit du travail (relations professionnelles) M. BORENFREUND / M. LOKIEC	36h00	18h00	Contrôle continu dont une épreuve finale 3h00		Ecrit	3h00
1 matière au choix à TD au choix :								
4,5	3JDS7038	Droit social international et européen M. OMARJEE	36h00	18h00	Contrôle continu dont une épreuve finale 3h00		Ecrit	3h00
4,5	3JS07007	Droit de la protection sociale M. GUILLOMARD	36h00	18h00	Contrôle continu dont une épreuve finale 3h00		Ecrit	3h00
1 matière au choix à CM non choisie à TD :								
6	3JSO7008	Droit social international et européen M. OMARJEE	36h00	-	Contrôle continu	3h00	oral	-
6	3JSO7006	Droit de la protection sociale M. GUILLOMARD	36h00	-	Contrôle continu	3h00	oral	-
3JDP7X0B UE2 COMPLEMENTAIRE - 9 ECTS - 2 MATIERES A CM AU CHOIX								
					SESSION 1		SESSION 2	
ECTS	Code matière	Matières	CM	TD	Nature	Durée	Nature	Durée
2 matières au choix à CM :								
4,5	3JDP7004	Droit des libertés fondamentales Mme GRUNDLER	36h00	-	Ecrit Oral	1h30 -	oral	-
4,5	3JSO7009	Droit de l'union européenne, les libertés de circulation M. OMARJEE / M. BOUJEKA	36h00	-	Ecrit Oral	1h30 -	oral	-
4,5	3JDD7028	Droit international privé 1 Mme SINOPOLI / M. AUDIT	36h00	-	Ecrit Oral	1h30 -	oral	-
4,5	3JDD7280	Droit des marchés financier M. REYGROBELLET	36h00	-	Ecrit Oral	1h30 -	oral	-
3JSOUP71 UE3 METHODOLOGIE / PROFESSIONALISATION - 4,5 ECTS - 2 MATIERES A QCM								
					SESSION 1		SESSION 2	
ECTS	Code matière	Matières	CM	TD	Nature	Durée	Nature	Durée
2 matières obligatoires à CM :								
1,5	3JSO7010	Méthodologie et découverte du droit social M. BORENFREUND	36h00	-	Oral	-	Oral	-
3	3JSO7011	Corporate Governance and social responsability Mme Deckert	36h00	-	Ecrit Oral	1h30 -	oral	-

SEMESTRE 2

3JSOUF81 UE1 FONDAMENTALE - 16,5 ECTS - 3 MATIERES (2 TD et 1 CM)								
					SESSION 1		SESSION 2	
ECTS	Code matière	Matières	CM	TD	Nature	Durée épreuve finale	Nature	Durée
1 matière obligatoire à CM :								
4,5	3JSO8009	Droit social comparé Mme SACHS	36h00	-	Ecrit Oral	1h30 -	oral	-
2 matières au choix à TD :								
6	3JSO8008	Droit de la santé Mme GINON / M. THOUILLER	36h00	18h00	Contrôle continu dont une épreuve finale 3h00		Ecrit	3h00
6	3JSO8007	Droit des conditions de travail M. DOCKES	36h00	18h00	Contrôle continu dont une épreuve finale 3h00		Ecrit	3h00
3JSOUC81 UE2 COMPLEMENTAIRE - 9 ECTS - 2 MATIERES A CM								
					SESSION 1		SESSION 2	
ECTS	Code matière	Matières	CM	TD	Nature	Durée	Nature	Durée
1 matières obligatoires à CM :								
4,5	3JDD8101	Droit des entreprises en difficultés M. DUBOIS / M. ROBINE	36h00	-	Ecrit Oral	1h30 -	oral	-
1 matière au choix à CM :								
4,5	3JDD8288	Droit européen et français de la concurrence M. BARTHE / M. BERNARDEAU	36h00	-	Ecrit Oral	1h30 -	oral	-
4,5	3JDD8103	Droit privé comparé M. CHANTEBOUT	36h00	-	Ecrit Oral	1h30 -	oral	-
4,5	3JDS8543	Droit de la fonction publique M. DORD	36h00	-	Ecrit Oral	1h30 -	oral	-
4,5	3JDD8102	Droit des sûretés Mme DAUCHEZ / M.DORD	36h00	-	Ecrit Oral	1h30 -	oral	-
4,5	3JDS8544	Epistémologie juridique Mme CHAMPEIL DESPLAT	36h00	-	Ecrit Oral	1h30 -	oral	-
4,5	3JSO8013	Histoire du droit du travail M. ARCHAN	36h00	-	Ecrit Oral	1h30 -	oral	-
4,5	3JDI8043	Protection internationale des droits de l'homme Mme BORIES	36h00	-	Ecrit Oral	1h30 -	oral	-
4,5	3JDI8046	Théorie générale de l'état M. LE PILLOUER	36h00	-	Ecrit Oral	1h30 -	oral	-
3JSOUP81 UE3 METHODOLOGIE / PROFESSIONALISATION - 4,5 ECTS - 1 MATIERE A CM								
					SESSION 1		SESSION 2	
ECTS	Code matière	Matières	CM	TD	Nature	Durée	Nature	Durée
1 matière obligatoire à CM :								
4,5	3JSO8012	Pratique du droit social M. BORENFREUND	36h00	-	Oral	-	Oral	-

Attention : Les étudiants inscrits en régime dérogatoire pour les Travaux Dirigés doivent se présenter à l'épreuve lors de la douzième semaine de TD (« partiels »).

3JDS7281	Droit du travail (relations professionnelles)	Georges BORENFREUND Pascal LOKIEC
Programme : Ce cours est consacré aux modes juridiques d'expression et de défense des intérêts collectifs des salariés. Ces derniers disposent, à cet effet, de trois droits fondamentaux. D'une part, s'est affirmé un droit des salariés à la négociation collective de l'ensemble de leurs conditions de travail et d'emploi. La négociation collective, avec l'accord collectif qui la couronne, a connu une vitalité croissante tant au niveau national interprofessionnel qu'à celui des branches professionnelles ou, plus encore, au niveau décentralisé de l'entreprise. La place de l'accord collectif dans l'articulation des sources du droit du travail est au cœur aujourd'hui de toutes les discussions sur l'avenir de cette discipline. D'autre part, s'est édifié depuis la Libération, par strates successives, un droit à la représentation aux contours désormais incertains, qui permet la prise en compte des intérêts de la collectivité du personnel d'une entreprise face au pouvoir de l'employeur (comités d'entreprise, délégués du personnel, délégués syndicaux, comités d'hygiène et de sécurité). Enfin, même si son exercice constitue le plus souvent un ultime recours, le droit de grève demeure un mode vital de défense des intérêts des travailleurs. Droit à la négociation et droit à la représentation réservent, contrairement au droit de grève (hormis dans les services publics), un rôle central aux syndicats dits représentatifs. Aussi, la représentativité syndicale apparaît-elle comme une notion cardinale en matière de droits collectifs des salariés.		

3JS07007	Droit de la protection sociale	Frédéric GUIOMARD
Programme : Le cours, délivré dans le prolongement du cours de Licence 3 consacré à la protection sociale, a pour ambition de proposer l'étude des risques pris en charge dans les rapports d'emploi. L'introduction présente la montée en puissance de la prise en charge des risques sociaux et les principaux défis de cette prise en charge dans le contexte de la crise économique actuelle. La première partie, consacrée à la prise en charge du risque d'accès à l'emploi, montre comment l'emploi est devenu un objet majeur du droit de la protection sociale, que ce soit au travers de l'évolution des politiques de l'emploi qui abordent l'emploi sous l'angle d'une protection contre le risque d'inemployabilité, des règles de l'assurance chômage ou du droit de la formation professionnelle. La deuxième partie aborde la prise en charge des risques dans l'emploi à travers l'étude de la prise en charge du risque maladie pour les salariés (notamment par l'étude de la prévoyance complémentaire) et des risques professionnels (accidents du travail et maladies professionnelles). La troisième partie aborde enfin la prise en charge des risques postérieurs à l'emploi au travers la présentation des retraites complémentaires et supplémentaires et des dispositifs d'épargne-retraite d'entreprise.		

3JDS7038	Droit social international et européen	Ismaël OMARJEE
Programme : Le Cours de droit social international et européen envisage l'internationalisation et l'eupéanisation des relations de travail. Pour aborder ce phénomène, une introduction est consacrée l'internationalisation des sources du droit à travers l'action de l'OIT et les compétences d'harmonisation de l'Union européenne. A cette introduction, succède une première partie consacrée à la coordination des droits nationaux. Sont successivement envisagées la loi applicable au contrat de travail international, les relations professionnelles transnationales, les règles de compétence juridictionnelle et la coordination des législations nationales de sécurité sociale. La deuxième partie aborde l'harmonisation européenne des droits nationaux à la lumière du dialogue social européen et des directives d'harmonisation.		

3JDP7004	Droit des libertés fondamentales	Tatiana GRUNDLER
Programme : Le cours de droit des libertés fondamentales de Master 1 est conçu comme un approfondissement de celui dispensé en Licence 3. Les étudiants ayant déjà, pour la plupart d'entre eux, une vue d'ensemble de la matière, il s'agit à la fois de cibler certaines thématiques contemporaines des libertés fondamentales et de donner à celles-ci un éclairage européen. Ainsi, construit autour des principes de dignité, de liberté et d'égalité, ce cours de Master 1 est l'occasion d'étudier les droits et libertés reconnus ainsi que les techniques de protection mises en place dans d'autres systèmes juridiques que le droit national, en particulier le droit européen (droit du Conseil de l'Europe et droit de l'Union européenne) dont l'influence est déterminante dans ce domaine. Le cours de droit des libertés fondamentales a donc pour ambition de permettre aux étudiants d'acquérir une solide compréhension des mécanismes juridiques à l'œuvre dans ce champ disciplinaire, d'actualiser leurs connaissances s'agissant d'une matière sans cesse en mouvement et de cultiver une féconde pluridisciplinarité.		

3JDD7280	Droit des marchés financiers	Arnaud REYGROBELLET
Programme : Par marché financier, il faut entendre toute structure, centralisée ou décentralisée, localisée en lieu précis ou virtuelle, permettant la confrontation de l'offre et de la demande de capitaux. La demande émane des entreprises qui doivent financer leurs investissements et de l'Etat, qui doit pareillement assurer le financement de ses investissements, parfois de ses déficits... Quant à l'offre, elle provient des excédents de ressources dégagés par les épargnants ou par les entreprises, dont certaines ne sont rien d'autre que des outils destinés à drainer l'épargne des particuliers pour la réorienter vers les entreprises classiques (OPCVM, OPCI, etc.). Le droit des marchés financiers désigne alors un corpus de règles, en partie spécifiques, qui a pour objet de régir l'ensemble de ces mécanismes de marché. Le cours s'articule ainsi autour de quatre séries de questions I – Les instruments de marché : les titres et contrats financiers II – Les marchés (marchés réglementés, marchés organisés, OTF et marchés de gré à gré ; marchés de financement et marchés dérivés) et l'architecture institutionnelle (les autorités, les professionnels et leurs activités) III – Les opérations de marché (admission aux négociations, achats et vente, OPA-OPE) IV – Les sanctions (« abus de marché » : délit et manquement d'initié ; délit et manquement de		

manipulation de cours ; délit et manquement d'informations fausses ou trompeuses)

3JSO7009	Droit de l'Union Européenne – les libertés de circulation	Augustin BOUJEKA Ismaël OMARJEE
Programme : Dans une démarche classique, on distingue trois composantes du droit de l'Union européenne : le droit institutionnel, le droit matériel et le droit du contentieux. Ce cours s'inscrit dans le droit matériel. La dimension économique y est très prégnante. Le plan suit l'ordre de présentation des libertés de circulation retenu par le Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, mais avec léger réaménagement dû à la citoyenneté de l'Union. Ainsi, un titre I est dédié à la libre circulation des marchandises à travers une triple exigence : la suppression des droits de douane et des taxes d'effet équivalent, l'interdiction des impositions intérieures discriminatoires et la suppression des restrictions quantitatives et des mesures d'effet équivalent. Le titre II envisage la libre circulation des personnes, avec un chapitre introductif consacré à la citoyenneté de l'Union, suivi par deux autres respectivement dévolus à la libre circulation des travailleurs et à la liberté d'établissement couplée à la libre prestation de services. Le titre III expose la libre circulation des capitaux.		

3JDD7028	Droit international privé 1	Laurence SINOPOL Matthias AUDITI
Programme : Le droit international privé 1 ou général présente les éléments de méthode essentiels et les notions clefs du traitement par le droit privé des situations internationales. Les situations visées vont des contrats internationaux aux migrations familiales, en passant par les immunités. On distingue classiquement les règles de conflits de juridictions pour déterminer les juridictions compétentes ou pour déterminer les effets d'une décision étrangère, et les règles de conflits de lois pour désigner le droit applicable à la question. Aujourd'hui fortement sous l'empire du droit de l'Union européenne, une place importante demeure pour les conventions internationales ou d'autres instruments internationaux (voir la Conférence de La Haye, la CNUDCI).		

3JSO7011	Corporate Social Responsibility	Katrin DECKERT
Programme: "This course provides a solid introduction to corporate social responsibility (CSR), taking an international and comparative approach. Upon successful completion of this course, students will be able to build on a sound theoretical basis of current CSR debates, make a well-founded and critical appraisal of company practices with regard to CSR, and identify and understand basic legal problems pertaining to CSR issues. After an introduction, the following topics will be studied: methods, actors, values and techniques of CSR. At the end, an assessment will be made.		

3JSO7010	Méthodologie et découverte du droit social	Georges BORENFREUND
Programme : Ce séminaire vise à faire découvrir aux étudiants les différents métiers relevant du droit social. Chaque semaine, il est fait appel à des intervenants extérieurs, praticiens et éminents spécialistes du droit social, afin qu'ils présentent les différents aspects de leur activité professionnelle, les compétences et qualités que celle-ci requiert, ainsi que leur propre itinéraire. Se tient ainsi une « conférence de métier », au cours de laquelle un groupe d'étudiants a pour tâche de préparer une série de questions à l'adresse des		

intervenants, de sorte que se noue un échange le plus fécond possible.

PROVISOIRES

3JSO8008	Droit de la santé	Anne-Sophie GINON Marc TOUILLIER
Programme : Le cours de droit de la santé porte sur la santé, entendue comme un état évolutif sur lequel les professionnels de santé, mais aussi les politiques publiques portent un jugement. Il étudie les rapports entre le droit et la santé, c'est-à-dire la façon dont le droit appréhende ces jugements médicaux de qualification d'un état de bonne ou mauvaise santé (aptitude, diagnostic, état sanitaire de la population, service médical rendu par le médicament...). Dans sa première partie, le cours étudie les instruments privilégiés par le législateur et le juge pour construire la relation médicale et encadrer le développement de la science et des techniques médicales (assistance médicale à la procréation, recherches biomédicales, don d'organes, utilisation des embryons humains..). Dans une seconde partie, il s'intéresse d'abord aux mécanismes de réparation des accidents médicaux (fondés, suivant la nature du dommage et l'imputabilité possible ou non d'une faute, sur la responsabilité civile, pénale et/ou disciplinaire des professionnels et établissements de santé ou sur le recours à la solidarité nationale), puis aux produits de santé (principes directeurs, encadrement législatif, responsabilité de l'industrie pharmaceutique).		
3JSO8007	Droit des conditions de travail	Emmanuel DOCKES
Programme : Le cours traite notamment du droit du temps de travail et du droit de la sécurité au travail. Ces deux domaines fondateurs du droit du travail ont connu de très importantes évolutions, notamment depuis une vingtaine d'années, en des sens radicalement opposés. Les protections relatives à l'organisation du temps de travail ont été fortement réduites, cependant que les protections relative à la sécurité, tant physique que morale, se sont considérablement accrues et densifiées. L'étude de la matière est l'occasion de s'interroger sur la teneur, mais aussi sur les motifs et les limites de ces évolutions contrastées, voire légèrement contradictoires.		
3JSO8009	Droit social comparé	Tatiana SACHS
Programme : Le cours de droit social comparé vise à proposer aux étudiants un premier contact avec les droits étrangers sur des thèmes variés du droit social : l'accession à la qualité de travailleurs salariés, les droits fondamentaux, les relations professionnelles, le droit des restructurations, etc. Ces excursions dans des droits étrangers poursuivent un double objectif. Le premier est de donner des connaissances sur les droits sociaux étrangers. Le second est de proposer une (re)lecture de certains pans du droit français à la lumière des enseignements des droits étrangers.		

3JDD8101	Droit des entreprises en difficulté	Philippe DUBOIS David ROBINE
Programme : Droit applicable aux entreprises en difficulté (entreprises individuelles dont EIRL et auto-entrepreneurs, sociétés et autres groupements – Entreprises commerciales et civiles) – Loi 26 juillet 2005 modifiée (v. récemment ordonnances des 12 mars, 26 sept. 2014 et loi du 6 août 2015). Quel sort pour l'entreprise en difficulté ? Pour ses dirigeants ? Pour ses salariés ? Pour les partenaires et agents extérieurs (clients, fournisseurs, organismes sociaux, fiscaux etc.) ? Le cours porte sur : - Les dispositifs de détection des difficultés - Le mandat <i>ad hoc</i> - La procédure de conciliation - La procédure de sauvegarde (dont sauvegarde accélérée et sauvegarde financière accélérée) - La procédure de redressement judiciaire - La procédure de liquidation judiciaire - Le rétablissement professionnel - Les responsabilités encourues par le chef d'entreprise individuelle et les dirigeants de personnes morales : mesures et sanctions d'ordre civil et d'ordre pénal.		
3JDD8288	Droit européen et français de la concurrence	Denis BARTHE Ludovic BERNARDEAU
Programme : Le cours de Droit de la concurrence se concentre principalement sur l'étude des différentes règles de droit substantiel qui organisent le contrôle des pratiques anticoncurrentielles en France et dans l'Union européenne. A titre introductif, il présente la notion de concurrence, la notion de marché pertinent ainsi que le cadre juridique et institutionnel qui permet d'effectuer ledit contrôle. Ensuite, il développe le champ d'application des règles à travers la notion d'activité économique, la théorie de l'effet et le principe de l'affectation sensible du commerce entre Etat membre. Il continue par l'analyse des deux infractions principales retenues en Droit des pratiques anticoncurrentielles : l'entente restrictive de concurrence et l'abus de position dominante. Enfin, il expose certains des mécanismes procéduraux susceptibles d'être mis en œuvre et se termine par une ouverture sur un deuxième type de contrôle existant : le contrôle des concentrations.		
3JDS8543	Droit de la fonction publique	Olivier DORD
Programme : L'emploi public représente en France près du quart de la population active. La fonction publique française traduit une spécificité de plus en plus marquée en Europe illustrée notamment par le droit à une carrière dont bénéficient ses agents titulaires et le régime juridique dérogatoire du droit du travail qu'elle implique. Codifiés pour la première fois en 1946, les grands principes fondateurs (situation statutaire et réglementaire du fonctionnaire, distinction entre grade et emploi, neutralité et laïcité...) figurent toujours dans l'actuel statut général des fonctionnaires de 1983/1986. Ils s'appliquent aux trois versants de cette fonction publique : l'Etat, les collectivités territoriales et les établissements hospitaliers et assimilés. Toutefois, ces principes sont désormais confrontés à l'évolution du rôle de la puissance publique dans notre société, aux incidences du droit de l'Union européenne et à l'application de la loi organique relative aux lois de finances. L'adaptation de la fonction publique et de son droit est donc indispensable au prix, sans doute, de l'abandon de certains particularismes. Centré sur l'étude de la fonction publique de l'Etat, ce cours semestriel s'articule autour de deux axes : les caractéristiques du système français de fonction publique (I) et les droits et obligations des agents publics (II).		

Bibliographie : O. DORD, *Droit de la fonction publique*, PUF, coll. Thémis-droit.

3JDD8102	Droit des sûretés	Olivier DORD Corine DAUCHEZ
-----------------	--------------------------	--------------------------------

Programme : Le droit des sûretés est la discipline qui organise les conditions dans lesquelles un créancier peut se prémunir contre le risque d'insolvabilité ou le refus de payer de son débiteur. Le cours a donc pour objet d'étudier les sûretés personnelles (cautionnement, garantie autonome...) et les sûretés réelles (gage, hypothèque, propriété-sûreté...) qui sont les instruments juridiques permettant au créancier de se garantir contre ces risques. Cette étude suppose d'établir des passerelles avec d'autres disciplines. Tel est le cas du droit des entreprises en difficulté auquel les sûretés sont confrontées mais aussi du droit des obligations et du droit des biens sur lesquels elles prennent appui. Le droit des sûretés est une discipline importante dans le domaine bancaire, mais également au-delà. Le crédit étant nécessaire à l'activité économique, elles se rencontrent quotidiennement, dans la vie des affaires, comme dans la vie des particuliers.

3JDD8103	Droit privé comparé	Vincent CHANTEBOUT
-----------------	----------------------------	--------------------

Programme : Le cours de droit privé comparé est composé de deux parties. La première partie est une introduction au droit comparé. Elle vise à présenter les méthodes du droit comparé, l'histoire de la discipline, ses fonctions, ainsi que les grandes familles de droit. La seconde partie du cours consiste à appliquer les méthodes du droit comparé au droit des contrats. Seront ainsi étudiés les principaux points de convergence et de divergence entre les différents droits européens en matière contractuelle.

3JDS8544	Epistémologie juridique	Véronique CHAMPEIL-DESPLATS
-----------------	--------------------------------	-----------------------------

Programme : Le terme « épistémologie » peut être entendu en deux sens très différents : en français, il sert en général à désigner l'histoire des sciences ; en anglais (« epistemology »), il correspond à la théorie de la connaissance ou aux différentes théories de la connaissance qui cherchent à répondre à la question : à quelles conditions une connaissance est possible ? C'est ce second sens qui sera retenu ici (bien que le cours ait lieu en français). Très complémentaire du cours de théorie du droit dispensé en L3, ce cours d'épistémologie juridique se propose donc de dresser un panorama des différentes théories de la connaissance du droit. Seront étudiées la théorie normativiste, la théorie dite constructiviste du droit, la théorie pragmatiste, la théorie interprétativiste, la théorie réaliste, la théorie sociologique, l'approche du « droit en contexte »... Le cours vise ainsi à montrer qu'il y a non seulement plusieurs conceptions du droit mais aussi plusieurs théories possibles de la connaissance du droit.

3JSO8013	Histoire du droit du travail	Christophe ARCHAN
-----------------	-------------------------------------	-------------------

Programme : Ce cours, consacré à la formation du droit du travail ainsi qu'à la naissance et au développement d'un certain nombre d'institutions (Conseils de prud'hommes, Comité d'entreprise, CHSCT...), s'articule en deux temps. Il est d'abord question de la lente évolution des règles gouvernant le monde du travail, depuis la fin du XVIIIe siècle jusqu'au Second Empire, à la fois sur le plan de l'action collective et sur celui des relations individuelles de travail. La partie suivante est consacrée à la période allant de la IIIe République à nos jours. Elle comprend l'histoire des associations professionnelles, des conflits collectifs et de la concertation, ainsi que de la représentation au sein de l'entreprise (action collective) ; puis l'histoire du contrat de travail (autonomie, durée du travail, salaire, rupture), et enfin la question des risques du travail.

3JDI8043	Protection internationale des droits de l'Homme	Clémentine BORIES
Programme : Le cours de protection internationale des droits de l'homme vise à donner aux étudiants une connaissance des aspects juridiques de la protection internationale des droits de l'homme, tout en abordant les débats politiques ou culturels auxquels la matière donne cours. Ouvert à tous types de profils et indispensable dans le cadre de nombreuses formations juridiques, le cours magistral s'appuie nécessairement sur des connaissances fondamentales de droit international public, et les rappelle lorsque cela s'avère nécessaire. Sont présentés de manière dynamique les différents droits protégés, les obligations qui reposent sur les Etats afin de garantir la protection des droits de l'homme, ainsi que les différents titulaires de droits (individus, groupes). Le cours présente également les nombreux systèmes de protection internationale des droits de l'homme mis en place tant au niveau universel que sur le plan régional (européen, américain, africain...) en étudiant leurs différentes institutions, procédures et sources de droit.		

3JDI8046	Théorie générale de l'Etat	Arnaud LE PILLOUER
Programme : L'État est un objet d'analyse relativement étrange. D'un côté, il peut se manifester de la façon la plus rude, par la contrainte physique, l'enfermement, voire la violence pure et simple. Mais de l'autre, il apparaît immédiatement comme une idée, un concept – avant tout autre chose : celle d'une certaine forme d'exercice du pouvoir politique (la forme « moderne », se caractérisant par la souveraineté), ou celle de l'incarnation de cette forme en un appareil institutionnel. Aussi le cours se donne-t-il pour ambition, en tout premier lieu, d'exposer les différentes conceptions de l'État, qui ont contribué à la construction de cette idée – en même temps qu'elles consolidaient cette « forme ». Mais il s'agit également de montrer qu'un certain nombre de théories juridiques (telles que la souveraineté, la représentation, la hiérarchie des normes, etc...) permettent de penser l'idée même d'État – et plus encore : que cette dernière ne peut être appréhendée indépendamment de ces théories. Ces dernières en effet constituent l'État, le façonnent et lui permettent de fonctionner.		

3JSO8012	Pratique du droit social	Georges BORENFREUND
Programme : Ce séminaire permet, à l'instar de celui du 1 ^{er} semestre (Méthodologie et métiers du droit social), un échange entre les étudiants et des intervenants extérieurs (le plus souvent avocats spécialisés en droit du travail). Ces derniers sont appelés à livrer un aperçu de leur expérience professionnelle, à partir cette fois de l'étude d'un thème juridique précis, qui occupe une place importante dans le contentieux récent. Au cours de chaque séance, un groupe d'étudiants a pour tâche de présenter les grands axes du thème retenu, avant que s'ouvre une discussion approfondie avec l'intervenant.		

MASTER 1 DROIT PRIVÉ

3JPRUF71 UE1 FONDAMENTALE - 16,5 ECTS - 3 MATIERES (2 TD et 1 CM)								
					SESSION 1		SESSION 2	
ECTS	Code matière	Matières	CM	TD	Nature	Durée épreuve finale	Nature	Durée
1 matière obligatoire à TD :								
6	3JDC7025	Droit International Privé 1 Mme SINOPOLI / M. AUDIT	36h00	18h00	Contrôle continu dont une épreuve finale 3h00		Ecrit	3h00
1 matière au choix à TD :								
6	3JDN7363	Droit civil 1 : les régimes matrimoniaux M. PICHARD	36h00	18h00	Contrôle continu dont une épreuve finale 3h00		Ecrit	3h00
6	3JDD7283	Droit patrimonial de la famille M. BREMOND	36h00	18h00	Contrôle continu dont une épreuve finale 3h00		Ecrit	3h00
1 matière obligatoire à CM :								
4,5	3JDD7286	Droit Immobilier M. WINTGEN	36h00	-	Ecrit Oral	1h30 -	oral	-
3JPRUC71 UE2 COMPLEMENTAIRE - 10,5 ECTS - 3 MATIERES A CM AU CHOIX								
					SESSION 1		SESSION 2	
ECTS	Code matière	Matières	CM	TD	Nature	Durée	Nature	Durée
2 matières au choix à CM (A L'ORAL):								
3	3JPR7020	Droit de la propriété intellectuelle Mme LEBLOND / M. RAIMOND	36h00	-	Oral	-	oral	-
3	3JDD7037	Droit de l'union européenne, les libertés de circulation M. OMARJEE / M. BOUJEKA	36h00	-	Oral	-	oral	-
3	3JDN7104	Droit de l'urbanisme Mme NICOLAS	36h00	-	Oral	-	oral	-
3	3JDP7004	Droit des libertés fondamentales Mme GRUNDLER	36h00	-	Oral	-	oral	-
3	3JDD7285	Droit des procédures M. DE BERARD	36h00	-	Oral	-	oral	-
3	3JDD7282	Droit du travail (relations professionnels) M. BORENFREUND / M. LOKIEC	36h00	-	Oral	-	oral	-
3	3JAF7018	Histoire de la justice Mme NEMO PEKELMAN	36h00	-	Oral	-	oral	-
3	3JDS7038	Droit social international et européen M. OMARJEE	36h00	-	Oral	-	oral	-
3	3JDD7293	Entreprise et comptabilité M. BARRANGOU	36h00	-	Oral	-	oral	-
3	3JDD7278	Droit spécial des sociétés M. DUBOIS / M. DEMEYERE	36h00	-	Oral	-	oral	-
1 matière au choix à CM (A L'ECRIT):								
4,5	3JPR7020	Droit de la propriété intellectuelle Mme LEBLOND / M. RAIMOND	36h00	-	Ecrit	1h30	oral	-
4,5	3JDD7037	Droit de l'union européenne, les libertés de circulation M. OMARJEE / M. BOUJEKA	36h00	-	Ecrit	1h30	oral	-
4,5	3JDN7104	Droit de l'urbanisme Mme NICOLAS	36h00	-	Ecrit	1h30	oral	-
4,5	3JPR7006	Droit des libertés fondamentales Mme GRUNDLER	36h00	-	Ecrit	1h30	oral	-
4,5	3JPR7021	Droit des procédures M. DE BERARD	36h00	-	Ecrit	1h30	oral	-
4,5	3JDD7282	Droit du travail (relations professionnels) M. BORENDFREUND / M. LOKIEC	36h00	-	Ecrit	1h30	oral	-
4,5	3JAF7018	Histoire de la justice Mme NEMO PEKELMAN	36h00	-	Ecrit	1h30	oral	-
4,5	3JDS7038	Droit social international et européen M. OMARJEE	36h00	-	Ecrit	1h30	oral	-
4,5	3JDD7293	Entreprise et comptabilité M. BARRANGOU	36h00	-	Ecrit	1h30	oral	-
4,5	3JDD7278	Droit spécial des sociétés M. DUBOIS / M. DEMEYERE	36h00	-	Ecrit	1h30	oral	-
3JPRUP71 UE3 METHODOLOGIE / PROFESSIONALISATION - 3 ECTS - 1 MATIERE A QCM								
					SESSION 1		SESSION 2	
ECTS	Code matière	Matières	CM	TD	Nature	Durée	Nature	Durée
1 matière obligatoire à CM :								
3	3JPR7025	Initiation à la recherche	36h00	-	QCM	1h00	QCM	1h00

SEMESTRE 2

3JPRUF81					UE1 FONDAMENTALE - 16,5 ECTS - 3 MATIERES (2 TD et 1 CM)			
					SESSION 1		SESSION 2	
ECTS	Code matière	Matières	CM	TD	Nature	Durée épreuve finale	Nature	Durée
1 matière obligatoire à TD :								
6	3JDN8289	Droit des sûretés Mme DAUCHEZ / M. ROBINE	36h00	18h00	Contrôle continu dont une épreuve finale 3h00		Ecrit	3h00
1 matière au choix à TD :								
6	3JDN8366	Droit civil 2 : les successions Mme BOURASSIN	36h00	18h00	Contrôle continu dont une épreuve finale 3h00		Ecrit	3h00
6	3JDD8287	Droit des entreprises en difficultés M. DUBOIS / M. ROBINE	36h00	18h00	Contrôle continu dont une épreuve finale 3h00		Ecrit	3h00
1 matière obligatoire à CM :								
4,5	3JDD8290	Droit des assurances M. LAGARDE	36h00	-	Ecrit Oral	1h30 -	oral	-
3JPRUC81					UE2 COMPLEMENTAIRE - 9 ECTS - 3 MATIERES A CM			
					SESSION 1		SESSION 2	
ECTS	Code matière	Matières	CM	TD	Nature	Durée	Nature	Durée
2 matières au choix à CM (A L'ORAL):								
3	3JPR8013	Droit bancaire M. RUET	36h00	-	Oral	-	oral	-
3	3JDD8101	Droit des entreprises en difficultés M. DUBOIS / M. ROBINE	36h00	-	Oral	-	oral	-
3	3JPR8016	Droit de la santé Mme GINON	36h00	-	Oral	-	oral	-
3	3JPR8015	Droit du travail (conditions de travail) M. DOCKES	36h00	-	Oral	-	oral	-
3	3JPR8011	Droit européen et français de la concurrence M. BARTHE / M. BERNARDEAU	36h00	-	Oral	-	oral	-
3	3JDP8497	Droit international privé 2 Mme NIBOYET	36h00	-	Oral	-	oral	-
3	3JDPY498	Droit pénal des affaires Mme MULLER LAGARDE	36h00	-	Oral	-	oral	-
3	3JPR8017	Histoire du droit pénal Mme KEIRNEIS	36h00	-	Oral	-	oral	-
3	3JPR8014	Voies d'exécution M. LEBEAU	36h00	-	Oral	-	oral	-
1 matière au choix à CM (A L'ECRIT):								
3	3JPR8013	Droit bancaire M. RUET	36h00	-	Ecrit	1h30	oral	-
3	3JDD8101	Droit des entreprises en difficultés M. DUBOIS / M. ROBINE	36h00	-	Ecrit	1h30	oral	-
3	3JPR8016	Droit de la santé Mme GINON	36h00	-	Ecrit	1h30	oral	-
3	3JPR8015	Droit du travail (conditions de travail) M. DOCKES	36h00	-	Ecrit	1h30	oral	-
3	3JPR8011	Droit européen et français de la concurrence M. BARTHE / M. BERNARDEAU	36h00	-	Ecrit	1h30	oral	-
3	3JDP8497	Droit international privé 2 Mme NIBOYET	36h00	-	Ecrit	1h30	oral	-
3	3JDPY498	Droit pénal des affaires Mme MULLER LAGARDE	36h00	-	Ecrit	1h30	oral	-
3	3JPR8017	Histoire du droit pénal Mme KEIRNEIS	36h00	-	Ecrit	1h30	oral	-
3	3JPR8014	Voies d'exécution M. LEBEAU	36h00	-	Ecrit	1h30	oral	-
3JPRUP81					UE3 METHODOLOGIE / PROFESSIONALISATION - 4,5 ECTS - 1 MATIERE A CM			
					SESSION 1		SESSION 2	
ECTS	Code matière	Matières	CM	TD	Nature	Durée	Nature	Durée
1 matière obligatoire à CM :								
4,5	3JDP8493	DUE process of law Mme ROCCATI	36h00	-	Ecrit Oral	1h30 -	Oral	-

Attention : Les étudiants inscrits en régime dérogatoire pour les Travaux Dirigés doivent se présenter à l'épreuve lors de la douzième semaine de TD (« partiels »).

3JDD7286	Droit de l'immobilier	Robert WINGTEN
Programme : Ce cours traite des aspects juridiques de la promotion immobilière, c'est-à-dire de la construction immobilière organisée par des professionnels (les promoteurs) qui sont des intermédiaires entre l'accédant à la propriété et les constructeurs. Il traite ainsi des contrats relatifs à l'édification de l'immeuble (différents contrats de louage d'ouvrage conclus par les architectes, constructeurs, sous-traitants), des assurances en matière de construction et des contrats permettant l'accession à la propriété (société de vente et d'attribution, ventes d'immeubles à construire, contrat de promotion immobilière et de construction de maison individuelle).		
3JDN7363	Droit civil 1 (régimes matrimoniaux)	Marc PICHARD
Programme : Le célibataire est la figure à partir de laquelle sont en principe enseignés en licence le droit des biens et le droit des obligations. Le célibataire, à qui le statut de propriétaire est reconnu, peut, à ce titre, gérer ses biens et, par ses dettes, les engager. Or cette corrélation entre avoir, pouvoir et devoir est mise à mal, ou du moins mise en questions, dès lors que l'on prend en considération un fait statistiquement très important : la vie en couple, en particulier lorsque le couple est institué par le droit – dans le cadre traditionnel du mariage ou dans celui, beaucoup plus récent, du pacte civil de solidarité. Mariage et PaCS influent – ou peuvent influencer - sur la manière d'acquérir la propriété, sur les pouvoirs qui peuvent légitimement être exercés sur le bien qui est en tout ou en partie celui de l'autre membre du couple et sur le gage des créanciers de l'un, l'autre ou des deux époux ou partenaires. Certaines règles sont applicables à tous les époux, d'autres – au demeurant fort proches – à tous les partenaires : elles constituent les régimes dits primaires, objets de la première partie du cours. D'autres règles varient en fonction d'un choix opéré par les époux : les régimes primaires sont complétés par des régimes spéciaux, variables, objets de la deuxième partie du cours, largement consacrée au régime spécial le plus courant - la communauté réduite aux acquêts.		
3JDC7025	Droit international privé 1	Matthias AUDIT Laurence SINOPOLI
Programme : Le droit international privé 1 ou général présente les éléments de méthode essentiels et les notions clefs du traitement par le droit privé des situations internationales. Les situations visées vont des contrats internationaux aux migrations familiales, en passant par les immunités. On distingue classiquement les règles de conflits de juridictions pour déterminer les juridictions compétentes ou pour déterminer les effets d'une décision étrangère, et les règles de conflits de lois pour désigner le droit applicable à la question. Aujourd'hui fortement sous l'empire du droit de l'Union européenne, une place importante demeure pour les conventions internationales ou d'autres instruments internationaux (voir la Conférence de La Haye, la CNUDCI).		

3JDD7283	Droit patrimonial de la famille	Vincent BREMOND
Programme : La famille, ou plus exactement les membres qui la composent, entretient des rapports patrimoniaux, à l'égard de ses membres ou avec des tiers. Ces rapports, actes juridiques, transferts de valeurs, à titre onéreux ou à titre gratuit, dettes et créances, sont l'objet du droit patrimonial de la famille qui constitue une branche importante du droit civil. Le droit patrimonial de la famille est, ainsi, composé des règles gouvernant le patrimoine de la famille. Il se distingue donc des règles relatives au statut personnel des membres de la famille, visant les droits et obligations personnels de ces derniers : droit de la filiation, droit du mariage et du pacte civil de solidarité, autorité parentale, nom... Si certains rapports patrimoniaux ne diffèrent pas des rapports patrimoniaux faits par des personnes n'ayant pas de lien de famille (par exemple, le bail consenti à votre cousin est identique au bail consenti à n'importe quelle personne), d'autres rapports, et même la plupart, présentent des spécificités plus ou moins marquées. Ainsi, ces rapports se caractérisent, tout à la fois par des convergences dans leur fonction : organiser la solidarité patrimoniale entre les membres d'une même famille ; et des spécificités dans leur mise en œuvre et leurs effets : dérogations nombreuses au droit des biens et au droit des obligations. Parmi ces rapports patrimoniaux propres à la famille, deux ensembles de règles se distinguent par leur importance et feront l'objet de développements substantiels, privilégiant l'interdépendance qui les relie : les régimes matrimoniaux ; les successions et libéralités.		

3JPR7020	Droit de la propriété intellectuelle	Lauren LEBLOND Sébastien RAIMOND
Programme : Le cours est une introduction qui envisage l'ensemble des droits de propriété intellectuelle, en mettant l'accent sur les conditions de la protection. Ainsi, l'étude porte, d'une part, sur le droit de la propriété industrielle (le brevet, la marque, les dessins et modèles, le certificat d'obtention végétale, la topographie des semi-conducteurs) et d'autre part, sur le droit de la propriété littéraire et artistique (le droit d'auteur et les droits voisins). Au-delà de la présentation introductive générale, différents grands thèmes transversaux sont aussi abordés : contrefaçon, licence, concurrence, etc.		

3JDD7037	Droit de l'Union Européenne, les libertés de circulation	Augustin BOUJEKA Ismaël OMARJEE
Programme : Dans une démarche classique, on distingue trois composantes du droit de l'Union européenne : le droit institutionnel, le droit matériel et le droit du contentieux. Ce cours s'inscrit dans le droit matériel. La dimension économique y est très prégnante. Le plan suit l'ordre de présentation des libertés de circulation retenu par le Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, mais avec léger réaménagement dû à la citoyenneté de l'Union. Ainsi, un titre I est dédié à la libre circulation des marchandises à travers une triple exigence : la suppression des droits de douane et des taxes d'effet équivalent, l'interdiction des impositions intérieures discriminatoires et la suppression des restrictions quantitatives et des mesures d'effet équivalent. Le titre II envisage la libre circulation des personnes, avec un chapitre introductif consacré à la citoyenneté de l'Union, suivi par deux autres respectivement dévolus à la libre circulation des travailleurs et à la liberté d'établissement couplée à la libre prestation de services. Le titre III expose la libre circulation des capitaux.		

3JDN7104	Droit de l'urbanisme	Valérie NICOLAS
Programme : Le droit de l'urbanisme est une branche du droit en évolution permanente et soulève des questions diverses qui touchent au territoire, l'environnement, l'économie l'architecture, la politique urbaine, etc. des problématiques de diverses natures Le cours est articulé en deux parties. Dans un premier temps, le droit de l'urbanisme sera analysé comme une activité de la puissance publique de réglementation de l'usage du sol. (Planification nationale ou locale, mécanismes d'autorisation individuelle..). Dans un second temps, il sera envisagé sous son aspect opérationnel, par l'étude des procédures d'aménagement et d'équipement. (droit de préemption, zone d'aménagement concertée, etc.)		

3JPR7006	Droit des libertés fondamentales	Tatiana GRUNDLER
Programme : Le cours de droit des libertés fondamentales de Master 1 est conçu comme un approfondissement de celui dispensé en Licence 3. Les étudiants ayant déjà, pour la plupart d'entre eux, une vue d'ensemble de la matière, il s'agit à la fois de cibler certaines thématiques contemporaines des libertés fondamentales et de donner à celles-ci un éclairage européen. Ainsi, construit autour des principes de dignité, de liberté et d'égalité, ce cours de Master 1 est l'occasion d'étudier les droits et libertés reconnus ainsi que les techniques de protection mises en place dans d'autres systèmes juridiques que le droit national, en particulier le droit européen (droit du Conseil de l'Europe et droit de l'Union européenne) dont l'influence est déterminante dans ce domaine. Le cours de droit des libertés fondamentales a donc pour ambition de permettre aux étudiants d'acquérir une solide compréhension des mécanismes juridiques à l'œuvre dans ce champ disciplinaire, d'actualiser leurs connaissances s'agissant d'une matière sans cesse en mouvement et de cultiver une féconde pluridisciplinarité.		

3JPR7021	Droit des procédures	François de BERARD
Programme : Le cours de droit des procédures s'adresse aux étudiants de Master 1 et constitue un lien entre l'exposé des règles de droit substantiel et la théorie du droit. En ce sens, il représente pour les étudiants une première opportunité d'aborder des thématiques classiques de la recherche juridique, telle qu'elle pourra être approfondie en master 2. Sur le fond, le cours de droit des procédures propose d'identifier les théories, principes et règles fondamentales qui se dégagent des règles matérielles de procédure, tirées pour l'essentiel mais pas exclusivement du droit judiciaire privé, de la procédure administrative et de la procédure pénale. Comme cela est observé au cours du semestre, les lignes de forces communes qui peuvent être identifiées au sein de la théorie générale du procès sont désormais largement influencées par les principes fondamentaux de la Convention de sauvegarde des droits de l'homme. Ce faisant la lecture proposée suit une réflexion articulée autour du droit au procès et du droit du procès, laquelle permet de revisiter les théories de l'action et de l'instance.		

3JDD7282	Droit du travail (relations professionnelles)	Georges BORENFREUND Pascal LOKIEC
Programme : Ce cours est consacré aux modes juridiques d'expression et de défense des intérêts collectifs des salariés. Ces derniers disposent, à cet effet, de trois droits fondamentaux. D'une part, s'est affirmé un droit des salariés à la négociation collective de l'ensemble de leurs conditions de travail et d'emploi. La négociation collective, avec l'accord collectif qui la couronne, a connu une vitalité croissante tant au niveau national interprofessionnel qu'à celui des branches professionnelles ou, plus encore, au niveau décentralisé de l'entreprise. La place de l'accord collectif dans l'articulation des sources du droit du travail est au cœur aujourd'hui de toutes les discussions sur l'avenir de cette discipline. D'autre part, s'est édifié depuis la Libération, par strates successives, un droit à la représentation aux contours désormais incertains, qui permet la prise en compte des intérêts de la collectivité du personnel d'une entreprise face au pouvoir de l'employeur (comités d'entreprise, délégués du personnel, délégués syndicaux, comités d'hygiène et de sécurité). Enfin, même si son exercice constitue le plus souvent un ultime recours, le droit de grève demeure un mode vital de défense des intérêts des travailleurs. Droit à la négociation et droit à la représentation réservent, contrairement au droit de grève (hormis dans les services publics), un rôle central aux syndicats dits représentatifs. Aussi, la représentativité syndicale apparaît-elle comme une notion cardinale en matière de droits collectifs des salariés.		

3JDS7038	Droit social international et européen	Ismaël OMARJEE
Programme : Le Cours de droit social international et européen envisage l'internationalisation et l'eupéanisation des relations de travail. Pour aborder ce phénomène, une introduction est consacrée l'internationalisation des sources du droit à travers l'action de l'OIT et les compétences d'harmonisation de l'Union européenne. A cette introduction, succède une première partie consacrée à la coordination des droits nationaux. Sont successivement envisagées la loi applicable au contrat de travail international, les relations professionnelles transnationales, les règles de compétence juridictionnelle et la coordination des législations nationales de sécurité sociale. La deuxième partie aborde l'harmonisation européenne des droits nationaux à la lumière du dialogue social européen et des directives d'harmonisation.		

3JDD7293	Entreprise et comptabilité	Charles BARRANGOU
Programme : Le cours magistral semestriel « Entreprise et comptabilité » aborde la comptabilité générale et insiste sur ses principaux points : - le fonctionnement des comptes, - le bilan, - le compte de résultat, - le mécanisme de la TVA, - les travaux de fin d'exercice et plus particulièrement : - o les amortissements, - o les dépréciations, - o les provisions, - o les cessions d'éléments d'actifs. Selon le choix des étudiants, le cours magistral peut être complété par des travaux dirigés.		

3JDD7278	Droit spécial des sociétés	Dominique DEMEYERE Philippe DUBOIS
-----------------	-----------------------------------	---------------------------------------

Programme : Le droit spécial des sociétés s'inscrit dans le prolongement du droit commun des sociétés. La matière recouvre l'examen approfondi des trois principales formes de sociétés commerciales de droit français : la société anonyme, la société par actions simplifiée et la société à responsabilité limitée. La première partie du cours est consacrée à l'étude de la société anonyme en tant que modèle de société de capitaux et de démocratie actionnariale. Seront notamment abordés, la description et l'analyse de son organisation, de ses organes de direction (de type dualiste ou moniste) et les relations de ces derniers avec les actionnaires. La seconde partie du cours aura pour objet la société par actions simplifiée et la société à responsabilité limitée. Les caractéristiques de l'organisation souple de la société par actions simplifiée en tant que contre-modèle de la société anonyme seront d'abord examinées avant l'étude du fonctionnement de la société à responsabilité limitée comme mode d'organisation privilégié des TPE.

3JPR7025	Initiation à la recherche	
Programme :		

M1 Droit privé - semestre 2

3JDN8366	Droit civil 2 : les successions	Manuella BOURASSIN
Programme : Le droit des successions et des libéralités porte sur la transmission à titre gratuit du patrimoine, entre vifs ou à cause de mort. Composante du droit patrimonial de la famille avec le droit des régimes matrimoniaux, il entretient des liens étroits avec bien d'autres disciplines juridiques (le droit des personnes, le droit extrapatrimonial de la famille, le droit des contrats, le droit des biens, le droit de l'entreprise) et a été profondément rénové par des lois du 3 décembre 2001 et du 23 juin 2006, pour s'adapter aux exigences contemporaines d'ordre social, démographique et économique. Ces évolutions seront exposées en suivant la chronologie de la matière : la dévolution légale ou volontaire de la succession (1re Partie) ; son acquisition et son administration (2e Partie) ; sa liquidation et son partage (3e Partie).		

3JDD8290	Droit des assurances	Xavier LAGARDE
Programme : La matière présente un intérêt pratique et théorique : - Pratique : les assurances constituent un secteur professionnellement porteur et riche en emplois ; - Théorique : le droit des assurances permet la découverte d'une matière au confluent de la théorie générale du contrat et des impératifs propres aux entreprises d'assurance. Le cours est principalement dédié à l'étude du contrat d'assurance : droit commun, assurances de dommage (choses et responsabilité civile), assurances de personne (prévoyance et assurance-vie)		

3JDD8287	Droit des entreprises en difficulté	Philippe DUBOIS David ROBINE
Programme : Droit applicable aux entreprises en difficulté (entreprises individuelles dont EIRL et auto-entrepreneurs, sociétés et autres groupements – Entreprises commerciales et civiles) – Loi 26 juillet 2005 modifiée (v. récemment ordonnances des 12 mars, 26 sept. 2014 et loi du 6 août 2015). Quel sort pour l'entreprise en difficulté ? Pour ses dirigeants ? Pour ses salariés ? Pour les partenaires et agents extérieurs (clients, fournisseurs, organismes sociaux, fiscaux etc.) ? Le cours porte sur : - Les dispositifs de détection des difficultés - Le mandat <i>ad hoc</i> - La procédure de conciliation - La procédure de sauvegarde (dont sauvegarde accélérée et sauvegarde financière accélérée) - La procédure de redressement judiciaire - La procédure de liquidation judiciaire - Le rétablissement professionnel - Les responsabilités encourues par le chef d'entreprise individuelle et les dirigeants de personnes morales : mesures et sanctions d'ordre civil et d'ordre pénal.		

3JDN8289	Droit des suretés	David ROBINE Corine DAUCHEZ
-----------------	--------------------------	--------------------------------

Programme : Le droit des sûretés est la discipline qui organise les conditions dans lesquelles un créancier peut se prémunir contre le risque d'insolvabilité ou le refus de payer de son débiteur. Le cours a donc pour objet d'étudier les sûretés personnelles (cautionnement, garantie autonome...) et les sûretés réelles (gage, hypothèque, propriété-sûreté...) qui sont les instruments juridiques permettant au créancier de se garantir contre ces risques. Cette étude suppose d'établir des passerelles avec d'autres disciplines. Tel est le cas du droit des entreprises en difficulté auquel les sûretés sont confrontées mais aussi du droit des obligations et du droit des biens sur lesquels elles prennent appui. Le droit des sûretés est une discipline importante dans le domaine bancaire, mais également au-delà. Le crédit étant nécessaire à l'activité économique, elles se rencontrent quotidiennement, dans la vie des affaires, comme dans la vie des particuliers.

3JPR8013	Droit bancaire	Laurent RUET
-----------------	-----------------------	--------------

Programme : le cours présente d'une part les opérateurs et leur encadrement (accès au métier de la banque, monopole bancaire, droit communautaire), et de l'autre, les opérations de banque (les comptes et les opérations de financement) ;

3JPR8016	Droit de la santé	Anne-Sophie GINON
-----------------	--------------------------	-------------------

Programme : Le cours de droit de la santé porte sur la santé, entendue comme un état évolutif sur lequel les professionnels de santé, mais aussi les politiques publiques portent un jugement. Il étudie les rapports entre le droit et la santé, c'est-à-dire la façon dont le droit appréhende ces jugements médicaux de qualification d'un état de bonne ou mauvaise santé (aptitude, diagnostic, état sanitaire de la population, service médical rendu par le médicament...).

Dans sa première partie, le cours étudie les instruments privilégiés par le législateur et le juge pour construire la relation médicale et encadrer le développement de la science et des techniques médicales (assistance médicale à la procréation, recherches biomédicales, don d'organes, utilisation des embryons humains..).

Dans une seconde partie, il s'intéresse d'abord aux mécanismes de réparation des accidents médicaux (fondés, suivant la nature du dommage et l'imputabilité possible ou non d'une faute, sur la responsabilité civile, pénale et/ou disciplinaire des professionnels et établissements de santé ou sur le recours à la solidarité nationale), puis aux produits de santé (principes directeurs, encadrement législatif, responsabilité de l'industrie pharmaceutique).

3JPR8015	Droit du travail (conditions de travail)	Emmanuel DOCKES
-----------------	---	-----------------

Programme : Le cours traite notamment du droit du temps de travail et du droit de la sécurité au travail. Ces deux domaines fondateurs du droit du travail ont connu de très importantes évolutions, notamment depuis une vingtaine d'années, en des sens radicalement opposés. Les protections relatives à l'organisation du temps de travail ont été fortement réduites, cependant que les protections relative à la sécurité, tant physique que morale, se sont considérablement accrues et densifiées. L'étude de la matière est l'occasion de s'interroger sur la teneur, mais aussi sur les motifs et les limites de ces évolutions contrastées, voire légèrement contradictoires.

3JPR8011	Droit européen et français de la concurrence	Denis BARTHE Ludovic BERNARDEAU
Programme : Le cours de Droit de la concurrence se concentre principalement sur l'étude des différentes règles de droit substantiel qui organisent le contrôle des pratiques anticoncurrentielles en France et dans l'Union européenne. A titre introductif, il présente la notion de concurrence, la notion de marché pertinent ainsi que le cadre juridique et institutionnel qui permet d'effectuer ledit contrôle. Ensuite, il développe le champ d'application des règles à travers la notion d'activité économique, la théorie de l'effet et le principe de l'affectation sensible du commerce entre Etat membre. Il continue par l'analyse des deux infractions principales retenues en Droit des pratiques anticoncurrentielles ; l'entente restrictive de concurrence et l'abus de position dominante. Enfin, il expose certains des mécanismes procéduraux susceptibles d'être mis en œuvre et se termine par une ouverture sur un deuxième type de contrôle existant : le contrôle des concentrations.		

3JDP8497	Droit international privé 2	Marie-Laure NIBOYET
Programme : L'objectif de ce cours est de concrétiser dans les différents domaines des relations privées internationales – les relations familiales (extrapatrimoniales et patrimoniales), les obligations (contractuelles et extracontractuelles) et les biens (corporels et incorporels) - l'application des méthodes et règles de résolution des conflits de lois et de juridictions étudiées en droit international privé I. Outre l'analyse du droit commun français, devenu résiduel, ce cours procède à une analyse détaillée des principaux instruments de droit international privé de l'Union européenne et conventions de la Haye en matière civile et commerciale. Le cours comporte également une étude des principes généraux et de l'évolution historique du droit de la nationalité française des personnes physiques, complétée par quelques notions de base sur la condition des étrangers.		

3JDPY498	Droit pénal des affaires	Yvonne MULLER-LAGARDE
Programme : Le cours de droit pénal des affaires a pour objet le droit pénal appliqué à la vie des affaires; Sont étudiés dans un premier temps et au regard du droit pénal général, les infractions d'atteintes aux biens comme l'abus de confiance, l'escroquerie ou le blanchiment et les infractions d'atteinte à la confiance publique comme la corruption, le trafic d'influence ou la prise illégale d'intérêts. Sont étudiées dans un second temps, et au regard du droit pénal spécial les infractions spécifiques relatives à la loi sur les sociétés commerciales, plus précisément celles relatives à la gestion des sociétés (abus de biens sociaux) et celles relatives à la comptabilité (comme le délit de répartition de dividendes fictifs ou le délit de non révélation des faits délictueux propres au commissaire aux comptes). Enfin, les dernières infractions sont relatives aux procédures de traitement des difficultés des entreprises (banqueroute).		

3JPR8017	Histoire du droit pénal	Soazick KERNEIS
Programme : Le cours commence par la rencontre des grands monuments législatifs, des codes qui ont façonné notre droit. Mais par-delà cette histoire ancienne de la pénalité qui est aussi celle de l'Etat, s'intéresser au droit pénal, c'est aussi réaliser l'importance de la pulsion vindicative, la part de l'honneur des familles ou des groupes dans les conflits. L'histoire du droit pénal est celle de cette concurrence entre le peuple et l'Etat relativement au contrôle de la violence. Selon un plan chronologique, nous suivons les tribulations de la vengeance, assistons à l'émergence de la compensation, de la peine de mort conçue d'abord comme un sacrifice aux dieux avant d'être accaparée par l'Etat et d'en devenir le symbole. Mais il faut aussi relativiser la part de l'Etat dans l'histoire du droit pénal car il faut souligner le jeu complexe des		

relations qui existaient entre l'Etat et les justices dites concurrentes à la sienne, la place aussi des justices alternatives qui permettent de penser différemment le processus de résolution des litiges.

3JPR8014	Voies d'exécution	Daniel LEBEAU
Programme : Ce cours comporte trois parties : I. Règles fondamentales II. Les différentes mesures • Mesures conservatoires • Mesures d'exécution La distribution du prix de vente des biens saisis		

3JDP8493	Due Process of Law	Marjolaine ROCCATI
Programme : Ce cours, en anglais, présente le concept de « <i>Due Process of Law</i> », en revenant sur ses origines en droit anglais puis droit américain. Après avoir ensuite introduit ses sources actuelles et détaillé son contenu, l'accent sera mis sur certaines de ses applications en comparant la notion de « <i>Due Process of Law</i> » aux notions de droit au procès équitable ou à une protection juridictionnelle effective, mieux connues du juriste continental.		

MASTER 1 DROIT PÉNAL ET SCIENCES CRIMINELLES

SEMESTRE 1

3JPEUF71 UE1 FONDAMENTALE - 12 ECTS - 2 MATIERES 2 TD								
					SESSION 1		SESSION 2	
ECTS	Code matière	Matières	CM	TD	Nature	Durée épreuve finale	Nature	Durée
2 matières obligatoires à TD :								
6	3JPE7006	Droit pénal (les aspects internationaux) Mme CHAUMETTE / Mme PARIZOT	36h00	18h00	Contrôle continu dont une épreuve finale 3h00		Ecrit	3h00
6	3JPE7005	Procédure pénale M. THOUILLER	36h00	18h00	Contrôle continu dont une épreuve finale 3h00		Ecrit	3h00
3JPEUC71 UE2 COMPLEMENTAIRE - 13,5 ECTS - 2 MATIERES A CM AU CHOIX								
					SESSION 1		SESSION 2	
ECTS	Code matière	Matières	CM	TD	Nature	Durée	Nature	Durée
3 matières au choix à CM :								
4,5	3JDP7004	Droit des libertés fondamentales Mme GRUNDLER	36h00	-	Ecrit Oral	1h30 -	oral	-
4,5	3JDD7037	Droit de l'union européenne, les libertés de circulation M. OMARJEE / M. BOUJEKA	36h00	-	Ecrit Oral	1h30 -	oral	-
4,5	3JPE7002	Contentieux constitutionnel M. DORD	36h00	-	Ecrit Oral	1h30 -	oral	-
4,5	3JDI7048	Droit international et européen de l'environnement Mme GROSBON	36h00	-	Ecrit Oral	1h30 -	oral	-
3JPEUC72 UE3 TRANSVERSALE - 4,5 ECTS - 1 MATIERES A CM								
					SESSION 1		SESSION 2	
ECTS	Code matière	Matières	CM	TD	Nature	Durée	Nature	Durée
1 matière au choix à CM :								
4,5	3JSP7088	Les enjeux de la sécurité en Europe M. BONELLI	36h00	-	Ecrit Oral	1h30 -	Oral	-
4,5	3JPE7009	Sociologie du politique M. BEAUD	36h00	-	Ecrit Oral	1h30 -	Oral	-
4,5	3JSP7089	Réforme de l'état et nouvelle gestion publique Mme DOMENACH	36h00	-	Ecrit Oral	1h30 -	oral	-

SEMESTRE 2

3JPEUF81 UE1 FONDAMENTALE - 12 ECTS - 2 MATIERES 2 TD								
					SESSION 1		SESSION 2	
ECTS	Code matière	Matières	CM	TD	Nature	Durée épreuve finale	Nature	Durée
2 matières obligatoires à TD :								
6	3JPE8005	Droit des sanctions Mme VIENNOT	36h00	18h00	Contrôle continu dont une épreuve finale 3h00		Ecrit	3h00
6	3JPE8004	Droit pénal des affaires M. MULLER-LAGARDE	36h00	18h00	Contrôle continu dont une épreuve finale 3h00		Ecrit	3h00
3JPEUC82 UE2 COMPLEMENTAIRE - 4,5 ECTS - 1 MATIERE A CM AU CHOIX								
					SESSION 1		SESSION 2	
ECTS	Code matière	Matières	CM	TD	Nature	Durée	Nature	Durée
1 matière au choix à CM :								
4,5	3JPE8009	Droit de la santé Mme GINON / M. THOUILLER	36h00	-	Ecrit Oral	1h30 -	oral	-
4,5	3JPE8010	Droit du travail (conditions) M. DOCKES	36h00	-	Ecrit Oral	1h30 -	oral	-
4,5	3JDP8493	DUE process of law Mme ROCCATI	36h00	-	Ecrit Oral	1h30 -	oral	-
4,5	3JDI8046	Théorie générale de l'état M. LE PILLOUER	36h00	-	Ecrit Oral	1h30 -	oral	-
3JPEUC81 UE3 TRANSVERSALE - 13,5 ECTS - 3 MATIERES A CM AU CHOIX								
					SESSION 1		SESSION 2	
ECTS	Code matière	Matières	CM	TD	Nature	Durée	Nature	Durée
3 matières au choix à CM :								
4,5	3JPE8007	Contentieux administratif Mme BOUSSART	36h00	-	Ecrit Oral	1h30 -	Oral	-
4,5	3JDP8090	Criminologie M. DESPREZ	36h00	-	Ecrit Oral	1h30 -	Oral	-
4,5	3JSP8047	Droit des nouvelles technologies de l'information et de la communication Mme PREBISSY-SCHNALL	36h00	-	Ecrit Oral	1h30 -	Oral	-
4,5	3JPE8008	Histoire du droit pénal Mme KEIRNEIS	36h00	-	Ecrit Oral	1h30 -	Oral	-
4,5	3JDI8043	Protection internationale des droits de l'homme Mme BORIES	36h00	-	Ecrit Oral	1h30 -	oral	-

Attention : Les étudiants inscrits en régime dérogatoire pour les Travaux Dirigés doivent se présenter à l'épreuve lors de la douzième semaine de TD (« partiels »).

3JPE7006	Droit pénal (aspects internationaux de droit privé et droit public)	Anne-Laure CHAUMETTE Raphaëlle PARIZOT
Programme : Le caractère international d'une infraction appelle une réaction à un double niveau : au niveau national par la loi et les juridictions répressives françaises et au niveau international par les sources et les juridictions internationales. C'est ce double aspect du droit pénal international ou du droit international pénal qui sera abordé dans le cours.		

3JPE7005	Procédure pénale	M. THOUILLER
Programme : Il s'agit d'un cours complétant le cours général de procédure pénale de L2. Après avoir actualisé les questions constitutionnelles posées en procédure pénale et les actions publique et civile, le cours décrit et analyse d'une part des dérogations aux règles générales en matière de poursuites (ex : délais particuliers de prescription ; exceptions au secret de l'enquête et de l'instruction) et d'autre part certaines procédures pénales spéciales, en particulier en matière de criminalité organisée : moyens de preuve spécifiques (surveillances secrètes, infiltration), mesures de contrainte (garde à vue, détention provisoire) etc ... lors des différentes phases de la procédure (enquête et instruction). Sont enfin étudiées les sanctions de l'inobservation des règles applicables : les nullités de procédure.		

3JPE7002	Contentieux constitutionnel	Olivier DORD
Programme : Au-delà de la polysémie de l'expression, le contentieux constitutionnel concerne de façon générale l'étude des juridictions, des règles et des politiques jurisprudentielles qui ont pour objet le contrôle de la conformité à la Constitution de l'ensemble des actes juridiques, notamment de la loi. En substance, une telle analyse juridique implique une réflexion sur la légitimité de l'existence d'une « justice constitutionnelle » dans une démocratie libérale. Au plan technique, elle est centrée sur le cas du Conseil constitutionnel éclairé par des références au droit comparé. L'étude du contentieux constitutionnel français implique de prendre la mesure des attributions de cette institution en tant que juge constitutionnel puis d'analyser plus précisément les deux principales voies de recours que sont le contrôle a priori prévu par l'article 61 de la Constitution et la question prioritaire de constitutionnalité (ou QPC) qu'autorise l'article 61-1 de la Constitution. Plus précisément, ce cours semestriel s'articule autour de deux axes : les juges du contentieux constitutionnel (I) et les règles de ce contentieux (II).		

3JDD7037	Droit de l'Union Européenne, les libertés de circulation	Augustin BOUJEKA M.OMARJEE
Programme : Dans une démarche classique, on distingue trois composantes du droit de l'Union européenne : le droit institutionnel, le droit matériel et le droit du contentieux. Ce cours s'inscrit dans le droit matériel. La dimension économique y est très prégnante. Le plan suit l'ordre de présentation des libertés de circulation retenu par le Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, mais avec léger réaménagement dû à la citoyenneté de l'Union. Ainsi, un titre I est dédié à la libre circulation des marchandises à travers une triple exigence : la suppression des droits de douane et des taxes d'effet équivalent, l'interdiction des impositions intérieures discriminatoires et la suppression des restrictions quantitatives et des mesures d'effet équivalent. Le titre II envisage la libre circulation des personnes, avec un chapitre introductif consacré à la citoyenneté de l'Union, suivi par deux autres respectivement dévolus à la libre circulation des travailleurs et à la liberté d'établissement couplée à la libre prestation de services. Le titre III expose la libre circulation des capitaux.		

3JDP7004	Droit des libertés fondamentales	Tatiana GRUNDLER
Programme : Le cours de droit des libertés fondamentales de Master 1 est conçu comme un approfondissement de celui dispensé en Licence 3. Les étudiants ayant déjà, pour la plupart d'entre eux, une vue d'ensemble de la matière, il s'agit à la fois de cibler certaines thématiques contemporaines des libertés fondamentales et de donner à celles-ci un éclairage européen. Ainsi, construit autour des principes de dignité, de liberté et d'égalité, ce cours de Master 1 est l'occasion d'étudier les droits et libertés reconnus ainsi que les techniques de protection mises en place dans d'autres systèmes juridiques que le droit national, en particulier le droit européen (droit du Conseil de l'Europe et droit de l'Union européenne) dont l'influence est déterminante dans ce domaine. Le cours de droit des libertés fondamentales a donc pour ambition de permettre aux étudiants d'acquérir une solide compréhension des mécanismes juridiques à l'œuvre dans ce champ disciplinaire, d'actualiser leurs connaissances s'agissant d'une matière sans cesse en mouvement et de cultiver une féconde pluridisciplinarité.		

3JDI7048	Droit international et européen de l'environnement	Sophie GROSBON
Programme : En traitant de l'évolution historique du droit de l'environnement, de ses acteurs internationaux et européens, de ses sources juridiques, de ses principes fondamentaux et de la responsabilité environnementale, ce cours cherche à démontrer en quoi ce droit récent permet de repenser entièrement les catégories traditionnelles du droit international.		

3JSP7088	Les enjeux de la sécurité en Europe	Laurent BONELLI
Programme : Ce cours est destiné familiariser les étudiants à une thématique qui occupe une part grandissante dans la construction européenne : celle de la sécurité. La constitution d'un espace européen « de liberté, de sécurité et de justice » est apparue très tôt comme la contrepartie nécessaire d'un marché intérieur dans lequel les hommes, les marchandises et les capitaux circulent librement. Les contrôles des frontières extérieures de l'Union européenne comme la lutte contre le terrorisme ou le crime organisé sont ainsi devenus de véritables enjeux pour les institutions européennes, qui y consacrent des moyens importants. Si les institutions publiques de sécurité occupent une place centrale dans ce mouvement, le secteur privé y est largement associé, si bien que l'on assiste à une redéfinition des frontières entre ces deux univers. Cet enseignement entend parcourir les différentes facettes de la construction de cette Europe de la sécurité intérieure. Pour cela, il proposera aux étudiants une étude des textes et des traités qui la structurent (Maastricht, Tampere, Amsterdam, Lisbonne, etc.) ; des agences publiques et privées de sécurité, comme des institutions spécialisées qui ont été créées au niveau européen comme Europol, Eurojust et des instruments spécifiques qui ont vu le jour : mandat d'arrêt européen, système SIS, accords PNR, etc. Outre l'éclairage qu'il apportera sur des grands enjeux de la sécurité en Europe (migrations, asile, violence politique, crime), ce cours proposera une perspective socio-historique des processus à l'oeuvre, insistant sur les luttes qui contribuent à les dessiner. Les réalités nationales, mais les alliances – parfois surprenantes – qui peuvent se nouer à l'échelle européenne pèsent en effet très lourd dans les évolutions observables. Alors même que les attentats du 11 septembre 2001 sont souvent présentés comme inaugurant une nouvelle ère des relations internationales, cette mise en perspective depuis le milieu des années 1960 permettra de donner aux étudiants des outils pour analyser le monde contemporain.		

3JSP7089	Réforme de l'Etat et nouvelle gestion publique	Mme DOMENACH
Programme : La « réforme » de l'Etat est devenue aujourd'hui un lieu commun des discours politiques, médiatiques, administratifs et souvent académiques. Elle s'impose comme une nouvelle théodicée de l'Etat (« moins d'Etat, mais mieux d'Etat »), matricée de standards d'organisations internationales (prescriptions de la Commission européenne ou de l'OCDE, plus ou moins retraduites) et d'exemples étrangers promus modèles (au premier rang desquels, la Grande-Bretagne). Mobilisant des travaux historiques et de socio-histoire de l'administration, ce cours se déploie en trois temps. Il entend d'abord revenir sur la constitution progressive de l'Etat moderne en Occident, comme forme spécifique d'organisation sociale et politique, caractérisé par la division accrue des tâches et le développement de bureaucraties pour les accomplir. A partir des exemples allemand, britannique et français, il présente ensuite ce qui est parfois qualifié comme « l'apogée » des Etats providence, en étudiant les modalités pratiques par lesquelles ces Etats étendent leur spectre d'action, dans l'économie, la santé, la culture, etc. Enfin, il décrit les mécanismes par lesquels ces conceptions de l'Etat sont battues en brèche, notamment sous l'effet des luttes bureaucratiques et politiques entre diverses fractions des personnels d'Etat et comment s'impose une nouvelle définition de l'Etat plus réduit dans sa surface et soumis à de nouveaux impératifs de gestion.		

3JPE7009	Sociologie du politique	Stéphane BEAUD
Programme : Ce cours est ouvert aux étudiants de Master 1 de science politique et aux étudiants de M1 droit pénal. Il est ainsi conçu en fonction de ce double public. Le cours magistral comprend deux parties distinctes. La première partie sera consacrée à l'étude de l'action collective et des mobilisations politiques à partir de travaux exemplaires. Seront ainsi étudiés successivement les "mutins de 1917", la mobilisation des étudiants américains pour l'obtention des droits civils au début des années 1960, les conditions sociales des diverses protestations du Mai 68 français, les "émeutes urbaines" en France en 2005, les "Printemps arabes", les mobilisations politiques en Afrique subsaharienne, etc. La deuxième partie du cours vise à montrer aux étudiants de M1 ce que peuvent être aujourd'hui des "nouveaux objets" en science politique. Celle-ci, qui a longtemps été une science électorale (élections, vote...), a ensuite élargi son rayon d'action. Seront ainsi analysés un ensemble de travaux de sociologie de la police, de sociologie politique de la santé, sociologie politique de l'école, etc. On verra enfin comment s'opère un renouvellement de travaux sur la représentation politique du monde paysan et sur le militantisme au Front National.		

3JPE8005	Droit des sanctions	Camille VIENNOT
Programme : Le cours analyse la diversité des systèmes qui permettent l'édition de sanctions, relevant ou non du domaine pénal. L'étude globale du Droit des sanctions se justifie par l'émergence et le développement de règles communes aux différents systèmes, émanant selon les cas de la jurisprudence constitutionnelle, de la CEDH, ou même des juridictions suprêmes de l'ordre judiciaire et de l'ordre administratif. Progressivement, certains principes et droits fondamentaux s'appliquent en effet à l'ensemble des dispositifs de sanction. Dans un premier temps, le cours porte sur les systèmes de sanction hors du Droit pénal et tout particulièrement les sanctions administratives (dont disposent par exemple les préfets ou les AAI) et les sanctions disciplinaires. Le droit disciplinaire pénitentiaire est alors abordé. Puis, dans un second temps, le cours porte sur les sanctions de nature pénale. Les règles relatives au prononcé des peines et les différents types de peines (principales ou complémentaires notamment) ainsi que leur différence avec les mesures de sûreté sont alors développés. Enfin les dispositions concernant les mineurs et la mise en mémoire des condamnations sont envisagées.		
3JPE8004	Droit pénal des affaires	Yvonne MULLER-LAGARDE
Programme : Le cours de droit pénal des affaires a pour objet le droit pénal appliqué à la vie des affaires; Sont étudiés dans un premier temps et au regard du droit pénal général, les infractions d'atteintes aux biens comme l'abus de confiance, l'escroquerie ou le blanchiment et les infractions d'atteinte à la confiance publique comme la corruption, le trafic d'influence ou la prise illégale d'intérêts. Sont étudiées dans un second temps, et au regard du droit pénal spécial les infractions spécifiques relatives à la loi sur les sociétés commerciales, plus précisément celles relatives à la gestion des sociétés (abus de biens sociaux) et celles relatives à la comptabilité (comme le délit de répartition de dividendes fictifs ou le délit de non révélation des faits délictueux propres au commissaire aux comptes). Enfin, les dernières infractions sont relatives aux procédures de traitement des difficultés des entreprises (banqueroute).		
3JPE8009	Droit de la santé	Marc TOUILLIER Sophie GINON
Programme : Le cours de droit de la santé porte sur la santé, entendue comme un état évolutif sur lequel les professionnels de santé, mais aussi les politiques publiques portent un jugement. Il étudie les rapports entre le droit et la santé, c'est-à-dire la façon dont le droit appréhende ces jugements médicaux de qualification d'un état de bonne ou mauvaise santé (aptitude, diagnostic, état sanitaire de la population, service médical rendu par le médicament...). Dans sa première partie, le cours étudie les instruments privilégiés par le législateur et le juge pour construire la relation médicale et encadrer le développement de la science et des techniques médicales (assistance médicale à la procréation, recherches biomédicales, don d'organes, utilisation des embryons humains...). Dans une seconde partie, il s'intéresse d'abord aux mécanismes de réparation des accidents médicaux (fondés, suivant la nature du dommage et l'imputabilité possible ou non d'une faute, sur la responsabilité civile, pénale et/ou disciplinaire des professionnels et établissements de santé ou sur le recours à la solidarité nationale), puis aux produits de santé (principes directeurs, encadrement législatif, responsabilité de l'industrie pharmaceutique).		

3JPE8010	Droit du travail (conditions du travail)	Emanuel DOCKES
Programme : Le cours traite notamment du droit du temps de travail et du droit de la sécurité au travail. Ces deux domaines fondateurs du droit du travail ont connu de très importantes évolutions, notamment depuis une vingtaine d'années, en des sens radicalement opposés. Les protections relatives à l'organisation du temps de travail ont été fortement réduites, cependant que les protections relative à la sécurité, tant physique que morale, se sont considérablement accrues et densifiées. L'étude de la matière est l'occasion de s'interroger sur la teneur, mais aussi sur les motifs et les limites de ces évolutions contrastées, voire légèrement contradictoires.		

3JDP8493	Due Process of Law	Marjolaine ROCATTI
Programme : Ce cours, en anglais, présente le concept de « Due Process of Law », en revenant sur ses origines en droit anglais puis droit américain. Après avoir ensuite introduit ses sources actuelles et détaillé son contenu, l'accent sera mis sur certaines de ses applications en comparant la notion de « Due Process of Law » aux notions de droit au procès équitable ou à une protection juridictionnelle effective, mieux connues du juriste continental.		

3JDI8046	Théorie générale de l'Etat	Arnaud LE PILLOUER
Programme : L'État est un objet d'analyse relativement étrange. D'un côté, il peut se manifester de la façon la plus rude, par la contrainte physique, l'enfermement, voire la violence pure et simple. Mais de l'autre, il apparaît immédiatement comme une idée, un concept – avant tout autre chose : celle d'une certaine forme d'exercice du pouvoir politique (la forme « moderne », se caractérisant par la souveraineté), ou celle de l'incarnation de cette forme en un appareil institutionnel. Aussi le cours se donne-t-il pour ambition, en tout premier lieu, d'exposer les différentes conceptions de l'État, qui ont contribué à la construction de cette idée – en même temps qu'elles consolidaient cette « forme ». Mais il s'agit également de montrer qu'un certain nombre de théories juridiques (telles que la souveraineté, la représentation, la hiérarchie des normes, etc...) permettent de penser l'idée même d'État – et plus encore : que cette dernière ne peut être appréhendée indépendamment de ces théories. Ces dernières en effet constituent l'État, le façonnent et lui permettent de fonctionner.		

3JPE8007	Contentieux administratif	Sabine BOUSSARD
Programme : Le cours de contentieux administratif est une matière fondamentale et obligatoire pour tous les étudiants qui sont inscrits dans le M1 droit public. Elle fait l'objet de travaux dirigés. Le cours se rapporte à l'étude des règles du procès administratif. Le cours s'articule en trois parties : le domaine du contentieux administratif, la compétence et le jugement. Dans la première partie, on s'intéressera notamment à définir ce qu'est une juridiction administrative, à réfléchir aux évolutions des règles du procès administratif sous l'effet du droit européen à un procès équitable et à revenir sur la distinction des contentieux. La seconde partie, plus technique, porte sur l'étude des règles de compétence et les différentes missions juridictionnelles du Conseil d'État. La dernière partie accorde une large part à l'étude des référés en matière administrative en raison de la place de plus en plus importante que cette procédure au pris au cours des dix dernières années. On étudiera également les règles de recevabilité, la procédure d'instruction et la phase du jugement proprement dite.		

3JDP8090	Criminologie	Françoise DESPREZ
Programme : La criminologie a pour objet d'étude le phénomène criminel. Le crime, marqué par son lien avec l'activité humaine et son universalité, est un concept dont l'analyse nécessite le rapprochement et la collaboration de divers domaines de recherche et de différentes grilles de lecture. Tout d'abord, ce cours de Master 1 s'attache à présenter le concept de crime, l'apparition et le développement de l'étude du crime ainsi que les premières analyses du phénomène criminel. Ensuite, ce cours expose, à l'aune des grandes théories relevant de sociologie criminelle, les analyses relatives aux facteurs du crime, au passage à l'acte délinquant et aux réactions de la police, de la justice et plus généralement de la société face au phénomène criminel. Enfin, ce cours aborde les différents outils permettant d'évaluer la criminalité, parmi lesquels les statistiques criminelles.		

3JSP8047	Droit des nouvelles technologies, de l'information et de la communication	Mme PREBISSY-SCHNALL
Programme : "Internet est une sphère innovante qui est perturbateur pour le juriste. Le droit des technologies numériques est en effet une matière vivante qui oblige à se tenir en permanence informée des mutations induites dans les domaines d'information par le droit. Or, ces domaines sont très divers avec une dimension transfrontalière: le juriste spécialisé en TIC aborde sous tous les angles les questions que pose la révolution numérique qui est pleinement en prise avec la jeune génération des « geeks du droit » : e-gouvernement, e-procurement, respect des données personnelles, cybercriminalité, gouvernance mondiale d'Internet, convergence numérique, liberté d'expression en ligne (etc). Cette plurisidiplinarité du champ de connaissance à utiliser dépasse très largement les clivages entre droit public et droit privé et contraint le spécialiste à se situer aux carrefours des disciplines. Les compétences requises comprennent l'aptitude du juriste à s'entendre avec le technologue car tant l'architecture des réseaux que son fonctionnement sont contrôlés par les techniciens"		

3JPE8008	Histoire du droit pénal	Soazick KERNEIS
Programme : Le cours commence par la rencontre des grands monuments législatifs, des codes qui ont façonné notre droit. Mais par-delà cette histoire ancienne de la pénalité qui est aussi celle de l'Etat, s'intéresser au droit pénal, c'est aussi réaliser l'importance de la pulsion vindicative, la part de l'honneur des familles ou des groupes dans les conflits. L'histoire du droit pénal est celle de cette concurrence entre le peuple et l'Etat relativement au contrôle de la violence. Selon un plan chronologique, nous suivons les tribulations de la vengeance, assistons à l'émergence de la compensation, de la peine de mort conçue d'abord comme un sacrifice aux dieux avant d'être accaparée par l'Etat et d'en devenir le symbole. Mais il faut aussi relativiser la part de l'Etat dans l'histoire du droit pénal car il faut souligner le jeu complexe des relations qui existaient entre l'Etat et les justices dites concurrentes à la sienne, la place aussi des justices alternatives qui permettent de penser différemment le processus de résolution des litiges.		

3JDI8043	Protection internationale des droits de l'Homme	Clémentine BORIES
Programme : Le cours de protection internationale des droits de l'homme vise à donner aux étudiants une connaissance des aspects juridiques de la protection internationale des droits de l'homme, tout en abordant les débats politiques ou culturels auxquels la matière donne cours. Ouvert à tous types de profils et indispensable dans le cadre de nombreuses formations juridiques, le cours magistral s'appuie nécessairement sur des connaissances fondamentales de droit international public, et les rappelle lorsque cela s'avère nécessaire. Sont présentés de manière dynamique les différents droits protégés, les obligations qui reposent sur les Etats afin de garantir la protection des droits de l'homme, ainsi que les différents titulaires de droits (individus, groupes). Le cours présente également les nombreux systèmes de protection internationale des droits de l'homme mis en place tant au niveau universel que sur le plan régional (européen, américain, africain...) en étudiant leurs différentes institutions, procédures et sources de droit.		

MASTER 1 DROIT INTERNATIONAL

Vers un itinéraire pédagogique M2 Droit des relations internationales et de l'Union Européenne et M2 Droit du commerce international

SEMESTRE 1

3JINUF71 UE1 FONDAMENTALE - 16,5 ECTS - 3 MATIERES (2 TD et 1 CM)								
					SESSION 1		SESSION 2	
ECTS	Code matière	Matières	CM	TD	Nature	Durée	Nature	Durée
2 matières obligatoires à TD :								
6	3JDI7036	Droit de l'union européenne, les libertés de circulation M. OMARJEE / M. BOUJEKA	36h00	18h00	Contrôle continu dont une épreuve finale 3h00		Ecrit	3h00
6	3JDC7025	Droit International Privé 1 Mme SINOPOLI / M. AUDIT	36h00	18h00	Contrôle continu dont une épreuve finale 3h00		Ecrit	3h00
6	3JDP7005	Droit de la responsabilité internationale M. LATTY	36h00	18h00	Contrôle continu dont une épreuve finale 3h00		Ecrit	3h00
1 matière obligatoire à CM non choisie à TD:								
4,5	3JDD7037	Droit de l'union européenne, les libertés de circulation M. OMARJEE / M. BOUJEKA	36h00	-	Ecrit Oral	1h30 -	Oral	-
4,5	3JDD7028	Droit International Privé 1 Mme SINOPOLI / M. AUDIT	36h00	-	Ecrit Oral	1h30 -	Oral	-
4,5	3JIN7005	Droit de la responsabilité internationale M. LATTY	36h00	-	Ecrit Oral	1h30 -	Oral	-
3JINUC71 UE2 COMPLEMENTAIRE - 9 ECTS - 2 MATIERES A CM								
2 matières obligatoires à CM:								
4,5	3JDI7039	Droit fiscal international et européen Mme KURALEVA-CAZALS	36h00	-	Ecrit Oral	1h30 -	oral	-
4,5	3JIN7010	International economic law M. THOUVENIN	36h00	-	Ecrit Oral	1h30 -	oral	-
4,5	3JDS7038	Droit social international et européen M. OMARJEE	36h00	-	Ecrit Oral	1h30 -	oral	-
4,5	3JDI7048	Droit international et européen de l'environnement Mme GROSBON	36h00	-	Ecrit Oral	1h30 -	oral	-
4,5	3JIN7008	Droit pénal (les aspects internationaux) Mme CHAUMETTE / Mme PARIZOT	36h00	-	Ecrit Oral	1h30 -	oral	-
3JINUC72 UE3 TRANSVERSALE - 4,5 ECTS - 1 MATIERES A CM								
1 matière obligatoire à CM (non choisie à TD):								
4,5	3JDD7040	Droit de la propriété intellectuelle Mme LEBLOND / M. RAIMOND	36h00	-	Ecrit Oral	1h30 -	oral	-
4,5	3JDP7004	Droit des libertés fondamentales Mme GRUNDLER	36h00	-	Ecrit Oral	1h30 -	oral	-
4,5	3JIN7012	European governance M. HAJJAMI	36h00	-	Ecrit Oral	1h30 -	oral	-
4,5		une matière non choisie dans l'UE2 complémentaire	36h00	-	Ecrit Oral	1h30 -	oral	-

SEMESTRE 2

3JINUF81 UE1 FONDAMENTALE - 16,5 ECTS - 3 MATIERES (2 TD et 1 CM)								
					SESSION 1		SESSION 2	
ECTS	Code matière	Matières	CM	TD	Nature	Durée	Nature	Durée
2 matièree aux choix à TD :								
6	3JIN8003	Droit européen et français de la concurrence M. BARTHE / M. BERNARDEAU	36h00	18h00	Contrôle continu dont une épreuve finale 3h00		Ecrit	3h00
6	3JIN8001	Droit International Privé 2 Mme NIBOYET	36h00	18h00	Contrôle continu dont une épreuve finale 3h00		Ecrit	3h00
6	3JDC8042	Protection internationale des droits de l'homme Mme BORIES	36h00	18h00	Contrôle continu dont une épreuve finale 3h00		Ecrit	3h00
1 matière au choix à CM non choisie à TD:								
4,5	3JDI8041	Droit européen et français de la concurrence M. BARTHE / M. BERNARDEAU	36h00	-	Ecrit Oral	1h30 -	Oral	-
4,5	3JIN8002	Droit International Privé 2 Mme NIBOYET	36h00	-	Ecrit Oral	1h30 -	Oral	-
4,5	3JDI8043	Protection internationale des droits de l'homme Mme BORIES	36h00	-	Ecrit Oral	1h30 -	Oral	-
3JINUC81 UE2 COMPLEMENTAIRE - 9 ECTS - 2 MATIERES A CM								
2 matières au choix à CM:								
4,5	3JIN8007	contentieux international Mme NIBOYET / Mme Chaumette	36h00	-	Ecrit Oral	1h30 -	oral	-
4,5	3JDI8045	Droit administratif comparé Mme GAZIER	36h00	-	Ecrit Oral	1h30 -	oral	-
4,5	3JDI8044	Droit administratif de l'union européenne M. ZEVOUNOU	36h00	-	Ecrit Oral	1h30 -	oral	-
4,5	3JIN8009	Droit des organisations internationales Mme EUDES	36h00	-	Ecrit Oral	1h30 -	oral	-
4,5	3JDD8087	Droit du commerce international M. DE BERARD	36h00	-	Ecrit Oral	1h30 -	oral	-
4,5	3JIN8008	Droit international humanitaire Mme BORIES	36h00	-	Ecrit Oral	1h30 -	oral	-
3JINUC82 UE3 TRANSVERSALE - 4,5 ECTS - 1 MATIERE A CM								
1 matière au choix à CM :								
4,5	3JSP8047	Droit des nouvelles technologies de l'information et de la communication Mme PREBISSY-SCHNALL	36h00	-	Ecrit Oral	1h30 -	oral	-
4,5	3JDI8046	Théorie générale de l'état M. LE PILLOUER	36h00	-	Ecrit Oral	1h30 -	oral	-
4,5		une matière non choisie dans l'UE2 complémentaire	36h00	-	Ecrit Oral	1h30 -	oral	-

Attention : Les étudiants inscrits en régime dérogatoire pour les Travaux Dirigés doivent se présenter à l'épreuve lors de la douzième semaine de TD (« partiels »).

M1 Droit international - relations internationales - semestre 1

3JDP7005	Droit de la responsabilité internationale	Franck LATTY
Programme : Le cours prend le parti de traiter du droit de la responsabilité internationale à travers 22 thèmes, chacun étant examiné en prenant pour point de départ un exemple tiré de la pratique (généralement une affaire contentieuse). Cette approche permet de mettre en lumière les enjeux concrets du droit de la responsabilité internationale, avant de les inscrire dans un cadre théorique plus général. Les différents thèmes abordés (sources et sujets du droit de la responsabilité, conditions d'engagement, circonstances excluant l'illicéité, réparation, invocation, contre-mesures, protection diplomatique, autres formes internationales de responsabilité (pénale, pour risque) etc.) seront ainsi l'occasion de mettre au jour l'ossature même du droit international (en tant que système d'articulation des souverainetés) comme ses mutations contemporaines (transnationalisation, juridictionnalisation, fragmentation etc.).		

3JDI7036	Droit de l'Union Européenne, les libertés de circulation	Augustin BOUJEKA Ismaël OMARJEE
Programme : Dans une démarche classique, on distingue trois composantes du droit de l'Union européenne : le droit institutionnel, le droit matériel et le droit du contentieux. Ce cours s'inscrit dans le droit matériel. La dimension économique y est très prégnante. Le plan suit l'ordre de présentation des libertés de circulation retenu par le Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, mais avec léger réaménagement dû à la citoyenneté de l'Union. Ainsi, un titre I est dédié à la libre circulation des marchandises à travers une triple exigence : la suppression des droits de douane et des taxes d'effet équivalent, l'interdiction des impositions intérieures discriminatoires et la suppression des restrictions quantitatives et des mesures d'effet équivalent. Le titre II envisage la libre circulation des personnes, avec un chapitre introductif consacré à la citoyenneté de l'Union, suivi par deux autres respectivement dévolus à la libre circulation des travailleurs et à la liberté d'établissement couplée à la libre prestation de services. Le titre III expose la libre circulation des capitaux.		

3JDC7025	Droit international privé 1	Matthias AUDIT Laurence SINOPOLI
Programme : Le droit international privé 1 ou général présente les éléments de méthode essentiels et les notions clefs du traitement par le droit privé des situations internationales. Les situations visées vont des contrats internationaux aux migrations familiales, en passant par les immunités. On distingue classiquement les règles de conflits de juridictions pour déterminer les juridictions compétentes ou pour déterminer les effets d'une décision étrangère, et les règles de conflits de lois pour désigner le droit applicable à la question. Aujourd'hui fortement sous l'empire du droit de l'Union européenne, une place importante demeure pour les conventions internationales ou d'autres instruments internationaux (voir la Conférence de La Haye, la CNUDCI).		

3JDI7039	Droit fiscal international et européen	Polina CAZALS
-----------------	---	----------------------

Programme : Le cours se divise en deux parties. La première partie est consacrée au droit fiscal international applicable aux situations présentant des enjeux fiscaux et des éléments d'extranéité. Plus particulièrement, le cours vise à apprendre aux étudiants les règles régissant le recours aux conventions fiscales internationales, leur interprétation et leur application. La seconde partie du cours est consacrée au droit fiscal européen, en étudiant d'une part l'harmonisation fiscale européenne positive (par les directives) et négative (par la jurisprudence de la Cour de justice de l'Union Européenne) et, d'autre part, les interactions entre le droit fiscal européen et le droit fiscal international.

3JDI7048	Droit international et européen de l'environnement	Sophie GROSBON
-----------------	---	-----------------------

Programme : En traitant de l'évolution historique du droit de l'environnement, de ses acteurs internationaux et européens, de ses sources juridiques, de ses principes fondamentaux et de la responsabilité environnementale, ce cours cherche à démontrer en quoi ce droit récent permet de repenser entièrement les catégories traditionnelles du droit international.

3JIN7008	Droit pénal (aspects internationaux de droit privé et droit public)	Anne-Laure CHAUMETTE Raphaëlle PARIZOT
-----------------	--	---

Programme : Le caractère international d'une infraction appelle une réaction à un double niveau : au niveau national par la loi et les juridictions répressives françaises et au niveau international par les sources et les juridictions internationales. C'est ce double aspect du droit pénal international ou du droit international pénal qui sera abordé dans le cours.

3JDS7038	Droit social international et européen	Ismaël OMARJEE
-----------------	---	-----------------------

Programme : Le Cours de droit social international et européen envisage l'internationalisation et l'eupéanisation des relations de travail.

Pour aborder ce phénomène, une introduction est consacrée l'internationalisation des sources du droit à travers l'action de l'OIT et les compétences d'harmonisation de l'Union européenne.

A cette introduction, succède une première partie consacrée à la coordination des droits nationaux. Sont successivement envisagées la loi applicable au contrat de travail international, les relations professionnelles transnationales, les règles de compétence juridictionnelle et la coordination des législations nationales de sécurité sociale.

La deuxième partie aborde l'harmonisation européenne des droits nationaux à la lumière du dialogue social européen et des directives d'harmonisation.

3JIN7010	International Economic Law	Jean-Marc THOUVENIN
Programme : Même s'il ne s'agit pas d'un cours d'anglais juridique, le cours est donné en anglais. L'examen peut être passé par les étudiants dans la langue qu'ils souhaitent (français ou anglais). Il porte sur ce qu'il est convenu d'appeler le droit international économique. Ce dernier comporte au moins trois branches, le droit du commerce international, le droit international des investissements, et le droit international monétaire, mais plutôt que d'apporter des connaissances superficielles sur l'ensemble de ces thèmes, le cours choisit d'approfondir la connaissance du droit du commerce international, et tout particulièrement le droit de l'organisation mondiale du commerce. Après une présentation rapide des institutions du droit du commerce international, le cours aborde les principes juridiques de base du droit de l'OMC, avant de s'attarder sur les règles plus spécifiques relatives au commerce des marchandises, sur les règles relatives aux droits de propriété intellectuelle, puis sur celles relatives au commerce des services. L'ensemble s'appuie sur une présentation power point reproduisant en tant que de besoin les textes bruts pertinents. Le droit applicable peut ainsi être non seulement expliqué, mais également détaillé dans ses finesses. L'accent est mis sur les règles, mais également sur les failles des textes, les difficultés de l'interprétation et les techniques mises en œuvre pour les surmonter.		

3JDD7040	Droit de la propriété intellectuelle	Sébastien RAIMOND Lauren LEBLOND
Programme : Le cours est une introduction qui envisage l'ensemble des droits de propriété intellectuelle, en mettant l'accent sur les conditions de la protection. Ainsi, l'étude porte, d'une part, sur le droit de la propriété industrielle (le brevet, la marque, les dessins et modèles, le certificat d'obtention végétale, la topographie des semi-conducteurs) et d'autre part, sur le droit de la propriété littéraire et artistique (le droit d'auteur et les droits voisins). Au-delà de la présentation introductive générale, différents grands thèmes transversaux sont aussi abordés : contrefaçon, licence, concurrence, etc.		

3JDP7004	Droit des libertés fondamentales	Tatiana GRUNDLER
Programme : Le cours de droit des libertés fondamentales de Master 1 est conçu comme un approfondissement de celui dispensé en Licence 3. Les étudiants ayant déjà, pour la plupart d'entre eux, une vue d'ensemble de la matière, il s'agit à la fois de cibler certaines thématiques contemporaines des libertés fondamentales et de donner à celles-ci un éclairage européen. Ainsi, construit autour des principes de dignité, de liberté et d'égalité, ce cours de Master 1 est l'occasion d'étudier les droits et libertés reconnus ainsi que les techniques de protection mises en place dans d'autres systèmes juridiques que le droit national, en particulier le droit européen (droit du Conseil de l'Europe et droit de l'Union européenne) dont l'influence est déterminante dans ce domaine. Le cours de droit des libertés fondamentales a donc pour ambition de permettre aux étudiants d'acquérir une solide compréhension des mécanismes juridiques à l'œuvre dans ce champ disciplinaire, d'actualiser leurs connaissances s'agissant d'une matière sans cesse en mouvement et de cultiver une féconde pluridisciplinarité.		

3JIN7012	European Governance	Nabil HAJJAMI
Programme : The course focuses on the "crisis" of the governance within the European Union. Since the nineties indeed, many voices highlight concerns on what is deemed to be a "lack of democracy" in the European decision-making process and in the functioning of the European institutions as a whole. Thus, the course scrutinizes how the European institutions intend to manage such criticisms. Since 2001 – and the publication of the "European Commission White paper on the European governance" – this is indeed a main issue of the European agenda. In a critical perspective, the course discusses both the implementation and efficiency of various measures (European Ombudsman; European Citizens' right of initiative; Right of petition; etc.) that aim at putting "citizens closer to the European Institutions".		

3JIN8003	Droit européen et français de la concurrence	Denis BARTHE M. BERNARDEAU
Programme : Le cours de Droit de la concurrence se concentre principalement sur l'étude des différentes règles de droit substantiel qui organisent le contrôle des pratiques anticoncurrentielles en France et dans l'Union européenne. A titre introductif, il présente la notion de concurrence, la notion de marché pertinent ainsi que le cadre juridique et institutionnel qui permet d'effectuer ledit contrôle. Ensuite, il développe le champ d'application des règles à travers la notion d'activité économique, la théorie de l'effet et le principe de l'affectation sensible du commerce entre Etat membre. Il continue par l'analyse des deux infractions principales retenues en Droit des pratiques anticoncurrentielles ; l'entente restrictive de concurrence et l'abus de position dominante. Enfin, il expose certains des mécanismes procéduraux susceptibles d'être mis en œuvre et se termine par une ouverture sur un deuxième type de contrôle existant : le contrôle des concentrations.		

3JIN8001	Droit international privé 2	Marie-Laure NIBOYET
Programme : L'objectif de ce cours est de concrétiser dans les différents domaines des relations privées internationales – les relations familiales (extrapatrimoniales et patrimoniales), les obligations (contractuelles et extracontractuelles) et les biens (corporels et incorporels) - l'application des méthodes et règles de résolution des conflits de lois et de juridictions étudiées en droit international privé I. Outre l'analyse du droit commun français, devenu résiduel, ce cours procède à une analyse détaillée des principaux instruments de droit international privé de l'Union européenne et conventions de la Haye en matière civile et commerciale. Le cours comporte également une étude des principes généraux et de l'évolution historique du droit de la nationalité française des personnes physiques, complétée par quelques notions de base sur la condition des étrangers.		

3JDC8042	Protection internationale des droits de l'Homme	Clémentine BORIES
Programme : Le cours de protection internationale des droits de l'homme vise à donner aux étudiants une connaissance des aspects juridiques de la protection internationale des droits de l'homme, tout en abordant les débats politiques ou culturels auxquels la matière donne cours. Ouvert à tous types de profils et indispensable dans le cadre de nombreuses formations juridiques, le cours magistral s'appuie nécessairement sur des connaissances fondamentales de droit international public, et les rappelle lorsque cela s'avère nécessaire. Sont présentés de manière dynamique les différents droits protégés, les obligations qui reposent sur les Etats afin de garantir la protection des droits de l'homme, ainsi que les différents titulaires de droits (individus, groupes). Le cours présente également les nombreux systèmes de protection internationale des droits de l'homme mis en place tant au niveau universel que sur le plan régional (européen, américain, africain...) en étudiant leurs différentes institutions, procédures et sources de droit.		

3JIN8007	Contentieux international (dans les relations de droit privé et dans les relations avec/entre Etats)	Marie-Laure NIBOYET Clémentine BORIES
Programme : Ce cours présente différentes formes de contentieux de droit international public. Suivant une approche pratique , cet enseignement consiste à exposer trois types de contentieux international public : le contentieux interétatique, le contentieux mixte et le contentieux international pénal. A partir de cas concrets (fictifs ou réels), nous prendrons la place d'un avocat de l'une des parties au litige et étudierons les différentes étapes de la procédure auxquelles il sera confronté. Du point de vue conceptuel, ces mises en situations nous permettront d'identifier les spécificités de chacun des contentieux et d'en tirer d'éventuelles conclusions quant à l'évolution de la subjectivité internationale. L'objectif de ce cours est d'approfondir des questions de procédure concernant les procès civils internationaux dans le relations privées internationales, questions qui sont d'une grande utilité dans la pratique mais qui sont rarement – ou très peu – traitées dans le cours de droit international privé I, faute de temps. En suivant un ordre chronologique, sont examinées d'abord les questions relatives au déclenchement du procès civil international : droit d'action en justice, immunités de juridiction et d'exécution, clauses attributives de juridiction, modes de règlement des conflits de procédures parallèles (méthodes européennes et méthodes de common law). Puis sont étudiées les règles concernant le contentieux provisoire (mesures provisoires et conservatoires) sous l'angle de la compétence du juge au provisoire et sous celui des effets des décisions rendues au provisoire. Enfin l'issue du procès est envisagée avec l'étude des différents types d'effets produits par un jugement étranger.		

3JDI8045	Droit administratif comparé	Anne GAZIER
Programme : Ce cours est consacré à l'étude comparative des institutions locales de plusieurs pays européens d'Europe occidentale d'une part et d'Europe de l'Est d'autre part. - La première partie traite des institutions locales de l'Espagne, de la France, de l'Italie, de la RFA et du Royaume-Uni. Sont présentées d'abord les notions essentielles permettant d'appréhender les institutions locales puis les principales caractéristiques des systèmes locaux des pays étudiés et les réformes qui les ont affectés : décentralisation, régionalisation, <i>devolution</i>, etc. Ensuite, sont comparés les structures des collectivités locales, leurs compétences, leurs moyens financiers et humains, leurs rapports avec l'Etat et les institutions européennes. - La deuxième partie traite de la réforme des institutions locales en Russie et en Europe centrale. Après un rappel sur les caractéristiques essentielles des institutions locales socialistes, sont étudiées la transformation du système régional et local russe depuis la perestroïka, puis les réformes des institutions locales menées, à compter de la chute du Mur de Berlin, dans quatre pays d'Europe centrale (Hongrie, Pologne, République tchèque et Slovaquie).		

3JDI8044	Droit administratif de l'Union Européenne	Lionel ZEVOUNOU
Programme : L'objectif de ce cours est de présenter le bien-fondé d'une approche de l'Union européenne sous un angle de droit public entendu au sens large. Cela signifie tout d'abord remettre en cause, ou tout au moins nuancer l'idée selon laquelle l'Union européenne ne connaîtrait pas la distinction public/privé. La nature "sui generis" de l'Union, telle qu'elle est aujourd'hui généralement présentée, ne permet pas de toujours saisir les enjeux de pouvoirs qui s'y déroulent. En essayant de délimiter une sphère politique et donc "publique" au sein de l'ordre juridique de l'Union, ce cours entend discuter la vision technocratique dominante qui caractérise l'Union européenne.		
3JIN8009	Droit des organisations internationales	Marina EUDES
Programme : Sujet de droit désormais reconnu sur la scène internationale, l'organisation internationale mérite une étude approfondie, tant du point de vue de ses modalités de création et de fonctionnement interne, que de ses compétences ou encore de ses modalités d'action et de sa place dans les relations internationales contemporaines. Depuis ses origines, le phénomène d'institutionnalisation de la vie internationale pose en effet de nombreuses questions, en particulier celle - essentielle - des rapports avec les Etats, questions d'autant plus difficiles à appréhender qu'un constat de diversité s'impose avec l'existence de plus de 300 organisations internationales aujourd'hui.		
3JDD8087	Droit du commerce international	M. DE BERAD
Programme : Ce cours envisagera les techniques juridiques propres aux relations commerciales internationales et leur encadrement normatif. Y seront traités notamment la mobilité des sociétés, les acquisitions transfrontières, la vente internationale ou encore l'arbitrage commercial international.		
3JIN8008	Droit international humanitaire	Clémentine BORIES
Programme : Le droit international humanitaire, autrefois appelé droit de la guerre ou droit des conflits armés, s'intéresse à la fois aux règles régissant la conduite des combats et à celles qui protègent les personnes en période de conflit armé (populations civiles, prisonniers, femmes, enfants, réfugiés...). Le cours brosse un tableau des différentes règles internationales visant à encadrer le comportement des belligérants en cas de conflit armé ou d'intervention militaire, et interroge leur mise en œuvre.		

3JSP8047	Droit des nouvelles technologies, de l'information et de la communication	Catherine PREBISSY-SCHNALL
Programme : "Internet est une sphère innovante qui est perturbateur pour le juriste. Le droit des technologies numériques est en effet une matière vivante qui oblige à se tenir en permanence informée des mutations induites dans les domaines d'information par le droit. Or, ces domaines sont très divers avec une dimension transfrontalière: le juriste spécialisé en TIC aborde sous tous les angles les questions que pose la révolution numérique qui est pleinement en prise avec la jeune génération des « geeks du droit » : e-gouvernement, e-procurement, respect des données personnelles, cybercriminalité, gouvernance mondiale d'Internet, convergence numérique, liberté d'expression en ligne (etc). Cette plurisidiplinarité du champ de connaissance à utiliser dépasse très largement les clivages entre droit public et droit privé et contraint le spécialiste à se situer aux carrefours des disciplines. Les compétences requises comprennent l'aptitude du juriste à s'entendre avec le technologue car tant l'architecture des réseaux que son fonctionnement sont contrôlés par les techniciens"		

3JDI8046	Théorie générale de l'Etat	Arnaud LE PILLOUER
Programme : Le cours de « Théorie de l'Etat se propose de mettre en évidence la spécificité d'une conception juridique de l'Etat et les relations que cette dernière entretient avec les autres disciplines s'intéressant à l'Etat, telle que la science politique, la sociologie, l'Histoire ou la philosophie. Si toutes ces disciplines prennent l'Etat pour objet, elles n'adoptent pas toutes le même concept d'Etat. La science politique s'intéresse au phénomène du pouvoir, la sociologie aux relations entre la société et l'appareil politique, l'histoire à la formation de l'Etat...LA théorie de l'Etat qu'on se propose de décrire s'intéresse, elle, aux différentes théories que les juristes élaborent et mobilisent pour appréhender l'Etat en tant que concept juridique : parmi ces théories, on trouve la séparation des pouvoirs, la représentation, la souveraineté, les fonctions de l'Etat, l'identité entre droit et Etat, mais aussi les sources du droit ou le constitutionnalisme.		

MASTER 1 DROIT INTERNATIONAL

Vers un itinéraire pédagogique M2 Contentieux international et européen

Et M2 Droit du commerce international

SEMESTRE 1

3JINUF72 UE1 FONDAMENTALE - 16,5 ECTS - 3 MATIERES (2 TD et 1 CM)								
					SESSION 1		SESSION 2	
ECTS	Code matière	Matières	CM	TD	Nature	Durée épreuve finale	Nature	Durée
2 matières au choix à TD :								
6	3JDC7036	Droit de l'union européenne, les libertés de circulation M. OMARJEE / M. BOUJEKA	36h00	18h00	Contrôle continu dont une épreuve finale 3h00		Ecrit	3h00
6	3JDC7025	Droit International Privé 1 Mme SINOPOLI / M. AUDIT	36h00	18h00	Contrôle continu dont une épreuve finale		Ecrit	3h00
6	3JDP7005	Droit de la responsabilité internationale M. LATTY	36h00	18h00	Contrôle continu dont une épreuve finale		Ecrit	3h00
1 matières au choix à CM non choisie à TD:								
4,5	3JDD7037	Droit de l'union européenne, les libertés de circulation M. OMARJEE / M. BOUJEKA	36h00	-	Ecrit Oral	1h30 -	Oral	-
4,5	3JDD7028	Droit International Privé 1 Mme SINOPOLI / M. AUDIT	36h00	-	Ecrit Oral	1h30 -	Oral	-
4,5	3JDD7278	Droit de la responsabilité internationale M. LATTY	36h00	-	Ecrit Oral	1h30 -	Oral	-
3JINUC73 UE2 COMPLEMENTAIRE - 9 ECTS - 2 MATIERES A CM								
2 matières au choix à CM:								
4,5	3JDD7282	Droit du travail (relations professionnelles) M. BORENFREUND / M. LOKIEC	36h00	-	Ecrit Oral	1h30 -	oral	-
4,5	3JIN7010	International economic law M. THOUVENIN	36h00	-	Ecrit Oral	1h30 -	oral	-
4,5	3JDS7038	Droit social international et européen M. OMARJEE	36h00	-	Ecrit Oral	1h30 -	oral	-
4,5	3JDD7040	Droit de la propriété intellectuelle Mme LEBLOND / M. RAIMOND	36h00	-	Ecrit Oral	1h30 -	oral	-
4,5	3JDI7048	Droit international et européen de l'environnement Mme GROSBOIN	36h00	-	Ecrit Oral	1h30 -	oral	-
4,5	3JIN7008	Droit pénal (les aspects internationaux) Mme CHAUMETTE / Mme PARIZOT	36h00	-	Ecrit Oral	1h30 -	oral	-
3JINUC74 UE3 TRANSVERSALE - 4,5 ECTS - 1 MATIERES A CM								
1 matière au choix à CM :								
4,5		Une matière non choisie dans l'UE2 complémentaire	36h00	-	Ecrit Oral	1h30 -	oral	-

SEMESTRE 2

3JINUF82 UE1 FONDAMENTALE - 16,5 ECTS - 3 MATIERES (2 TD et 1 CM)								
					SESSION 1		SESSION 2	
ECTS	Code matière	Matières	CM	TD	Nature	Durée épreuve finale	Nature	Durée
2 matières obligatoires à TD :								
6	3JDC7036	Droit européen et français de la concurrence M. BARTHE / M. BERNARDEAU	36h00	18h00	Contrôle continu dont une épreuve finale 3h00		Ecrit	3h00
6	3JDC7025	Droit International Privé 2 Mme NIBOYET	36h00	18h00	Contrôle continu dont une épreuve finale		Ecrit	3h00
6	3JDP7005	Protection internationale des droits de l'homme Mme BORIES	36h00	18h00	Contrôle continu dont une épreuve finale 3h00		Ecrit	3h00
1 matière obligatoire à CM non choisie à TD:								
4,5	3JDD7037	Droit européen et français de la concurrence M. BARTHE / M. BERNARDEAU	36h00	-	Ecrit Oral	1h30 -	Oral	-
4,5	3JDD7028	Droit International Privé 2 Mme NIBOYET	36h00	-	Ecrit Oral	1h30 -	Oral	-
4,5	3JDD7278	Protection internationale des droits de l'homme Mme BORIES	36h00	-	Ecrit Oral	1h30 -	Oral	-
3JINUC83 UE2 COMPLEMENTAIRE - 9 ECTS - 2 MATIERES A CM								
2 matières au choix à CM :								
4,5	3JDD81001	Droit des entreprises en difficultés M. DUBOIS / M.ROBINE	36h00	-	Ecrit Oral	1h30 -	oral	-
4,5	3JDD8102	Droit des sûretés Mme DAUCHEZ / M. ROBINE	36h00	-	Ecrit Oral	1h30 -	oral	-
4,5	3JIN8007	contentieux international Mme NIBOYET / Mme Chaumette	36h00	-	Ecrit Oral	1h30 -	oral	-
4,5	3JDD8102	Droit du commerce international M. DE BERARD	36h00	-	Ecrit Oral	1h30 -	oral	-
3JINUC84 UE3 TRANSVERSALE - 4,5 ECTS - 1 MATIERE A CM								
1 matière obligatoire à CM :								
4,5	3JDD81001	Droit des entreprises en difficultés M. DUBOIS / M.ROBINE	36h00	-	Ecrit Oral	1h30 -	oral	-
4,5	3JDD8102	Droit des sûretés Mme DAUCHEZ / M. ROBINE	36h00	-	Ecrit Oral	1h30 -	oral	-
4,5	3JIN8007	contentieux international Mme NIBOYET / Mme Chaumette	36h00	-	Ecrit Oral	1h30 -	oral	-
4,5	3JDD8102	Droit du commerce international M. DE BERARD	36h00	-	Ecrit Oral	1h30 -	oral	-
4,5	3JIN8008	Droit international humanitaire Mme BORIES	36h00	-	Ecrit Oral	1h30 -	oral	-

Attention : Les étudiants inscrits en régime dérogatoire pour les Travaux Dirigés doivent se présenter à l'épreuve lors de la douzième semaine de TD (« partiels »).

M1 Droit international – Contentieux international et européen - semestre 1

3JDP7005	Droit de la responsabilité internationale	Franck LATTY
Programme : Le cours prend le parti de traiter du droit de la responsabilité internationale à travers 22 thèmes, chacun étant examiné en prenant pour point de départ un exemple tiré de la pratique (généralement une affaire contentieuse). Cette approche permet de mettre en lumière les enjeux concrets du droit de la responsabilité internationale, avant de les inscrire dans un cadre théorique plus général. Les différents thèmes abordés (sources et sujets du droit de la responsabilité, conditions d'engagement, circonstances excluant l'illicéité, réparation, invocation, contre-mesures, protection diplomatique, autres formes internationales de responsabilité (pénale, pour risque) etc.) seront ainsi l'occasion de mettre au jour l'ossature même du droit international (en tant que système d'articulation des souverainetés) comme ses mutations contemporaines (transnationalisation, juridictionnalisation, fragmentation etc.).		

3JDI7036	Droit de l'UE, les libertés de circulation	Augustin BOUJEKA Ismaël OMARJEE
Programme : Dans une démarche classique, on distingue trois composantes du droit de l'Union européenne : le droit institutionnel, le droit matériel et le droit du contentieux. Ce cours s'inscrit dans le droit matériel. La dimension économique y est très prégnante. Le plan suit l'ordre de présentation des libertés de circulation retenu par le Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, mais avec léger réaménagement dû à la citoyenneté de l'Union. Ainsi, un titre I est dédié à la libre circulation des marchandises à travers une triple exigence : la suppression des droits de douane et des taxes d'effet équivalent, l'interdiction des impositions intérieures discriminatoires et la suppression des restrictions quantitatives et des mesures d'effet équivalent. Le titre II envisage la libre circulation des personnes, avec un chapitre introductif consacré à la citoyenneté de l'Union, suivi par deux autres respectivement dévolus à la libre circulation des travailleurs et à la liberté d'établissement couplée à la libre prestation de services. Le titre III expose la libre circulation des capitaux.		

3JDC7025	Droit international privé 1	Matthias AUDIT Laurence SINOPOLI
Programme : Le droit international privé 1 ou général présente les éléments de méthode essentiels et les notions clefs du traitement par le droit privé des situations internationales. Les situations visées vont des contrats internationaux aux migrations familiales, en passant par les immunités. On distingue classiquement les règles de conflits de juridictions pour déterminer les juridictions compétentes ou pour déterminer les effets d'une décision étrangère, et les règles de conflits de lois pour désigner le droit applicable à la question. Aujourd'hui fortement sous l'empire du droit de l'Union européenne, une place importante demeure pour les conventions internationales ou d'autres instruments internationaux (voir la Conférence de La Haye, la CNUDCI).		

3JDD7040	Droit de la propriété intellectuelle	Sébastien RAIMOND Lauren LEBLOND
Programme : Le cours est une introduction qui envisage l'ensemble des droits de propriété intellectuelle, en mettant l'accent sur les conditions de la protection. Ainsi, l'étude porte, d'une part, sur le droit de la propriété industrielle (le brevet, la marque, les dessins et modèles, le certificat d'obtention végétale, la topographie des semi-conducteurs) et d'autre part, sur le droit de la propriété littéraire et artistique (le droit d'auteur et les droits voisins). Au-delà de la présentation introductive générale, différents grands thèmes transversaux sont aussi abordés : contrefaçon, licence, concurrence, etc.		

3JDD7282	Droit du travail (relations professionnelles)	Georges BORENFREUND Pascal LOKIEC
Programme : Ce cours, consacré à la formation du droit du travail ainsi qu'à la naissance et au développement d'un certain nombre d'institutions (Conseils de prud'hommes, Comité d'entreprise, CHSCT...), s'articule en deux temps. Il est d'abord question de la lente évolution des règles gouvernant le monde du travail, depuis la fin du XVIII ^e siècle jusqu'au Second Empire, à la fois sur le plan de l'action collective et sur celui des relations individuelles de travail. La partie suivante est consacrée à la période allant de la III ^e République à nos jours. Elle comprend l'histoire des associations professionnelles, des conflits collectifs et de la concertation, ainsi que de la représentation au sein de l'entreprise (action collective) ; puis l'histoire du contrat de travail (autonomie, durée du travail, salaire, rupture), et enfin la question des risques du travail.		

3JDI7048	Droit international et européen de l'environnement	Sophie GROSBON
Programme : En traitant de l'évolution historique du droit de l'environnement, de ses acteurs internationaux et européens, de ses sources juridiques, de ses principes fondamentaux et de la responsabilité environnementale, ce cours cherche à démontrer en quoi ce droit récent permet de repenser entièrement les catégories traditionnelles du droit international.		

3JIN7008	Droit pénal (les aspects internationaux de droit privé et public)	Anne-Laure CHAUMETTE Raphaëlle PARIZOT
Programme : Le caractère international d'une infraction appelle une réaction à un double niveau : au niveau national par la loi et les juridictions répressives françaises et au niveau international par les sources et les juridictions internationales. C'est ce double aspect du droit pénal international ou du droit international pénal qui sera abordé dans le cours.		

3JDS7038	Droit social international et européen	Ismaël OMARJEE
Programme : Le Cours de droit social international et européen envisage l'internationalisation et l'eupéanisation des relations de travail. Pour aborder ce phénomène, une introduction est consacrée l'internationalisation des sources du droit à travers l'action de l'OIT et les compétences d'harmonisation de l'Union européenne. A cette introduction, succède une première partie consacrée à la coordination des droits nationaux. Sont successivement envisagées la loi applicable au contrat de travail international, les relations professionnelles transnationales, les règles de compétence juridictionnelle et la coordination des législations nationales de sécurité sociale. La deuxième partie aborde l'harmonisation européenne des droits nationaux à la lumière du dialogue social européen et des directives d'harmonisation.		

3JIN7010	International economic Law	Marc THOUVENIN
Programme : Même s'il ne s'agit pas d'un cours d'anglais juridique, le cours est donné en anglais. L'examen peut être passé par les étudiants dans la langue qu'ils souhaitent (français ou anglais). Il porte sur ce qu'il est convenu d'appeler le droit international économique. Ce dernier comporte au moins trois branches, le droit du commerce international, le droit international des investissements, et le droit international monétaire, mais plutôt que d'apporter des connaissances superficielles sur l'ensemble de ces thèmes, le cours choisit d'approfondir la connaissance du droit du commerce international, et tout particulièrement le droit de l'organisation mondiale du commerce. Après une présentation rapide des institutions du droit du commerce international, le cours aborde les principes juridiques de base du droit de l'OMC, avant de s'attarder sur les règles plus spécifiques relatives au commerce des marchandises, sur les règles relatives aux droits de propriété intellectuelle, puis sur celles relatives au commerce des service. L'ensemble s'appuie sur une présentation power point reproduisant en tant que de besoin les textes bruts pertinents. Le droit applicable peut ainsi être non seulement expliqué, mais également détaillé dans ses finesses. L'accent est mis sur les règles, mais également sur les failles des textes, les difficultés de l'interprétation et les techniques mises en œuvre pour les surmonter.		

M1 Droit international – Contentieux international et européen - semestre 2

3JIN8003	Droit européen et français de la concurrence	Denis BARTHE Ludovic BERNARDEAU
Programme : Le cours de Droit de la concurrence se concentre principalement sur l'étude des différentes règles de droit substantiel qui organisent le contrôle des pratiques anticoncurrentielles en France et dans l'Union européenne. A titre introductif, il présente la notion de concurrence, la notion de marché pertinent ainsi que le cadre juridique et institutionnel qui permet d'effectuer ledit contrôle. Ensuite, il développe le champ d'application des règles à travers la notion d'activité économique, la théorie de l'effet et le principe de l'affectation sensible du commerce entre Etat membre. Il continue par l'analyse des deux infractions principales retenues en Droit des pratiques anticoncurrentielles ; l'entente restrictive de concurrence et l'abus de position dominante. Enfin, il expose certains des mécanismes procéduraux susceptibles d'être mis en œuvre et se termine par une ouverture sur un deuxième type de contrôle existant : le contrôle des concentrations.		

3JIN8001	Droit international privé 2	Marie-Laure NIBOYET
Programme : L'objectif de ce cours est de concrétiser dans les différents domaines des relations privées internationales – les relations familiales (extrapatrimoniales et patrimoniales), les obligations (contractuelles et extracontractuelles) et les biens (corporels et incorporels) - l'application des méthodes et règles de résolution des conflits de lois et de juridictions étudiées en droit international privé I. Outre l'analyse du droit commun français, devenu résiduel, ce cours procède à une analyse détaillée des principaux instruments de droit international privé de l'Union européenne et conventions de la Haye en matière civile et commerciale. Le cours comporte également une étude des principes généraux et de l'évolution historique du droit de la nationalité française des personnes physiques, complétée par quelques notions de base sur la condition des étrangers.		

3JDC8042	Protection internationale des droits de l'homme	Clémentine BORIES
Programme : Le cours de protection internationale des droits de l'homme vise à donner aux étudiants une connaissance des aspects juridiques de la protection internationale des droits de l'homme, tout en abordant les débats politiques ou culturels auxquels la matière donne cours. Ouvert à tous types de profils et indispensable dans le cadre de nombreuses formations juridiques, le cours magistral s'appuie nécessairement sur des connaissances fondamentales de droit international public, et les rappelle lorsque cela s'avère nécessaire. Sont présentés de manière dynamique les différents droits protégés, les obligations qui reposent sur les Etats afin de garantir la protection des droits de l'homme, ainsi que les différents titulaires de droits (individus, groupes). Le cours présente également les nombreux systèmes de protection internationale des droits de l'homme mis en place tant au niveau universel que sur le plan régional (européen, américain, africain...) en étudiant leurs différentes institutions, procédures et sources de droit.		

3JDD8101	Droit des entreprises en difficulté	Philippe DUBOIS David ROBINE
Programme : Droit applicable aux entreprises en difficulté (entreprises individuelles dont EIRL et auto-entrepreneurs, sociétés et autres groupements – Entreprises commerciales et civiles) – Loi 26 juillet 2005 modifiée (v. récemment ordonnances des 12 mars et 26 sept. 2014). Elle le sera sans doute de nouveau dans les prochains mois. Quel sort pour l'entreprise en difficulté ? Pour ses dirigeants ? Pour ses salariés ? Pour les partenaires et agents extérieurs (clients, fournisseurs, organismes sociaux, fiscaux etc.) ? Le cours porte sur : - Les dispositifs de détection des difficultés - Le mandat <i>ad hoc</i> - La procédure de conciliation - La procédure de sauvegarde (dont sauvegarde accélérée et sauvegarde financière accélérée) - La procédure de redressement judiciaire - La procédure de liquidation judiciaire - Le rétablissement professionnel - Les responsabilités encourues par le chef d'entreprise individuelle et les dirigeants de personnes morales : mesures et sanctions d'ordre civil et d'ordre pénal.		

3JDD8102	Droit des sûretés	Corine DAUCHEZ David ROBINE
Programme : Le droit des sûretés est la discipline qui organise les conditions dans lesquelles un créancier peut se prémunir contre le risque d'insolvabilité ou le refus de payer de son débiteur. Le cours a donc pour objet d'étudier les sûretés personnelles (cautionnement, garantie autonome...) et les sûretés réelles (gage, hypothèque, propriété-sûreté...) qui sont les instruments juridiques permettant au créancier de se garantir contre ces risques. Cette étude suppose d'établir des passerelles avec d'autres disciplines. Tel est le cas du droit des entreprises en difficulté auquel les sûretés sont confrontées mais aussi du droit des obligations et du droit des biens sur lesquels elles prennent appui. Le droit des sûretés est une discipline importante dans le domaine bancaire, mais également au-delà. Le crédit étant nécessaire à l'activité économique, elles se rencontrent quotidiennement, dans la vie des affaires, comme dans la vie des particuliers.		

3JIN8007	Contentieux international (dans les relations de droit privé et dans les relations avec/entre Etats)	Marie-Laure NIBOYET Clémentine BORIES
Programme : <u>Aspects de droit public</u> Ce cours présente différentes formes de contentieux de droit international public. Suivant une approche pratique, cet enseignement consiste à exposer trois types de contentieux international public : le contentieux interétatique, le contentieux mixte et le contentieux international pénal. A partir de cas concrets (fictifs ou réels), nous prendrons la place d'un avocat de l'une des parties au litige et étudierons les différentes étapes de la procédure auxquelles il sera confronté. Du point de vue conceptuel, ces mises en situations nous permettront d'identifier les spécificités de chacun des contentieux et d'en tirer d'éventuelles conclusions quant à l'évolution de la subjectivité internationale. <u>Aspects de droit privé</u> L'objectif de ce cours est d'approfondir des questions de procédure concernant les procès civils internationaux dans les relations privées internationales, questions qui sont d'une grande utilité dans la pratique mais qui sont rarement – ou très peu – traitées dans le cours de droit international privé I, faute de temps. En suivant un ordre chronologique, sont examinées d'abord les questions relatives au déclenchement du procès civil international : droit d'action en justice, immunités de juridiction et d'exécution, clauses attributives de juridiction, modes de règlement des conflits de procédures parallèles (méthodes européennes et méthodes de common law). Puis sont étudiées les règles concernant le contentieux provisoire (mesures provisoires et conservatoires) sous l'angle de la compétence du juge au provisoire et sous celui des effets des décisions rendues au provisoire. Enfin l'issue du procès est envisagée avec l'étude des différents types d'effets produits par un jugement étranger.		

3JDD8087	Droit du commerce international	M. DE BERARD
Programme : Ce cours envisagera les techniques juridiques propres aux relations commerciales internationales et leur encadrement normatif. Y seront traités notamment la mobilité des sociétés, les acquisitions transfrontières, la vente internationale ou encore l'arbitrage commercial international.		

3JIN7008	Droit international humanitaire	Clémentine BORIES
Programme : Le droit international humanitaire, autrefois appelé droit de la guerre ou droit des conflits armés, s'intéresse à la fois aux règles régissant la conduite des combats et à celles qui protègent les personnes en période de conflit armé (populations civiles, prisonniers, femmes, enfants, réfugiés...). Le cours brosse un tableau des différentes règles internationales visant à encadrer le comportement des belligérants en cas de conflit armé ou d'intervention militaire, et interroge leur mise en œuvre.		

MASTER 1 DROIT DES AFFAIRES

SEMESTRE 1

PROVISOIRES

3JAFUF71 UE1 FONDAMENTALE - 15 ECTS - 3 MATIERES (1 TD et 2 CM)								
					SESSION 1		SESSION 2	
ECTS	Code matière	Matières	CM	TD	Nature	Durée épreuve finale	Nature	Durée
1 matière au choix à TD :								
6	3JDI7036	Droit de l'union européenne, les libertés de circulation M. OMARJEE / M. BOUJEKA	36h00	18h00	Contrôle continu dont une épreuve finale 3h00		Ecrit	3h00
6	3JDC7025	Droit International Privé 1 Mme SINOPOLI / M. AUDIT	36h00	18h00	Contrôle continu dont une épreuve finale 3h00		Ecrit	3h00
6	3JDN7279	Droit spécial des sociétés M. DUBOIS / M. DEMEYERE	36h00	18h00	Contrôle continu dont une épreuve finale 3h00		Ecrit	3h00
2 matières au choix à CM (non choisies en TD) :								
4,5	3JDD7037	Droit de l'union européenne, les libertés de circulation M. OMARJEE / M. BOUJEKA	36h00	-	Ecrit Oral	1h30 -	Oral	-
4,5	3JDD7028	Droit International Privé 1 Mme SINOPOLI / M. AUDIT	36h00	-	Ecrit Oral	1h30 -	Oral	-
4,5	3JDD7278	Droit spécial des sociétés M. DUBOIS / M. DEMEYERE	36h00	-	Ecrit Oral	1h30 -	Oral	-
3JAFUC72 UE2 COMPLEMENTAIRE - 6 ECTS - 1 MATIERE A TD								
					SESSION 1		SESSION 2	
ECTS	Code matière	Matières	CM	TD	Nature	Durée	Nature	Durée
1 matière au choix à TD au choix :								
6	3JAF7010	Droit des marchés financiers M. REYGROBELLET	36h00	18h00	Contrôle continu dont une épreuve finale 3h00		Ecrit	3h00
6	3JAF7016	Entreprise et comptabilité M. BARRANGOU	36h00	18h00	Contrôle continu dont une épreuve finale 3h00		Ecrit	3h00
6	3JDS7281	Droit du travail (relations professionnelles) M. BORENFREUND / M. LOKIEC	36h00	18h00	Contrôle continu dont une épreuve finale 3h00		Ecrit	3h00
6	3JDD7283	Droit patrimonial de la famille M. BREMOND	36h00	18h00	Contrôle continu dont une épreuve finale 3h00		Ecrit	3h00
3JAFUC71 UE3 TRANSVERSALE - 9 ECTS - 2 MATIERES A CM								
2 matières au choix à CM (non choisies à TD) :								
4,5	3JDD7280	Droit des marchés financiers M. REYGROBELLET	36h00	-	Ecrit Oral	1h30 -	Oral	-
4,5	3JDD7293	Entreprise et comptabilité M. BARRANGOU	36h00	-	Ecrit Oral	1h30 -	oral	-
4,5	3JDD7282	Droit du travail (relations professionnelles) M. BORENFREUND / M. LOKIEC	36h00	-	Ecrit Oral	1h30 -	oral	-
4,5	3JDD7284	Droit patrimonial de la famille M. BREMOND (ne peut pas être choisi si "civil 1" ou "civil 2" ont été sélectionnés)	36h00	-	Ecrit Oral	1h30 -	oral	-
4,5	3JDD7285	Droit des procédures M. DE BERARD	36h00	-	Ecrit Oral	1h30 -	oral	-
4,5	3JDD7040	Droit de la propriété intellectuelle Mme LEBLOND / M. RAIMOND	36h00	-	Ecrit Oral	1h30 -	oral	-
4,5	3JAF70117	Histoire de la justice Mme NEMO PEKELMAN	36h00	-	Ecrit Oral	1h30 -	oral	-
4,5	3JDD7286	Droit immobilier M. WINTGEN	36h00	-	Ecrit Oral	1h30 -	oral	-
4,5		Droit fiscal : TVA	36h00	-	Ecrit Oral	1h30 -	oral	-
4,5	3JDI7039	Droit fiscal international et européen Mme KURALEVA-CAZALS	36h00	-	Ecrit Oral	1h30 -	oral	-
4,5	3JAF7017	Droit civil 1 : régimes matrimoniaux M. PICHARD (ne peut pas être choisi si "droit patrimonial de la famille" a été sélectionné)	36h00	-	Ecrit Oral	1h30 -	oral	-

SEMSTRE 2

3JAFUF81 UE1 FONDAMENTALE - 15 ECTS - 3 MATIERES (1 TD et 2 CM)								
					SESSION 1		SESSION 2	
ECTS	Code matière	Matières	CM	TD	Nature	Durée épreuve finale	Nature	Durée
1 matière au choix à TD :								
6	3JDD8287	Droit des entreprises en difficultés M. DUBOIS / M.ROBINE	36h00	18h00	Contrôle continu dont une épreuve finale 3h00		Ecrit	3h00
6	3JAF8007	Droit européen et français de la concurrence M. BARTHE / M. BERNARDEAU	36h00	18h00	Contrôle continu dont une épreuve finale 3h00		Ecrit	3h00
6	3JDN8289	Droit des sûretés Mme DAUCHEZ / M. ROBINE	36h00	18h00	Contrôle continu dont une épreuve finale 3h00		Ecrit	3h00
2 matières au choix à CM (non choisies en TD) :								
4,5	3JDD8101	Droit des entreprises en difficultés M. DUBOIS / M.ROBINE	36h00	-	Ecrit Oral	1h30 -	Oral	-
4,5	3JDD8288	Droit européen et français de la concurrence M. BARTHE / M. BERNARDEAU	36h00	-	Ecrit Oral	1h30 -	Oral	-
4,5	3JDD8102	Droit des sûretés Mme DAUCHEZ / M. ROBINE	36h00	-	Ecrit Oral	1h30 -	Oral	-
3JAFUC82 UE2 COMPLEMENTAIRE - 10,5 ECTS - 2 MATIERES (1 TD - 1 CM)								
					SESSION 1		SESSION 2	
ECTS	Code matière	Matières	CM	TD	Nature	Durée	Nature	Durée
1 matière obligatoire à TD :								
6	3JAF8010	Droit fiscal des affaires : Impôts sur les sociétés Mme JANNIN	36h00	18h00	Contrôle continu dont une épreuve finale 3h00		Ecrit	3h00
1 matière au choix à CM (non choisie à TD):								
4,5	3JAF8011	Droit bancaire M. RUET	36h00	-	Ecrit Oral	1h30 -	Oral	-
4,5	3JDD8291	Droit civil 2 : les successions Mme BOURASSIN (ne peut pas être choisi si "droit patrimonial de la famille" a été sélectionné)	36h00	-	Ecrit Oral	1h30 -	oral	-
4,5	3JDD8290	Droit des assurances M. LAGARDE	36h00	-	Ecrit Oral	1h30 -	oral	-
4,5	3JDD8087	Droit du commerce international M. DE BERARD	36h00	-	Ecrit Oral	1h30 -	oral	-
4,5	3JAF8016	Droit pénal des affaires Mme MULLER LAGARDE	36h00	-	Ecrit Oral	1h30 -	oral	-
4,5	3JDD8103	Droit privé comparé M. CHANTEBOUT	36h00	-	Ecrit Oral	1h30 -	oral	-
4,5	3JDC8292	Histoire du droit privé Mme KEIRNEIS	36h00	-	Ecrit Oral	1h30 -	oral	-
4,5	3JAF8014	Voies d'exécution M. LEBEAU	36h00	-	Ecrit Oral	1h30 -	oral	-
3JAFUC81 UE3 TRANSVERSALE - 4,5 ECTS - 2 MATIERES A CM								
					SESSION 1		SESSION 2	
ECTS	Code matière	Matières	CM	TD	Nature	Durée	Nature	Durée
2 matières obligatoires à CM :								
1,5	3JAF8017	Conférence pédagogique Mme BALO-LENA / Mme DEBOURG	36h00	-	Exposé discussion	-	Oral	-
3	3JAF8005	Business law Mme DECKERT	36h00	-	QCM	1h00	QCM	1h00

Attention : Les étudiants inscrits en régime dérogatoire pour les Travaux Dirigés doivent se présenter à l'épreuve lors de la douzième semaine de TD (« partiels »).

3JDI7036	Droit de l'Union Européenne, les libertés de circulation	Augustin BOUJEKA Ismaël OMARJEE
Programme : Dans une démarche classique, on distingue trois composantes du droit de l'Union européenne : le droit institutionnel, le droit matériel et le droit du contentieux. Ce cours s'inscrit dans le droit matériel. La dimension économique y est très prégnante. Le plan suit l'ordre de présentation des libertés de circulation retenu par le Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, mais avec léger réaménagement dû à la citoyenneté de l'Union. Ainsi, un titre I est dédié à la libre circulation des marchandises à travers une triple exigence : la suppression des droits de douane et des taxes d'effet équivalent, l'interdiction des impositions intérieures discriminatoires et la suppression des restrictions quantitatives et des mesures d'effet équivalent. Le titre II envisage la libre circulation des personnes, avec un chapitre introductif consacré à la citoyenneté de l'Union, suivi par deux autres respectivement dévolus à la libre circulation des travailleurs et à la liberté d'établissement couplée à la libre prestation de services. Le titre III expose la libre circulation des capitaux.		
3JDC7025	Droit international privé 1	Matthias AUDIT Laurence SINOPOLI
Programme : Le droit international privé 1 ou général présente les éléments de méthode essentiels et les notions clefs du traitement par le droit privé des situations internationales. Les situations visées vont des contrats internationaux aux migrations familiales, en passant par les immunités. On distingue classiquement les règles de conflits de juridictions pour déterminer les juridictions compétentes ou pour déterminer les effets d'une décision étrangère, et les règles de conflits de lois pour désigner le droit applicable à la question. Aujourd'hui fortement sous l'empire du droit de l'Union européenne, une place importante demeure pour les conventions internationales ou d'autres instruments internationaux (voir la Conférence de La Haye, la CNUDCI).		
3JDN7279	Droit spécial des sociétés	Dominique DEMEYERE Philippe DUBOIS
Programme : Le droit spécial des sociétés s'inscrit dans le prolongement du droit commun des sociétés. La matière recouvre l'examen approfondi des trois principales formes de sociétés commerciales de droit français : la société anonyme, la société par actions simplifiée et la société à responsabilité limitée. La première partie du cours est consacrée à l'étude de la société anonyme en tant que modèle de société de capitaux et de démocratie actionnariale. Seront notamment abordés, la description et l'analyse de son organisation, de ses organes de direction (de type dualiste ou moniste) et les relations de ces derniers avec les actionnaires. La seconde partie du cours aura pour objet la société par actions simplifiée et la société à responsabilité limitée. Les caractéristiques de l'organisation souple de la société par actions simplifiée en tant que contre-modèle de la société anonyme seront d'abord examinées avant l'étude du fonctionnement de la société à responsabilité limitée comme mode d'organisation privilégié des TPE.		

3JAF7010	Droit des marchés financiers	Arnaud REYGROBELLET
Programme : Par marché financier, il faut entendre toute structure, centralisée ou décentralisée, localisée en lieu précis ou virtuelle, permettant la confrontation de l'offre et de la demande de capitaux. La demande émane des entreprises qui doivent financer leurs investissements et de l'Etat, qui doit pareillement assurer le financement de ses investissements, parfois de ses déficits... Quant à l'offre, elle provient des excédents de ressources dégagés par les épargnants ou par les entreprises, dont certaines ne sont rien d'autre que des outils destinés à drainer l'épargne des particuliers pour la réorienter vers les entreprises classiques (OPCVM, OPCI, etc.). Le droit des marchés financiers désigne alors un corpus de règles, en partie spécifiques, qui a pour objet de régir l'ensemble de ces mécanismes de marché. Le cours s'articule ainsi autour de quatre séries de questions I – Les instruments de marché : les titres et contrats financiers II – Les marchés (marchés réglementés, marchés organisés, OTF et marchés de gré à gré ; marchés de financement et marchés dérivés) et l'architecture institutionnelle (les autorités, les professionnels et leurs activités) III – Les opérations de marché (admission aux négociations, achats et vente, OPA-OPE) IV – Les sanctions (« abus de marché » : délit et manquement d'initié ; délit et manquement de manipulation de cours ; délit et manquement d'informations fausses ou trompeuses)		

3JDS7281	Droit du travail (relations professionnelles)	Georges BORENFREUND Pascal LOKIEC
Programme : Ce cours est consacré aux modes juridiques d'expression et de défense des intérêts collectifs des salariés. Ces derniers disposent, à cet effet, de trois droits fondamentaux. D'une part, s'est affirmé un droit des salariés à la négociation collective de l'ensemble de leurs conditions de travail et d'emploi. La négociation collective, avec l'accord collectif qui la couronne, a connu une vitalité croissante tant au niveau national interprofessionnel qu'à celui des branches professionnelles ou, plus encore, au niveau décentralisé de l'entreprise. La place de l'accord collectif dans l'articulation des sources du droit du travail est au cœur aujourd'hui de toutes les discussions sur l'avenir de cette discipline. D'autre part, s'est édifié depuis la Libération, par strates successives, un droit à la représentation aux contours désormais incertains, qui permet la prise en compte des intérêts de la collectivité du personnel d'une entreprise face au pouvoir de l'employeur (comités d'entreprise, délégués du personnel, délégués syndicaux, comités d'hygiène et de sécurité). Enfin, même si son exercice constitue le plus souvent un ultime recours, le droit de grève demeure un mode vital de défense des intérêts des travailleurs. Droit à la négociation et droit à la représentation réservent, contrairement au droit de grève (hormis dans les services publics), un rôle central aux syndicats dits représentatifs. Aussi, la représentativité syndicale apparaît-elle comme une notion cardinale en matière de droits collectifs des salariés.		

3JDD7283	Droit patrimonial de la famille	Vincent BREMOND
Programme : La famille, ou plus exactement les membres qui la composent, entretient des rapports patrimoniaux, à l'égard de ses membres ou avec des tiers. Ces rapports, actes juridiques, transferts de valeurs, à titre onéreux ou à titre gratuit, dettes et créances, sont l'objet du droit patrimonial de la famille qui constitue une branche importante du droit civil. Le droit patrimonial de la famille est, ainsi, composé des règles gouvernant le patrimoine de la famille. Il se distingue donc des règles relatives au statut personnel des membres de la famille, visant les droits et obligations personnels de ces derniers : droit de la filiation, droit du mariage et du pacte civil de solidarité, autorité parentale, nom... Si certains rapports patrimoniaux ne diffèrent pas des rapports patrimoniaux faits par des personnes n'ayant pas de lien de famille (par exemple, le bail consenti à votre cousin est identique au bail consenti à n'importe quelle personne), d'autres rapports, et même la plupart, présentent des spécificités plus ou moins marquées. Ainsi, ces rapports se caractérisent, tout à la fois par des convergences dans leur fonction : organiser la solidarité patrimoniale entre les membres d'une même famille ; et des spécificités dans leur mise en oeuvre et leurs effets : dérogations nombreuses au droit des biens et au droit des obligations. Parmi ces rapports patrimoniaux propres à la famille, deux ensembles de règles se distinguent par leur importance et feront l'objet de développements substantiels, privilégiant l'interdépendance qui les relie : les régimes matrimoniaux ; les successions et libéralités		

3JAF7016	Entreprise et comptabilité	Charles BARRANGOU
Programme : Le cours magistral semestriel « Entreprise et comptabilité » aborde la comptabilité générale et insiste sur ses principaux points : - le fonctionnement des comptes, - le bilan, - le compte de résultat, - le mécanisme de la TVA, - les travaux de fin d'exercice et plus particulièrement : - o les amortissements, - o les dépréciations, - o les provisions, - o les cessions d'éléments d'actifs. Selon le choix des étudiants, le cours magistral peut être complété par des travaux dirigés.		

3JDD7040	Droit de la propriété intellectuelle	Sébastien RAIMOND Lauren LEBLOND
Programme : Le cours est une introduction qui envisage l'ensemble des droits de propriété intellectuelle, en mettant l'accent sur les conditions de la protection. Ainsi, l'étude porte, d'une part, sur le droit de la propriété industrielle (le brevet, la marque, les dessins et modèles, le certificat d'obtention végétale, la topographie des semi-conducteurs) et d'autre part, sur le droit de la propriété littéraire et artistique (le droit d'auteur et les droits voisins). Au-delà de la présentation introductive générale, différents grands thèmes transversaux sont aussi abordés : contrefaçon, licence, concurrence, etc.		

3JDD7285	Droit des procédures	François de BERARD
Programme : Le cours de droit des procédures s'adresse aux étudiants de Master 1 et constitue un lien entre l'exposé des règles de droit substantiel et la théorie du droit. En ce sens, il représente pour les étudiants une première opportunité d'aborder des thématiques classiques de la recherche juridique, telle qu'elle pourra être approfondie en master 2. Sur le fond, le cours de droit des procédures propose d'identifier les théories, principes et règles fondamentales qui se dégagent des règles matérielles de procédure, tirées pour l'essentiel mais pas exclusivement du droit judiciaire privé, de la procédure administrative et de la procédure pénale. Comme cela est observé au cours du semestre, les lignes de forces communes qui peuvent être identifiées au sein de la théorie générale du procès sont désormais largement influencées par les principes fondamentaux de la Convention de sauvegarde des droits de l'homme. Ce faisant la lecture proposée suit une réflexion articulée autour du droit au procès et du droit du procès, laquelle permet de revisiter les théories de l'action et de l'instance.		

3JDI7039	Droit fiscal international et européen	Polina CAZALS
Programme : Le cours se divise en deux parties. La première partie est consacrée au droit fiscal international applicable aux situations présentant des enjeux fiscaux et des éléments d'extranéité. Plus particulièrement, le cours vise à apprendre aux étudiants les règles régissant le recours aux conventions fiscales internationales, leur interprétation et leur application. La seconde partie du cours est consacrée au droit fiscal européen, en étudiant d'une part l'harmonisation fiscale européenne positive (par les directives) et négative (par la jurisprudence de la Cour de justice de l'Union Européenne) et, d'autre part, les interactions entre le droit fiscal européen et le droit fiscal international.		

3JDD7286	Droit immobilier	Robert WINTGEN
Programme : Ce cours traite des aspects juridiques de la promotion immobilière, c'est-à-dire de la construction immobilière organisée par des professionnels (les promoteurs) qui sont des intermédiaires entre l'accédant à la propriété et les constructeurs. Il traite ainsi des contrats relatifs à l'édification de l'immeuble (différents contrats de louage d'ouvrage conclus par les architectes, constructeurs, sous-traitants), des assurances en matière de construction et des contrats permettant l'accession à la propriété (société de vente et d'attribution, ventes d'immeubles à construire, contrat de promotion immobilière et de construction de maison individuelle).		

3JDI7048	Droit international et européen de l'environnement	Sophie GROSBON
Programme : En traitant de l'évolution historique du droit de l'environnement, de ses acteurs internationaux et européens, de ses sources juridiques, de ses principes fondamentaux et de la responsabilité environnementale, ce cours cherche à démontrer en quoi ce droit récent permet de repenser entièrement les catégories traditionnelles du droit international.		

3JAF7018	Histoire de la justice	Capucine NEMO - PEKELMAN
Programme : Ce cours s'adresse à ceux qui sont désireux de comprendre pourquoi, comment, et dans quel esprit se sont constitués nos droits de la procédure et nos institutions judiciaires. Par un voyage dans le temps partant de l'Antiquité à l'époque contemporaine, il propose à la fois : - une Histoire de la procédure ; - une Histoire des juges et des auxiliaires de justice ; et une Histoire des institutions judiciaires. Le cours est illustré par la lecture de textes célèbres (de Cicéron, Racine, Montesquieu, Beccaria, Voltaire) permettant de saisir sur le vif la manière dont les contemporains appréhenderent, et critiquèrent, les Justices de leurs temps. Cette profondeur historique servira utilement ceux, en particulier, qui se préparent aux épreuves d'examens et de concours d'accès aux professions d'avocat, de magistrat, d'huissier de justice ainsi qu'aux métiers de la police et de l'administration pénitentiaire.		

	Droit fiscal des affaires 1 : l'imposition du chiffre d'affaires de l'entreprise - la TVA	Marine MICHINAU
Programme : la taxe sur la valeur ajoutée représente à elle-seule près de la moitié des recettes fiscales françaises. L'importance et la spécificité de cette taxe se perçoivent à travers ses caractéristiques : application générale aux opérations ayant pour objet des biens ou des services, montant proportionnel au prix perçu, perception à chaque stade du processus de production et de distribution, déduction de la taxe due à raison des montants acquittés lors des étapes précédentes, de sorte que la taxe est supportée en définitive par le consommateur. La TVA répond aux principes essentiels dont la réunion constitue le socle de la fiscalité applicable aux entreprises. Son régime sera donc présenté, à travers les différentes étapes qui en ponctuent la vie : le champ d'application (matériel et territorial), la détermination de la base imposable et les règles d'exigibilité de la taxe.		

3JAF7017	Droit civil 1 (régimes matrimoniaux)	Marc PICHARD
Programme : Le célibataire est la figure à partir de laquelle sont en principe enseignés en licence le droit des biens et le droit des obligations. Le célibataire, à qui le statut de propriétaire est reconnu, peut, à ce titre, gérer ses biens et, par ses dettes, les engager. Or cette corrélation entre avoir, pouvoir et devoir est mise à mal, ou du moins mise en questions, dès lors que l'on prend en considération un fait statistiquement très important : la vie en couple, en particulier lorsque le couple est institué par le droit – dans le cadre traditionnel du mariage ou dans celui, beaucoup plus récent, du pacte civil de solidarité. Mariage et PaCS influent – ou peuvent influencer - sur la manière d'acquérir la propriété, sur les pouvoirs qui peuvent légitimement être exercés sur le bien qui est en tout ou en partie celui de l'autre membre du couple et sur le gage des créanciers de l'un, l'autre ou des deux époux ou partenaires. Certaines règles sont applicables à tous les époux, d'autres – au demeurant fort proches – à tous les partenaires : elles constituent les régimes dits primaires, objets de la première partie du cours. D'autres règles varient en fonction d'un choix opéré par les époux : les régimes primaires sont complétés par des régimes spéciaux, variables, objets de la deuxième partie du cours, largement consacrée au régime spécial le plus courant - la communauté réduite aux acquêts.		

M1 Droit des affaires - semestre 2

3JAF8007	Droit européen et français de la concurrence	Denis BARTHE Ludovic BENARDEAU
Programme : Le cours de Droit de la concurrence se concentre principalement sur l'étude des différentes règles de droit substantiel qui organisent le contrôle des pratiques anticoncurrentielles en France et dans l'Union européenne. A titre introductif, il présente la notion de concurrence, la notion de marché pertinent ainsi que le cadre juridique et institutionnel qui permet d'effectuer ledit contrôle. Ensuite, il développe le champ d'application des règles à travers la notion d'activité économique, la théorie de l'effet et le principe de l'affectation sensible du commerce entre Etat membre. Il continue par l'analyse des deux infractions principales retenues en Droit des pratiques anticoncurrentielles ; l'entente restrictive de concurrence et l'abus de position dominante. Enfin, il expose certains des mécanismes procéduraux susceptibles d'être mis en œuvre et se termine par une ouverture sur un deuxième type de contrôle existant : le contrôle des concentrations.		

3JDD8287	Droit des entreprises en difficulté	Philippe DUBOIS David ROBINE
Programme : Droit applicable aux entreprises en difficulté (entreprises individuelles dont EIRL et auto-entrepreneurs, sociétés et autres groupements – Entreprises commerciales et civiles) – Loi 26 juillet 2005 modifiée (v. récemment ordonnances des 12 mars, 26 sept. 2014 et loi du 6 août 2015). Quel sort pour l'entreprise en difficulté ? Pour ses dirigeants ? Pour ses salariés ? Pour les partenaires et agents extérieurs (clients, fournisseurs, organismes sociaux, fiscaux etc.) ? Le cours porte sur : - Les dispositifs de détection des difficultés - Le mandat <i>ad hoc</i> - La procédure de conciliation - La procédure de sauvegarde (dont sauvegarde accélérée et sauvegarde financière accélérée) - La procédure de redressement judiciaire - La procédure de liquidation judiciaire - Le rétablissement professionnel - Les responsabilités encourues par le chef d'entreprise individuelle et les dirigeants de personnes morales : mesures et sanctions d'ordre civil et d'ordre pénal.		

3JDN8289	Droit des sûretés	Corine DAUCHEZ David ROBINE
Programme : Le droit des sûretés est la discipline qui organise les conditions dans lesquelles un créancier peut se prémunir contre le risque d'insolvabilité ou le refus de payer de son débiteur. Le cours a donc pour objet d'étudier les sûretés personnelles (cautionnement, garantie autonome...) et les sûretés réelles (gage, hypothèque, propriété-sûreté...) qui sont les instruments juridiques permettant au créancier de se garantir contre ces risques. Cette étude suppose d'établir des passerelles avec d'autres disciplines. Tel est le cas du droit des entreprises en difficulté auquel les sûretés sont confrontées mais aussi du droit des obligations et du droit des biens sur lesquels elles prennent appui. Le droit des sûretés est une discipline importante dans le domaine bancaire, mais également au-delà. Le crédit étant nécessaire à l'activité économique, elles se rencontrent quotidiennement, dans la vie des affaires, comme dans la vie des particuliers.		

3JAF8010	Droit fiscal des affaires 2 : l'imposition des résultats de l'entreprise – l'impôt sur les sociétés	Elisabeth JANNIN
Programme : Loin d'être « autonome », le droit fiscal de l'entreprise est l'une des composantes du droit des affaires ; aussi, le mode d'imposition des bénéfices réalisés par les sociétés est-il, aujourd'hui, un critère déterminant du choix de la forme juridique de l'entreprise, voire de sa localisation géographique. Après un bref exposé de la dualité des régimes d'imposition des entreprises (IS ou non IS), ce cours envisagera successivement : - le champ d'application, matériel et territorial, de l'IS ; - la détermination du résultat fiscal des sociétés et groupes de sociétés (intégration fiscale) ; - l'imposition des résultats réalisés par les sociétés ; - et pour terminer par une question plus « patrimoniale », l'imposition, entre les mains des associés ou actionnaires, des résultats distribués par les sociétés. Tous les thèmes traités seront illustrés par des exemples et cas pratiques.		

3JAF8011	Droit bancaire	Laurent RUET
Programme : Le cours comporte une brève présentation des structures du droit bancaire en introduction ; le compte (de dépôt et courant) et ses opérations ; les opérations de crédit (surtout crédit à la consommation et crédit immobilier).		

3JDD8291	Droit civil 2 (successions)	Manuella BOURASSIN
Programme : Le droit des successions et des libéralités porte sur la transmission à titre gratuit du patrimoine, entre vifs ou à cause de mort. Composante du droit patrimonial de la famille avec le droit des régimes matrimoniaux, il entretient des liens étroits avec bien d'autres disciplines juridiques (le droit des personnes, le droit extrapatrimonial de la famille, le droit des contrats, le droit des biens, le droit de l'entreprise) et a été profondément rénové par des lois du 3 décembre 2001 et du 23 juin 2006, pour s'adapter aux exigences contemporaines d'ordre social, démographique et économique. Ces évolutions seront exposées en suivant la chronologie de la matière : la dévolution légale ou volontaire de la succession (1re Partie) ; son acquisition et son administration (2e Partie) ; sa liquidation et son partage (3e Partie).		

3JDD8290	Droit des assurances	Xavier LAGARDE
Programme : La matière présente un intérêt pratique et théorique : - Pratique : les assurances constituent un secteur professionnellement porteur et riche en emplois ; - Théorique : le droit des assurances permet la découverte d'une matière au confluent de la théorie générale du contrat et des impératifs propres aux entreprises d'assurance. Le cours est principalement dédié à l'étude du contrat d'assurance : droit commun, assurances de dommage (choses et responsabilité civile), assurances de personne (prévoyance et assurance-vie)		

3JDD8087	Droit du commerce international	M. DE BERARD
Programme : Ce cours envisagera les techniques juridiques propres aux relations commerciales internationales et leur encadrement normatif. Y seront traités notamment la mobilité des sociétés, les acquisitions transfrontières, la vente internationale ou encore l'arbitrage commercial international.		

3FAF8016	Droit pénal des affaires	Yvonne MULLER LAGARDE
Programme : Le cours de droit pénal des affaires a pour objet le droit pénal appliqué à la vie des affaires; Sont étudiés dans un premier temps et au regard du droit pénal général, les infractions d'atteintes aux biens comme l'abus de confiance, l'escroquerie ou le blanchiment et les infractions d'atteinte à la confiance publique comme la corruption, le trafic d'influence ou la prise illégale d'intérêts. Sont étudiées dans un second temps, et au regard du droit pénal spécial les infractions spécifiques relatives à la loi sur les sociétés commerciales, plus précisément celles relatives à la gestion des sociétés (abus de biens sociaux) et celles relatives à la comptabilité (comme le délit de répartition de dividendes fictifs ou le délit de non révélation des faits délictueux propres au commissaire aux comptes). Enfin, les dernières infractions sont relatives aux procédures de traitement des difficultés des entreprises (banqueroute).		

3JDD8103	Droit privé comparé	Vincent CHANTEBOUT
Programme : Le cours de droit privé comparé est composé de deux parties. La première partie est une introduction au droit comparé. Elle vise à présenter les méthodes du droit comparé, l'histoire de la discipline, ses fonctions, ainsi que les grandes familles de droit. La seconde partie du cours consiste à appliquer les méthodes du droit comparé au droit des contrats. Seront ainsi étudiés les principaux points de convergence et de divergence entre les différents droits européens en matière contractuelle.		

3JDC8292	Histoire du droit privé	Soazic KERNEIS
Programme : Les récentes lois qui ont profondément modifié le droit de la famille tout autant que l'ampleur des réactions qu'elles ont suscitées illustrent l'importance paradigmatique de cette matière qui se situe au cœur de toutes les sociétés humaines. Une compréhension approfondie de ces bouleversements nécessite de prendre du recul par rapport au bouillonnement du droit positif, de tracer une vision au long cours de l'évolution juridique. À l'origine de la famille se trouve toujours l'individu qui possède une existence à la fois physique et juridique, mais aussi un nom, un domicile et un état civil. Ces éléments sont évoqués dans un préambule qui précède une analyse du droit de la famille en trois temps chronologiques. La première partie a trait au mariage, à la filiation et à la parenté à Rome, avant que les trois mêmes thèmes ne soient examinés dans le cadre du droit médiéval franc, puis l'ancien droit français. Cette dernière partie met l'accent sur les règles successorales qui jouent alors un rôle. Le cours s'achève par un épilogue étoffé qui synthétise l'évolution des différentes matières traitées depuis la Révolution de 1789 jusqu'à nos jours.		

3JAF8014	Voies d'exécution	Daniel LEBEAU
Programme : Ce cours comporte trois parties : III. Règles fondamentales IV. Les différentes mesures • Mesures conservatoires • Mesures d'exécution V. La distribution du prix de vente des biens saisis		

3JAF8005	Business Law	Katrin DECKERT
Programme : TOPICS 1. Introduction and Overview; What is Corporate Law? What is Capital Markets Law? What law governs? 2. Regulatory Harmonization vs. Regulatory Competition 3. Agency Problems and Legal Strategies; Corporate Governance 4. Basic Corporate Structure 5. Control Transactions, Related Party Transactions and Significant Transactions 6. Director Liability 7. Corporate Groups & Group / Enterprise Liability 8. Creditor Protection 9. Investor Protection 10. Capital Market Protection		

3JAF8017	Conférence pédagogique	Claire DEBOURG Aurélie BALLOT-LENA
Programme : La conférence pédagogique poursuit des objectifs de professionnalisation : rencontrer des professionnels ; découvrir la diversité des débouchés des études juridiques ; mais également développer les aptitudes d'organisation et de travail en groupe ; mener une recherche collective et favoriser la prise de parole en public. Chaque séance est consacrée à un thème – présentation d'une profession juridique ou d'un secteur particulier d'activité – avec des professionnels, invités spécialement (Par exemple, des magistrats, avocats, huissiers de justice, notaires, administrateurs judiciaires, mandataires liquidateurs, arbitre, etc.). Les étudiants inscrits à cette conférence pédagogique sont répartis par groupe. Chaque groupe réalise un travail de recherche en amont de la séance afin de préparer celle-ci ; chaque séance est ensuite animée par un groupe d'étudiants. C'est cette mise en situation professionnelle qui est utilisée pour l'évaluation des étudiants.		

MASTER 1 DROIT NOTARIAL

SEMESTRE 1

3JNOUF71 UE1 FONDAMENTALE - 12 ECTS - 2 MATIERES A TD								
					SESSION 1		SESSION 2	
ECTS	Code matière	Matières	CM	TD	Nature	Durée épreuve finale	Nature	Durée
1 matière obligatoire à TD :								
6	3JDN7363	Droit civil 1 : les régimes matrimoniaux M. PICHARD	36h00	18h00	Contrôle continu dont une épreuve finale 3h00		Ecrit	3h00
1 matière au choix à TD au choix :								
6	3JDC7025	Droit International Privé 1 Mme SINOPOLI / M. AUDIT	36h00	18h00	Contrôle continu dont une épreuve finale 3h00		Ecrit	3h00
6	3JDN7279	Droit spécial des sociétés M. DUBOIS / M. DEMEYERE	36h00	18h00	Contrôle continu dont une épreuve finale 3h00		Ecrit	3h00
6	3JDN7003	Droit de l'urbanisme Mme NICOLAS	36h00	18h00	Contrôle continu dont une épreuve finale 3h00		Ecrit	3h00
3JNOUC71 UE2 COMPLEMENTAIRE - 13,5 ECTS - 3 MATIERES A CM AU CHOIX								
					SESSION 1		SESSION 2	
ECTS	Code matière	Matières	CM	TD	Nature	Durée	Nature	Durée
3 matières au choix à CM :								
4,5	3JDN7104	Droit de l'urbanisme Mme NICOLAS	36h00	-	Ecrit Oral	1h30 -	oral	-
4,5	3JDD7028	Droit International Privé 1 Mme SINOPOLI / M. AUDIT	36h00	-	Ecrit Oral	1h30 -	oral	-
4,5	3JDD7278	Droit spécial des sociétés M. DUBOIS / M. DEMEYERE	36h00	-	Ecrit Oral	1h30 -	oral	-
4,5	3JNO7010	Droit des contrats anglais M. FRANC	36h00	-	Ecrit Oral	1h30 -	oral	-
4,5	3JDD7286	Droit Immobilier M. WINTGEN	36h00	-	Ecrit Oral	1h30 -	oral	-
4,5	3JDD7293	Entreprise et comptabilité M. BARRANGOU	36h00	-	Ecrit Oral	1h30 -	oral	-
3JNOUC72 UE3 PROFESSIONALISATION - 4,5 ECTS - 1 MATIERE A CM								
					SESSION 1		SESSION 2	
ECTS	Code matière	Matières	CM	TD	Nature	Durée	Nature	Durée
1 matière obligatoire à TD :								
4,5	3JNO7011	Etude de cas (Obligatoire à TD) M. ISRAEL / Mme DAUCHEZ	36h00	-	Ecrit	-	Oral	-

SEMESTRE 2

3JNOUF81 UE1 FONDAMENTALE - 12 ECTS - 2 MATIERES A 2 TD								
					SESSION 1		SESSION 2	
ECTS	Code matière	Matières	CM	TD	Nature	Durée épreuve finale	Nature	Durée
2 matières obligatoires à TD :								
6	3JDN8366	Droit civil 2 : les successions Mme BOURASSIN	36h00	18h00	Contrôle continu dont une épreuve finale 3h00		Ecrit	3h00
6	3JDN8289	Droit des sûretés Mme DAUCHEZ / M. ROBINE	36h00	18h00	Contrôle continu dont une épreuve finale 3h00		Ecrit	3h00
3JNOUC81 UE2 COMPLEMENTAIRE - 13,5 ECTS - 3 MATIERES A CM								
					SESSION 1		SESSION 2	
ECTS	Code matière	Matières	CM	TD	Nature	Durée	Nature	Durée
3 matières au choix à CM :								
4,5	3JNO8006	Droit des contrats publics Mme Folliot Lalliot	36h00	-	Ecrit Oral	1h30 -	oral	-
4,5	3JDD8290	Droit des assurances M. LAGARDE	36h00	-	Ecrit Oral	1h30 -	oral	-
4,5	3JDN8841	Droit fiscal des affaires Mme JANNIN	36h00	-	Ecrit Oral	1h30 -	oral	-
4,5	3JDC8292	Histoire du droit privé Mme KEIRNEIS	36h00	-	Ecrit Oral	1h30 -	oral	-
4,5	3JDD8101	Droit des entreprises en difficultés	36h00	-	Ecrit Oral	1h30 -	oral	-
3JNOUC82 UE3 METHODOLOGIE / PROFESSIONALISATION - 4,5 ECTS - 1 MATIERE A CM								
					SESSION 1		SESSION 2	
ECTS	Code matière	Matières	CM	TD	Nature	Durée	Nature	Durée
1 matière obligatoire à CM :								
4,5	3JNO8007	Stage et rapport de stage (Obligatoire)	-	-	Ecrit	-	Ecrit	-

Attention : Les étudiants inscrits en régime dérogatoire pour les Travaux Dirigés doivent se présenter à l'épreuve lors de la douzième semaine de TD (« partiels »).

3JDN7363	Droit civil 1 (régimes matrimoniaux)	Marc PICHARD
Programme : Le célibataire est la figure à partir de laquelle sont en principe enseignés en licence le droit des biens et le droit des obligations. Le célibataire, à qui le statut de propriétaire est reconnu, peut, à ce titre, gérer ses biens et, par ses dettes, les engager. Or cette corrélation entre avoir, pouvoir et devoir est mise à mal, ou du moins mise en questions, dès lors que l'on prend en considération un fait statistiquement très important : la vie en couple, en particulier lorsque le couple est institué par le droit – dans le cadre traditionnel du mariage ou dans celui, beaucoup plus récent, du pacte civil de solidarité. Mariage et PaCS influent – ou peuvent influencer - sur la manière d'acquérir la propriété, sur les pouvoirs qui peuvent légitimement être exercés sur le bien qui est en tout ou en partie celui de l'autre membre du couple et sur le gage des créanciers de l'un, l'autre ou des deux époux ou partenaires. Certaines règles sont applicables à tous les époux, d'autres – au demeurant fort proches – à tous les partenaires : elles constituent les régimes dits primaires, objets de la première partie du cours. D'autres règles varient en fonction d'un choix opéré par les époux : les régimes primaires sont complétés par des régimes spéciaux, variables, objets de la deuxième partie du cours, largement consacrée au régime spécial le plus courant - la communauté réduite aux acquêts.		
3JDN7003	Droit de l'urbanisme	Valérie NICOLAS
Programme : Le droit de l'urbanisme est une branche du droit en évolution permanente et soulève des questions diverses qui touchent au territoire, l'environnement, l'économie l'architecture, la politique urbaine, etc. des problématiques de diverses natures Le cours est articulé en deux parties. Dans un premier temps, le droit de l'urbanisme sera analysé comme une activité de la puissance publique de réglementation de l'usage du sol. (Planification nationale ou locale, mécanismes d'autorisation individuelle...). Dans un second temps, il sera envisagé sous son aspect opérationnel, par l'étude des procédures d'aménagement et d'équipement. (droit de préemption, zone d'aménagement concertée, etc.)		
3JDC7025	Droit international privé	Matthias AUDIT Laurence SINOPOLI
Programme : Le droit international privé 1 ou général présente les éléments de méthode essentiels et les notions clefs du traitement par le droit privé des situations internationales. Les situations visées vont des contrats internationaux aux migrations familiales, en passant par les immunités. On distingue classiquement les règles de conflits de juridictions pour déterminer les juridictions compétentes ou pour déterminer les effets d'une décision étrangère, et les règles de conflits de lois pour désigner le droit applicable à la question. Aujourd'hui fortement sous l'empire du droit de l'Union européenne, une place importante demeure pour les conventions internationales ou d'autres instruments internationaux (voir la Conférence de La Haye, la CNUDCI).		

3JDN7279	Droit spécial des sociétés	Dominique DEMEYERE Philippe DUBOIS
Programme : Le droit spécial des sociétés s'inscrit dans le prolongement du droit commun des sociétés. La matière recouvre l'examen approfondi des trois principales formes de sociétés commerciales de droit français : la société anonyme, la société par actions simplifiée et la société à responsabilité limitée. La première partie du cours est consacrée à l'étude de la société anonyme en tant que modèle de société de capitaux et de démocratie actionnariale. Seront notamment abordés, la description et l'analyse de son organisation, de ses organes de direction (de type dualiste ou moniste) et les relations de ces derniers avec les actionnaires. La seconde partie du cours aura pour objet la société par actions simplifiée et la société à responsabilité limitée. Les caractéristiques de l'organisation souple de la société par actions simplifiée en tant que contre-modèle de la société anonyme seront d'abord examinées avant l'étude du fonctionnement de la société à responsabilité limitée comme mode d'organisation privilégié des TPE.		

3JNO7011	Etudes de cas	Corine DAUCHEZ (civil) Hervé ISRAEL (fiscal)
Programme : Le TD Etude de cas – Droit civil est une initiation à la liquidation des régimes matrimoniaux et des successions. Il permet de mettre en pratique les connaissances théoriques assimilées en droit des régimes matrimoniaux et des successions. Au fil des séances, à partir de cas chiffrés dont la résolution est ordonnée dans un schéma, l'étudiant aborde la technique liquidative qui est l'outil quotidien du notaire. Il est accompagné lors de l'élaboration du schéma liquidatif et guidé au cours de toutes les étapes de la liquidation. Ce TD de « premières manipulations liquidatives » est particulièrement indiqué préalablement à une spécialisation en droit patrimonial de la famille, car il inscrit l'étudiant dans une stratégie d'apprentissage progressif de la technique liquidative. Le TD Etude de cas - Droit fiscal est articulé autour des principaux impôts applicables aux personnes physiques, ainsi que des modalités d'optimisation de ces impôts, soit par l'utilisation des dispositions législatives, soit par l'utilisation de structures de détention des actifs patrimoniaux. Séances 1 & 2 : Impôt de solidarité sur la fortune ("ISF") Séance 3 : Les droits de surcréance et de donation Séance 4 : Optimisation fiscale en matière d'ISF et en matière de transmission Séance 5 : Les holdings patrimoniales Séance 6 : Les trusts patrimoniaux		

3JDN7104	Droit de l'urbanisme	Valérie NICOLAS
Programme : Le droit de l'urbanisme est une branche du droit en évolution permanente et soulève des questions diverses qui touchent au territoire, l'environnement, l'économie l'architecture, la politique urbaine, etc. des problématiques de diverses natures Le cours est articulé en deux parties. Dans un premier temps, le droit de l'urbanisme sera analysé comme une activité de la puissance publique de réglementation de l'usage du sol. (Planification nationale ou locale, mécanismes d'autorisation individuelle..). Dans un second temps, il sera envisagé sous son aspect opérationnel, par l'étude des procédures d'aménagement et d'équipement. (droit de préemption, zone d'aménagement concertée, etc.)		

3JNO7010	Droit des contrats anglais	Pierre-Philippe FRANC
Programme : Le Cours est une introduction au droit des contrats anglais de la formation du contrat jusqu'à sa rupture. Il se compose d'une partie théorique et d'une partie pratique composée de commentaires d'arrêts et de cas pratiques. Le cours et les épreuves sont en anglais et demandant en conséquence un niveau d'anglais satisfaisant.		

3JDD7286	Droit immobilier	Robert WINTGEN
Programme : Ce cours traite des aspects juridiques de la promotion immobilière, c'est-à-dire de la construction immobilière organisée par des professionnels (les promoteurs) qui sont des intermédiaires entre l'accédant à la propriété et les constructeurs. Il traite ainsi des contrats relatifs à l'édification de l'immeuble (différents contrats de louage d'ouvrage conclus par les architectes, constructeurs, sous-traitants), des assurances en matière de construction et des contrats permettant l'accession à la propriété (société de vente et d'attribution, ventes d'immeubles à construire, contrat de promotion immobilière et de construction de maison individuelle).		

3JDD7293	Entreprise et comptabilité	Charles BARRANGOU
Programme : Le cours magistral semestriel « <i>Entreprise et comptabilité</i> » aborde la comptabilité générale et insiste sur ses principaux points : - le fonctionnement des comptes, - le bilan, - le compte de résultat, - le mécanisme de la TVA, - les travaux de fin d'exercice et plus particulièrement : - o les amortissements, - o les dépréciations, - o les provisions, - o les cessions d'éléments d'actifs. - o Selon le choix des étudiants, le cours magistral peut être complété par des travaux dirigés.		

M1 Droit notarial - semestre 2

3JDN8366	Droit civil 2 (successions)	Manuella BOURASSIN
Programme : Le droit des successions et des libéralités porte sur la transmission à titre gratuit du patrimoine, entre vifs ou à cause de mort. Composante du droit patrimonial de la famille avec le droit des régimes matrimoniaux, il entretient des liens étroits avec bien d'autres disciplines juridiques (le droit des personnes, le droit extrapatrimonial de la famille, le droit des contrats, le droit des biens, le droit de l'entreprise) et a été profondément rénové par des lois du 3 décembre 2001 et du 23 juin 2006, pour s'adapter aux exigences contemporaines d'ordre social, démographique et économique. Ces évolutions seront exposées en suivant la chronologie de la matière : la dévolution légale ou volontaire de la succession (1re Partie) ; son acquisition et son administration (2e Partie) ; sa liquidation et son partage (3e Partie).		

3JDN8289	Droit des sûretés	Corine DAUCHEZ David ROBINE
Programme : Le droit des sûretés est la discipline qui organise les conditions dans lesquelles un créancier peut se prémunir contre le risque d'insolvabilité ou le refus de payer de son débiteur. Le cours a donc pour objet d'étudier les sûretés personnelles (cautionnement, garantie autonome...) et les sûretés réelles (gage, hypothèque, propriété-sûreté...) qui sont les instruments juridiques permettant au créancier de se garantir contre ces risques. Cette étude suppose d'établir des passerelles avec d'autres disciplines. Tel est le cas du droit des entreprises en difficulté auquel les sûretés sont confrontées mais aussi du droit des obligations et du droit des biens sur lesquels elles prennent appui. Le droit des sûretés est une discipline importante dans le domaine bancaire, mais également au-delà. Le crédit étant nécessaire à l'activité économique, elles se rencontrent quotidiennement, dans la vie des affaires, comme dans la vie des particuliers.		

3JNO8006	Droit des contrats publics	Laurence FOLLIOU-LALLIOT
Programme : Chaque année, la commande publique en France représente environ 90 milliards d'Euros avec des milliers de contrats passés par tous les acteurs publics suivant des règles fortement encadrées par le droit européen. Le cours de M1 Droit des Contrats Publics présente les principaux contrats administratifs français, tels que les marchés publics, les contrats de Délégation de Service Public (les concessions notamment), les Contrats de partenariat et les contrats d'occupation du domaine public, à travers : leurs critères d'identification, l'originalité du régime applicable à leur passation (par ex. les obligations de concurrence imposées à la personne publique, les obligations de probité imposées aux entreprises) et le régime particulier de leur exécution (répartition des risques, compliance, modification, imprévision, résiliation). Il s'intéresse également au contentieux administratif de la passation et de l'exécution, en incluant les modes alternatifs de règlement des litiges contractuels (médiation, arbitrage).		

3JDD8290	Droit des assurances	Xavier LAGARDE
Programme : La matière présente un intérêt pratique et théorique : - Pratique : les assurances constituent un secteur professionnellement porteur et riche en emplois - Théorique : le droit des assurances permet la découverte d'une matière au confluent de la théorie générale du contrat et des impératifs propres aux entreprises d'assurance. Le cours est principalement dédié à l'étude du contrat d'assurance : droit commun, assurances de dommage (choses et responsabilité civile), assurances de personne (prévoyance et assurance-vie)		

3JDD8101	Droit des entreprises en difficulté	Philippe DUBOIS David ROBINE
Programme : Droit applicable aux entreprises en difficulté (entreprises individuelles dont EIRL et auto-entrepreneurs, sociétés et autres groupements – Entreprises commerciales et civiles) – Loi 26 juillet 2005 modifiée (v. récemment ordonnances des 12 mars, 26 sept. 2014 et loi du 6 août 2015). Quel sort pour l'entreprise en difficulté ? Pour ses dirigeants ? Pour ses salariés ? Pour les partenaires et agents extérieurs (clients, fournisseurs, organismes sociaux, fiscaux etc.) ? Le cours porte sur : - Les dispositifs de détection des difficultés - Le mandat <i>ad hoc</i> - La procédure de conciliation - La procédure de sauvegarde (dont sauvegarde accélérée et sauvegarde financière accélérée) - La procédure de redressement judiciaire - La procédure de liquidation judiciaire - Le rétablissement professionnel - Les responsabilités encourues par le chef d'entreprise individuelle et les dirigeants de personnes morales : mesures et sanctions d'ordre civil et d'ordre pénal.		

3JDN8841	Droit fiscal des affaires 2 : l'imposition des résultats de l'entreprise – l'impôt sur les sociétés	Elisabeth JANNIN
Programme : Loin d'être « autonome », le droit fiscal de l'entreprise est l'une des composantes du droit des affaires ; aussi, le mode d'imposition des bénéfices réalisés par les sociétés est-il, aujourd'hui, un critère déterminant du choix de la forme juridique de l'entreprise, voire de sa localisation géographique. Après un bref exposé de la dualité des régimes d'imposition des entreprises (IS ou non IS), ce cours envisagera successivement : - le champ d'application, matériel et territorial, de l'IS ; - la détermination du résultat fiscal des sociétés et groupes de sociétés (intégration fiscale) ; - l'imposition des résultats réalisés par les sociétés ; - et pour terminer par une question plus « patrimoniale », l'imposition, entre les mains des associés ou actionnaires, des résultats distribués par les sociétés. Tous les thèmes traités seront illustrés par des exemples et cas pratiques.		

3JDC8292	Histoire du droit privé	Soazic KERNEIS
Programme : Les récentes lois qui ont profondément modifié le droit de la famille tout autant que l'ampleur des réactions qu'elles ont suscitées illustrent l'importance paradigmatique de cette matière qui se situe au cœur de toutes les sociétés humaines. Une compréhension approfondie de ces bouleversements nécessite de prendre du recul par rapport au bouillonnement du droit positif, de tracer une vision au long cours de l'évolution juridique. À l'origine de la famille se trouve toujours l'individu qui possède une existence à la fois physique et juridique, mais aussi un nom, un domicile et un état civil. Ces éléments sont évoqués dans un préambule qui précède une analyse du droit de la famille en trois temps chronologiques. La première partie a trait au mariage, à la filiation et à la parenté à Rome, avant que les trois mêmes thèmes ne soient examinés dans le cadre du droit médiéval franc, puis l'ancien droit français. Cette dernière partie met l'accent sur les règles successorales qui jouent alors un rôle. Le cours s'achève par un épilogue étoffé qui synthétise l'évolution des différentes matières traitées depuis la Révolution de 1789 jusqu'à nos jours.		

MASTER 1 DROIT COMPARE

SEMESTRE 1

3JCOUF71 UE1 FONDAMENTALE - 15 ECTS - 3 MATIERES (1 TD et 2 CM)								
					SESSION 1		SESSION 2	
ECTS	Code matière	Matières	CM	TD	Nature	Durée épreuve finale	Nature	Durée
1 matière obligatoire à TD :								
6	3JCO7004	ENS - Méthodologie du droit comparé	36h00	18h00	Contrôle continu dont une épreuve finale 3h00		Ecrit	3h00
2 matières obligatoires à CM :								
4,5	3JCO7003	ENS - Droit Americain 1	36h00		Ecrit Oral	1h30 -	oral	-
4,5	3JCO7005	Droit constitutionnel comparé Mme GAZIER	36h00		Ecrit Oral	1h30 -	oral	-
3JCOUF72 UE1 COMPLEMENTAIRE - 12 ECTS - 3 MATIERES (1 TD et 2 CM)								
					SESSION 1		SESSION 2	
ECTS	Code matière	Matières	CM	TD	Nature	Durée	Nature	Durée
1 matière au choix à TD :								
6	3JDP7005	Droit de la responsabilité internationale M. LATTY	36h00	18h00	Contrôle continu dont une épreuve finale 3h00		Ecrit	3h00
6	3JDC7025	Droit International Privé 1 Mme SINOPOLI / M. AUDIT	36h00	18h00	Contrôle continu dont une épreuve finale 3h00		Ecrit	3h00
2 matières obligatoires à CM :								
3	3JDC7531	Contentieux constitutionel M. DORD	36h00	-	Ecrit Oral	1h30 -	oral	-
3	3JDC7774	Institutions politiques comparées Mme UMUBYEYI	36h00	-	Ecrit Oral	1h30 -	oral	-
3JCOUP71 UE3 METHODOLOGIE / PROFESSIONALISATION - 3 ECTS - 1 MATIERE A CM								
					SESSION 1		SESSION 2	
ECTS	Code matière	Matières	CM	TD	Nature	Durée	Nature	Durée
1 matière obligatoire à CM AU CHOIX :								
3	3JCO7007	Initiation à la recherche Mme MULLER-LAGARDE	36h00	-	QCM	1h00	QCM	1h00
3	3JDC7775	European Governance M. HAJJAMI	36h00	-	Ecrit Oral	1h30 -	Oral	-

SEMESTRE 2

3JCOUF81 UE1 FONDAMENTALE - 16,5 ECTS - 3 MATIERES (2 TD et 1 CM)								
					SESSION 1		SESSION 2	
ECTS	Code matière	Matières	CM	TD	Nature	Durée épreuve finale	Nature	Durée
1 matière obligatoire à CM :								
4,5	3JCO8003	ENS - Droit Americain 2	36h00		Ecrit ou Oral	1h30	oral	-
2 matières obligatoires à CM :								
6	3JCO8002	ENS - Sociologie du droit	36h00	18h00	Contrôle continu		Ecrit	3h00
6	3JDC8042	Protection internationale des droits de l'homme Mme BORIES	36h00	18h00	Contrôle continu dont une épreuve finale 3h00		Ecrit	3h00
3JCOUF82 UE1 COMPLEMENTAIRE - 6 ECTS - 2 MATIERES A CM								
					SESSION 1		SESSION 2	
ECTS	Code matière	Matières	CM	TD	Nature	Durée	Nature	Durée
2 matières au choix à CM :								
3	3JCO8004	ENS - Droit de la pensée juridique	36h00	-	Ecrit Oral	1h30 -	oral	-
3	3JDC8776	Droit administratif comparé Mme GAZIER	36h00	-	Ecrit Oral	1h30 -	oral	-
3	3JDT8532	Droit privé comparé M. CHANTEBOUT	36h00	-	Ecrit Oral	1h30 -	oral	-
3	3JCO8010	Théorie générale de l'état M. LE PILLOUER	36h00	-	Ecrit Oral	1h30 -	oral	-
3JCOP81 UE3 METHODOLOGIE / PROFESSIONALISATION - 7,5 ECTS - 2 MATIERES								
					SESSION 1		SESSION 2	
ECTS	Code matière	Matières	CM	TD	Nature	Durée	Nature	Durée
1 matière obligatoire :								
1,5	3JCO8007	Soutenance Master 1	36h00	-	Oral	-	Oral	-
1 matière au choix :								
6	3JCO8005	Mémoire de recherche	-	-	Ecrit	-	Ecrit	-
6	3JCO8006	Stage avec rapport de stage	-	-	Ecrit	-	Ecrit	-

Attention : Les étudiants inscrits en régime dérogatoire pour les Travaux Dirigés doivent se présenter à l'épreuve lors de la douzième semaine de TD (« partiels »).

M1 Droit compare - semestre1

3JCO7004	ENS- Méthodologie du droit comparé	Jean-Louis HALPERIN
Programme : Cours et TD de Méthodologie du droit comparé (Jean-Louis Halpérin) 1er semestre Cet enseignement propose une introduction aux méthodes et aux problématiques du droit comparé. Sans chercher à présenter un panorama des grands systèmes juridiques, il s'agit de prendre en compte les renouvellements récents de la science du droit comparé et de donner les moyens d'utiliser la perspective comparatiste dans des domaines aussi variés que le droit constitutionnel, les droits fondamentaux, le droit pénal, le droit des personnes, le droit des affaires ou le droit du travail. Les travaux dirigés ont aussi pour but d'initier au traitement de documents juridiques aux styles divers en français et en anglais.		

3JCO7003	ENS-Droit américain 1	Professeur invité
Programme : Cet enseignement, dispensé en anglais, vise à introduire à la connaissance du droit américain et des méthodes d'enseignement du droit aux Etats-Unis. Au premier semestre, l'enseignement propose une perspective générale sur le droit des Etats-Unis et ses sources. L'enseignement tient compte, pour les exercices proposés dans le cadre du cours, du niveau d'anglais des participants et a aussi pour objectif d'améliorer la connaissance de l'anglais juridique.		

3JCO7005	Droit constitutionnel comparé	Anne GAZIER
Programme : Ce cours est consacré à l'étude comparée des systèmes constitutionnels de cinq démocraties occidentales (les Etats-Unis, le Royaume-Uni, l'Allemagne, l'Italie et la Suisse). Il s'agit principalement d'analyser le régime présidentiel (avec les Etats-Unis), le régime parlementaire (à travers trois variantes : le parlementarisme classique, avec le Royaume-Uni ; le parlementarisme rationalisé, avec l'Allemagne et le parlementarisme « absolu », avec l'Italie) ainsi qu'un régime tout à fait original, le régime « directorial » de la Suisse. L'accent est aussi mis sur les mécanismes de démocratie semi-directe là où ils sont le plus développés, c'est-à-dire en Italie et, surtout, en Suisse. Une place non négligeable est accordée également à la structure étatique des cinq pays étudiés et, notamment, aux bases et à l'évolution de l'Etat fédéral (aux Etats-Unis, en Allemagne et en Suisse), de l'Etat régional (en Italie) et de l'Etat unitaire (au Royaume-Uni). Tout au long du cours, le rôle joué par les cours constitutionnelles (ou suprêmes) fait l'objet d'une attention particulière.		

3JDP7005	Droit de la responsabilité internationale	Franck LATTY
Programme : Le cours prend le parti de traiter du droit de la responsabilité internationale à travers 22 thèmes, chacun étant examiné en prenant pour point de départ un exemple tiré de la pratique (généralement une affaire contentieuse). Cette approche permet de mettre en lumière les enjeux concrets du droit de la responsabilité internationale, avant de les inscrire dans un cadre théorique plus général. Les différents thèmes abordés (sources et sujets du droit de la responsabilité, conditions d'engagement, circonstances excluant l'illicéité, réparation, invocation, contre-mesures, protection diplomatique, autres formes internationales de responsabilité (pénale, pour risque) etc.) seront ainsi l'occasion de mettre au jour l'ossature même du droit international (en tant que système d'articulation des souverainetés) comme ses mutations contemporaines (transnationalisation, juridictionnalisation, fragmentation etc.).		

3JDC7025	Droit international privé 1	Matthias AUDIT Laurence SINOPOLI
Programme : Le droit international privé 1 ou général présente les éléments de méthode essentiels et les notions clefs du traitement par le droit privé des situations internationales. Les situations visées vont des contrats internationaux aux migrations familiales, en passant par les immunités. On distingue classiquement les règles de conflits de juridictions pour déterminer les juridictions compétentes ou pour déterminer les effets d'une décision étrangère, et les règles de conflits de lois pour désigner le droit applicable à la question. Aujourd'hui fortement sous l'empire du droit de l'Union européenne, une place importante demeure pour les conventions internationales ou d'autres instruments internationaux (voir la Conférence de La Haye, la CNUDCI).		

3JDC7531	Contentieux constitutionnel	Olivier DORD
Programme : Au-delà de la polysémie de l'expression, le <i>contentieux constitutionnel</i> concerne de façon générale l'étude des juridictions, des règles et des politiques jurisprudentielles qui ont pour objet le contrôle de la conformité à la Constitution de l'ensemble des actes juridiques, notamment de la loi. En substance, une telle analyse juridique implique une réflexion sur la légitimité de l'existence d'une « justice constitutionnelle » dans une démocratie libérale. Au plan technique, elle est centrée sur le cas du Conseil constitutionnel éclairé par des références au droit comparé. L'étude du contentieux constitutionnel français implique de prendre la mesure des attributions de cette institution en tant que juge constitutionnel puis d'analyser plus précisément les deux principales voies de recours que sont le contrôle <i>a priori</i> prévu par l'article 61 de la Constitution et la question prioritaire de constitutionnalité (ou QPC) qu'autorise l'article 61-1 de la Constitution. Plus précisément, ce cours semestriel s'articule autour de deux axes : les juges du contentieux constitutionnel (I) et les règles de ce contentieux (II).		

3JDC7774	Institutions politiques comparées	Liliane UMUBEYI Marieke LOUIS
Programme : La comparaison des modèles nationaux est devenue une <i>norme</i> dans différentes disciplines, en droit ou en science politique. La comparaison des institutions politiques est nécessaire à la connaissance scientifique, mais les enjeux de cette comparaison sur le politique demandent à être situés eux-mêmes dans leurs contextes d'énonciation. Ainsi l'objectif de ce cours sera de présenter les modèles de comparaison dont nous disposons tout en mettant en perspective leurs portées. Car comparer c'est aussi porter un regard particulier, décentrer son point de vue, mais aussi établir une grille de la recherche en sciences sociales. Après une introduction sur les usages et la diffusion des modèles comparatistes, ce cours présente, dans une première partie, les interprétations de l'organisation des institutions politiques, entre les 10^e et 18^e siècles, en Europe, mais aussi dans leurs rencontres avec d'autres espaces. La formation de l'Etat de police permet de s'interroger ensuite sur la diversité de l'émergence des services publics à l'époque de la discipline des mœurs et de la construction des bureaucraties. Troisième temps, les modélisations des Etat-providence sont comprises au travers des changements de configurations politiques et professionnelles. Enfin les transformations institutionnelles permettent de saisir les orientations données à la prise en charge des populations et à l'émergence de nouvelles catégories d'action publiques. L'analyse des institutions est aussi vue au travers du prisme de la « politique par le bas ». La présentation des exemples historiques est toujours accompagnée d'une réflexion sur des enjeux plus actuels.		

3JDC7775	European Governance	Nabil HAJJAMI
Programme : The course focuses on the “crisis” of the governance within the European Union. Since the nineties indeed, many voices highlight concerns on what is deemed to be a “lack of democracy” in the European decision-making process and in the functioning of the European institutions as a whole. Thus, the course scrutinizes how the European institutions intend to manage such criticisms. Since 2001 – and the publication of the “European Commission White paper on the European governance” – this is indeed a main issue of the European agenda. In a critical perspective, the course discusses both the implementation and efficiency of various measures (European Ombudsman; European Citizens’ right of initiative; Right of petition; etc.) that aim at putting “citizens closer to the European Institutions”		

3JCO7007	Initiation à la recherche	Mme MULLER-LAGARDE
Programme : Le cours d'initiation à la recherche vise à expliquer la méthodologie de la recherche, c'est-à-dire à définir les différentes étapes d'une recherche documentaire, celle-ci répondant à une véritable stratégie. Sont successivement abordés : 1. La définition d'une recherche (et ce qu'elle n'est pas), son objectif. 2. La délimitation de la recherche à partir du sujet donné (problématique) 3. La sélection des sources documentaires (type de documents, type de ressources) 4. Le Traitement des documents (évaluation de la qualité des documents, résumé, hiérarchisation etc..). Chacun de ces points est traité à travers des exemples tirés de sujets d'exposé, de dissertation, d'une note de synthèse. Madame Marie France Juchert, Responsable du département Droit-Economie à la Bibliothèque de l'Université, intervient par ailleurs dans le cadre du cours pour délivrer une formation spécifique sur l'utilisation du portail documentaire. L'examen prend la forme d'un QCM d'une heure avec 20 questions.		

M1 Droit comparé - semestre 2

3JCO8002	ENS-Sociologie du droit	Cédric MOREAU DE BELLAING
Programme : Ce cours d'initiation est composé d'un cours magistral et d'un TD. Le cours présente dans un premier temps un panorama des différents paradigmes qui fondent la sociologie du droit, depuis E. Durkheim et M. Weber jusqu'à P. Bourdieu et B. Latour, en passant par les Law & Society Studies, l'ethnométhodologie et la sociologie pragmatique du droit. La seconde partie du cours est l'occasion d'accueillir des chercheurs confirmés, politistes et juristes, qui viennent présenter leurs enquêtes autour d'un thème particulier : les rapports entre droit et violence. Quant à lui, le TD mettra les théories abordées dans le cours à l'épreuve d'enjeux politiques et sociaux contemporains autour, en particulier, de la question du droit face aux conflits armés (XIX-XXe siècles).		
3JDC8042	Protection internationale des droits de l'homme	Clémentine BORIES
Programme : Le cours de protection internationale des droits de l'homme vise à donner aux étudiants une connaissance des aspects juridiques de la protection internationale des droits de l'homme, tout en abordant les débats politiques ou culturels auxquels la matière donne cours. Ouvert à tous types de profils et indispensable dans le cadre de nombreuses formations juridiques, le cours magistral s'appuie nécessairement sur des connaissances fondamentales de droit international public, et les rappelle lorsque cela s'avère nécessaire. Sont présentés de manière dynamique les différents droits protégés, les obligations qui reposent sur les Etats afin de garantir la protection des droits de l'homme, ainsi que les différents titulaires de droits (individus, groupes). Le cours présente également les nombreux systèmes de protection internationale des droits de l'homme mis en place tant au niveau universel que sur le plan régional (européen, américain, africain...) en étudiant leurs différentes institutions, procédures et sources de droit.		
3JCO8003	ENS-Droit américain 2	Professeur invité
Programme : Cet enseignement, dispensé en anglais, vise à introduire à la connaissance du droit américain et des méthodes d'enseignement du droit aux Etats-Unis. Au second semestre, un sujet particulier est choisi dans une problématique d'actualité. L'enseignement tient compte, pour les exercices proposés dans le cadre du cours, du niveau d'anglais des participants et a aussi pour objectif d'améliorer la connaissance de l'anglais juridique.		
3JDT8532	Droit privé comparé	M. CHANTEBOUT
Programme : Le cours de droit privé comparé est composé de deux parties. La première partie est une introduction au droit comparé. Elle vise à présenter les méthodes du droit comparé, l'histoire de la discipline, ses fonctions, ainsi que les grandes familles de droit. La seconde partie du cours consiste à appliquer les méthodes du droit comparé au droit des contrats. Seront ainsi étudiés les principaux points de convergence et de divergence entre les différents droits européens en matière contractuelle.		

3JCO8004	ENS-Droit de la pensée juridique	Florian COUVEINHES
Programme : Le cours portera cette année sur les conceptions absolues de la souveraineté de l'Etat et sur la négation du droit international par les premiers penseurs modernes de la politique (Machiavel, Hobbes, Spinoza, Rousseau) et par d'autres philosophes (Hegel) ou juristes (Austin, Binder, Somló, Jellinek). Avant que certains grands textes de ces auteurs soient examinés et expliqués, on présentera trois manières de penser l'articulation entre l'Etat et le droit international, à travers l'opposition de deux conceptions des devoirs de l'homme.		

3JCO8010	Théorie générale de l'état	Arnaud LE PILLOUER
Programme : L'Etat est un objet d'analyse relativement étrange. D'un côté, il peut se manifester de la façon la plus rude, par la contrainte physique, l'enfermement, voire la violence pure et simple. Mais de l'autre, il apparaît immédiatement comme une idée, un concept – avant tout autre chose : celle d'une certaine forme d'exercice du pouvoir politique (la forme « moderne », se caractérisant par la souveraineté), ou celle de l'incarnation de cette forme en un appareil institutionnel. Aussi le cours se donne-t-il pour ambition, en tout premier lieu, d'exposer les différentes conceptions de l'Etat, qui ont contribué à la construction de cette idée – en même temps qu'elles consolidaient cette « forme ». Mais il s'agit également de montrer qu'un certain nombre de théories juridiques (telles que la souveraineté, la représentation, la hiérarchie des normes, etc...) permettent de penser l'idée même d'Etat – et plus encore : que cette dernière ne peut être appréhendée indépendamment de ces théories. Ces dernières en effet constituent l'Etat, le façonnent et lui permettent de fonctionner.		

3JDC8776	Droit administratif comparé	Anne GAZIER
Programme : Ce cours est consacré à l'étude comparative des institutions locales de plusieurs pays européens d'Europe occidentale d'une part et d'Europe de l'Est d'autre part. - La première partie traite des institutions locales de l'Espagne, de la France, de l'Italie, de la RFA et du Royaume-Uni. Sont présentées d'abord les notions essentielles permettant d'appréhender les institutions locales puis les principales caractéristiques des systèmes locaux des pays étudiés et les réformes qui les ont affectés : décentralisation, régionalisation, <i>devolution</i> , etc. Ensuite, sont comparés les structures des collectivités locales, leurs compétences, leurs moyens financiers et humains, leurs rapports avec l'Etat et les institutions européennes. - La deuxième partie traite de la réforme des institutions locales en Russie et en Europe centrale. Après un rappel sur les caractéristiques essentielles des institutions locales socialistes, sont étudiées la transformation du système régional et local russe depuis la perestroïka, puis les réformes des institutions locales menées, à compter de la chute du Mur de Berlin, dans quatre pays d'Europe centrale (Hongrie, Pologne, République tchèque et Slovaquie).		

Modalités générales

Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences 2014-2018 (MCC générales) sont accessibles sur le portail étudiants du site de l'université, Rubrique "Formation" / "Déroulement des examens". <http://etudiants.u-paris10.fr/>

Modalités spécifiques

Les modalités spécifiques de contrôle des connaissances sont précisées ci-dessus dans la rubrique "Modalités de contrôle" pour chaque EC.

CHARTRE DES EXAMENS

Les modalités de déroulement des examens ainsi que la charte des examens sont accessibles sur le portail étudiants de l'Université, à la rubrique : "Formation" / "Déroulement des examens". <http://etudiants.u-paris10.fr/>

(Texte voté par le conseil de l'UFR DSP le 12 mai 2015)

L'article 20 de la loi du 11 février 2005 prévoit qu'il revient à tous les établissements d'enseignement supérieur d'offrir aux étudiants, lorsque ceux-ci présentent des besoins particuliers liés à un handicap, les adaptations et les accompagnements nécessaires pour leur permettre d'accéder aux savoirs dispensés dans le cadre de la formation choisie, mais aussi pour passer leurs examens dans les meilleures conditions possibles.

Les aménagements compensatoires, précisément parce qu'ils tendent à garantir l'égalité des chances, sont accordés aux étudiants concernés dès lors qu'ils se révèlent justifiés par le type de handicap de l'étudiant.

1. PRINCIPE

Afin de garantir l'égalité de leurs chances avec les autres étudiants, les candidats aux examens de l'enseignement supérieur présentant un handicap temporaire ou permanent peuvent bénéficier des aménagements rendus nécessaires par leur situation.

Les aménagements sont variables en fonction du handicap de l'étudiant et de la nature de l'épreuve (écrite, orale, pratique). C'est le médecin en chef du Service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé (SUMPPS), habilité en tant que référent par la MDPH (Maison départementales des personnes handicapées), qui délivre les attestations notifiant les aménagements devant être mis en place.

Deux situations sont à distinguer en matière d'organisation des conditions d'examens pour les étudiants en situation de handicap :

○ Handicap permanent

Il appartient aux étudiants qui souhaitent bénéficier d'un aménagement d'examens de prendre contact avec le Service de Médecine Préventive (SUMPPS), pour rencontrer le médecin en chef de l'université en vue d'établir leur fiche médicale notifiant les aménagements.

- *Le Service de médecine préventive est situé au Bâtiment E, salle E05, Tél. : 01 40 97 75 33*
Courriel : medecine-preventive@u-paris10.fr

Cette démarche doit être effectuée avant le 15 novembre de chaque année universitaire et être renouvelée chaque année.

○ Handicap temporaire

Il appartient à l'étudiant de signaler sa situation de handicap temporaire au médecin en chef de l'université, qui lui notifiera les aménagements compensatoires à mettre en œuvre par le Service Handicap et le référent handicap de l'UFR en charge de la filière correspondant à l'inscription de l'étudiant.

- *Le Service Handicaps & Accessibilités est localisé au bâtiment DD, salle R05, au rez-de-chaussée. Tél. : 01 40 97 58 79 ou 01 40 97 72 34 - Courriel : handicap.caciope@liste.u-paris10.fr*

En présence d'un handicap temporaire, l'étudiant doit se manifester bien avant les épreuves pour lesquelles il a besoin d'une aide particulière, soit 15 jours au moins avant la passation de ses examens.

Dispositions en vigueur pour les épreuves de Contrôle continu (CC) :

- Si un tiers temps (*une majoration supplémentaire par rapport à la durée normale qui est consacrée pour l'épreuve*) est prévu, l'étudiant présentera à l'enseignant en charge de l'épreuve la notification officielle de la disposition qui lui a été accordée, afin de bénéficier de l'aménagement particulier qui a été délivré par le Médecin en chef du SUMPPS. Dès l'annonce de la date prévue pour l'examen, l'étudiant doit prévenir l'enseignant chargé du TD.
- Si un tiers temps est accordé, avec assistance d'un secrétaire pour composer ou bien un autre aménagement (transcription braille, interprète LSF, etc.), l'étudiant doit contacter préalablement le référent handicap au sein du secrétariat pédagogique de l'UFR, dès la connaissance de sa date de partiel. Ensuite, il appartient au référent handicap de l'UFR concerné d'organiser l'épreuve en réservant une salle et en prenant contact avec le Service handicap afin de prévoir la présence d'un secrétaire ou bien d'une aide à la transcription en braille, d'un interprète en langue des signes, voire d'un matériel informatique adapté.

Dispositions en vigueur pour les examens de fin de semestre (Contrôle Terminal) :

- Le référent handicap de l'UFR prendra connaissance du calendrier général des épreuves, puis prendra contact avec le Service handicap qui organisera, le cas échéant, la mise à disposition d'un secrétaire ou toute adaptation nécessaire. Lorsque l'étudiant en situation de handicap renonce à passer une épreuve d'examen, il doit informer son UFR de rattachement ainsi que le Service Handicaps et Accessibilités, et cela, dès que possible.
- Pour chacun des deux semestres, ainsi que pour la session des rattrapages (seconde session), l'étudiant en situation de handicap recevra un calendrier individualisé des épreuves correspondant aux EC de la filière correspondant à son inscription pédagogique.

2. LE DÉROULEMENT DES EXAMENS

Attention : le service Handicap & Accessibilités a pour vocation d'intervenir dans la préparation de l'organisation des examens en tant que service support, pas dans sa mise en place.

Les aménagements peuvent être les suivants :

1. Une majoration de temps supplémentaire :

Les étudiants qui ont des troubles qui le justifient bénéficient d'un temps supplémentaire pour les examens. Ce temps majoré est généralement égal à un tiers du temps alloué aux autres étudiants du cours, mais il revient au médecin en chef universitaire de l'évaluer au mieux, donc de le moduler éventuellement en deçà ou au-delà selon l'intensité du handicap (trouble de santé, taux d'invalidité, etc.), selon un barème préétabli par le médecin conseil de la MDPH (*Maison départementale des personnes handicapées*).

- **Les étudiants peuvent également bénéficier d'une aide à l'écriture. Il peut être proposé un micro-ordinateur** sans connexion internet (*le matériel utilisé doit être désactivé des fonctions de communication sans fil : Wi-Fi et Bluetooth*) et disposant d'un correcteur orthographique pour les personnes présentant une dysgraphie ou bien un logiciel de synthèse vocale pour les personnes déficientes visuelles. Enfin, pour faciliter l'impression de la copie d'examen à l'issue de l'épreuve, le secrétariat pédagogique doit prévoir une clé USB pour la récupération de la copie et réaliser son impression.

- **Une assistance d'un secrétaire d'examen** qui écrit sous dictée peut être prévue pour les candidats qui ne peuvent pas écrire à la main ou utiliser leur propre matériel sur avis du médecin universitaire, qui est désigné par la CDAPH (*Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées*) de la MDPH (*Maison départementale des personnes handicapées*).

- Par ailleurs, **la Circulaire n° 2011-220 du 27-12-2011, article 4 sur la règle dévolue au « Temps majoré »**, précise que l'étudiant devra bénéficier d'une période de repos et de repas suffisante entre deux épreuves prévues dans la même journée ; cette période ne doit pas en toute hypothèse

être inférieure à une heure. Pour ce faire, ils pourront commencer (si nécessaire) une épreuve écrite en décalage d'une heure au maximum avec les autres candidats.

2. Adaptation des sujets d'examens pour les étudiants handicapés visuels

La prestation d'adaptation sous forme d'agrandissement pour les malvoyants ou bien de transcription en braille peut être réalisée par le Service Handicap.

- L'enseignant dépose le sujet, de préférence au format texte (écriture machine), à adapter au moins 10 jours avant l'examen auprès du secrétariat pédagogique. Il reviendra ensuite au référent handicap de la composante UFR de le remettre au Service Handicap pour effectuer ladite transcription.

3. Une salle d'examen spécifique: si nécessaire, l'étudiant devra être dans une salle à part.

Le secrétariat pédagogique de la composante (*UFR de rattachement de l'étudiant*) se chargera de réserver une salle et de l'installation matérielle dans la salle d'examen. La salle d'examen doit être rendue accessible aux candidats (par exemple : plan incliné, ascenseurs aux dimensions, toilettes aménagées,...)

- Dans le cadre du Contrôle continu, les enseignants concernés doivent transmettre au référent handicap les horaires d'examen au moins 10 jours avant la tenue de l'épreuve.
- Pour le Contrôle terminal, le secrétariat pédagogique, *via* son référent handicap, transmet le calendrier des examens (*date, horaire et salle*) et les besoins en aménagement au Service Handicap. Il convient de s'assurer de la remise effective du sujet aux étudiants composant dans une salle à part. L'enseignant responsable doit passer au moins une fois dans la salle à part où compose l'étudiant pour répondre à ses éventuelles interrogations sur les termes du sujet (énoncé).

4. La surveillance : si l'étudiant compose dans une salle à part, il devra bénéficier d'un surveillant au même titre que les autres étudiants. Un vacataire ou un secrétaire pédagogique/référent handicap de l'UFR peut être amené à assurer la surveillance.

- *Rappelons que la responsabilité de la surveillance incombe au département (UFR) au même titre que pour les étudiants valides.*

5. Le secrétariat aux examens : lorsqu'un étudiant est empêché d'écrire manuellement (handicap des membres supérieurs ou handicap visuel), il bénéficie d'un secrétaire qui rédige la copie sous sa dictée.

Le service recruteur (Service handicap) **doit s'assurer que chaque secrétaire possède les connaissances correspondant au champ disciplinaire de l'épreuve et que son niveau est adapté à celui de l'examen.**

- *Les secrétaires d'examens sont recrutés par le Service Handicap & Accessibilités sur Fiche de poste et ils signent la Charte de bonne conduite (voir les pièces annexes). Un enseignant de la discipline peut être amené à effectuer un secrétariat d'examen, à titre exceptionnel, si la technicité de l'épreuve l'exige.*

6. Assistance d'un spécialiste des modes de communication des sourds et malentendants : il est possible pour les étudiants déficients auditifs de bénéficier pendant la première heure d'examen (écrit) de l'assistance d'un spécialiste, ceci afin que certains mots du sujet soient reformulés ou explicités (*les personnes sourdes et malentendantes n'ayant pas le même accès à la langue écrite que les personnes entendant, car la LSF étant leur première langue et le français une deuxième langue ; l'interprétation en LSF se fait sur la forme du texte et sur les termes de l'énoncé, mais pas sur le fond*). En revanche, dans le cas d'une évaluation des connaissances à l'oral, l'interprète LSF est indispensable sur toute la durée de l'épreuve.

- *Ce dispositif exige l'intervention d'un personnel formé et spécialisé. Le Service Handicap met en place ce type d'aide à la communication sur demande pour assurer l'interface en LSF (Langue des signes française), et cela, via son prestataire ARIS.*

7. L'utilisation d'aides techniques : l'étudiant peut utiliser son propre matériel, ce qui donnera lieu à une vérification du contenu (fichiers cachés, déconnexion internet,...) par le référent handicap, sinon il peut demander à se le faire prêter par le Service Handicap (*micro-ordinateur, tablette braille, télé-agrandisseur, etc.*), muni des logiciels adaptés (*synthèse vocale Jaws, logiciel de dictée vocale Dragon dictate,...*).

Toutefois, l'assistance d'un secrétaire d'examen pour un étudiant en situation de handicap visuel est recommandée pour parer à toute difficulté technique. Ainsi, une transcription manuelle de la copie pourra être réalisée en cas de dysfonctionnement du matériel utilisé ou bien dans le cas de non transcription en braille du sujet, eu égard aux délais de réalisation de ce type d'adaptation.

Séance du CA du 7 avril 2014

L'Université Paris Ouest Nanterre la Défense est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPCSCP) régi par les articles L. 711-1 et suivants du Code de l'éducation. La communauté universitaire se compose d'étudiant-e-s et de personnels répartis sur les sites de Nanterre, Ville d'Avray, Saint-Cloud et la Défense. Le fonctionnement harmonieux de notre Université exige que chacun-e respecte les règles du savoir-vivre ensemble rappelées dans la présente charte.

Egalité et non-discrimination

Le fonctionnement de l'Université et la réussite de chacun-e s'enrichissent de la singularité des personnes qui composent notre communauté.

Toute discrimination, notamment sur le sexe, l'origine, l'âge, l'état de santé, l'apparence, le handicap, l'appartenance religieuse, la situation de famille, l'orientation sexuelle, les opinions politiques ou syndicales, est prohibée.

L'Université promeut l'égalité entre les femmes et les hommes et lutte contre les stéréotypes de genre.

Laïcité

Conformément au principe constitutionnel de laïcité, rappelé par l'article L. 141-6 du Code de l'éducation, l'Université Paris Ouest Nanterre la Défense est un établissement laïque et indépendant de toute emprise religieuse ou idéologique.

Le campus de l'Université et les activités qui y sont menées doivent respecter l'exigence de neutralité des services publics. Les agents de l'Université ne doivent porter aucun signe religieux ostentatoire.

Les cours, les examens et l'organisation des services respectent strictement le calendrier national et ses règles d'application fixés par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Liberté d'expression et d'opinion

L'enseignement et la recherche visent au libre développement scientifique, créateur et critique, dans le respect de la liberté d'expression et d'opinion. L'exercice de la liberté d'expression doit être respectueuse d'autrui et être exempte de tout abus relevant de la diffamation et de l'injure (outrance, mépris, invective). Elle ne saurait porter atteinte aux différentes missions de l'Université.

La participation démocratique est essentielle à la vie de l'établissement. Des élections sont organisées pour les étudiant-e-s et les personnels, permettant la participation de tout-e-s aux choix et décisions de l'Université.

Respect des personnes et de l'environnement

Chacun-e doit travailler dans un esprit de respect mutuel excluant toute forme de harcèlement moral ou sexuel, de menaces, de violences physiques ou verbales, et toute autre forme de domination ou d'exclusion.

Chacun-e doit respecter l'environnement de travail sur l'ensemble des sites de l'Université. Le respect des règles d'hygiène et de sécurité et la recherche d'un développement durable sur le campus garantissent un environnement respectueux du bien-être de chacun-e.

Les tags, graffitis, affichages sauvages et jets de détritux constituent une dégradation volontaire de l'environnement de travail et sont prohibés. Les détritux doivent être déposés dans les endroits idoines.

L'ensemble de la communauté universitaire se mobilise afin de garantir le respect des principes édictés dans la présente Charte. Les contrevenant-e-s aux règles énoncées dans la présente chartre s'exposent à des sanctions disciplinaires, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

En cas de difficulté concernant l'application des règles du savoir-vivre ensemble, des instances et services de l'Université sont à votre disposition (le comité d'hygiène, sécurité et condition de travail, la direction des ressources humaines, le service de médecine préventive, le service d'action sociale, les organisations syndicales, les instances paritaires comme les instances élues de l'Université).

Vous pouvez également envoyer un courriel à l'adresse vivre-ensemble@u-paris10.fr.

PLAN DU CAMPUS UPOND





<http://ufr-dsp.u-paris10.fr>